

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1887

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1888.



GENÈVE

IMPRIMERIE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3

—
1888

COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1887

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849, sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1887.

Nous suivrons dans ce rapport, comme dans le compte-rendu de nos recettes et de nos dépenses, l'ordre des chapitres du budget.

CHAPITRE I^{er}

FINANCES

Les dépenses étaient évaluées, au budget de 1887, au total de	Fr. 2,438,836 —
Il a été voté, le 8 juillet 1887, comme devant être porté <i>au compte de l'exercice</i> , un crédit de	• 2,000 —
L'ensemble des dépenses présumées était donc de	Fr. 2,440,836 —
Il a été dépensé en plus de l'évaluation du budget	15,378 65
Les dépenses effectives se sont donc élevées au total de	Fr. 2,456,214 65
Les recettes , prévues à Fr. 2,438,868 — ont subi une moins-value de	• 84,206 25
Elles n'ont donc produit effectivement que	Fr. 2,354,661 75
L'exercice de 1887 solde ainsi par un déficit de	Fr. 101,552 90

Les augmentations et les diminutions de recettes et de dépenses se répartissent comme suit :

RECETTES

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Intérêts et redevances.		Fr. 21,650 65
II. Taxe Munic. et Etat-Civil.	Fr. 50,214 80	
<i>A reporter</i>	Fr. 50,214 80	Fr. 21,650 65

Chapitres.		En plus.	En moins.
	<i>Report</i>	Fr. 50,214 80	Fr. 21,650 65
III. Octroi et annexes	»	69,096 05	
IV. Abattoir.			» 7,891 45
V. Instruction publique	»	1,943 20	
VI. Théâtre	»	1,000 —	
VII. Propriétés municipales	»	6,399 50	
VIII. Service des eaux.	»	7,000 10	
IX. Voirie	»	1,665 20	
X. Eclairage			
XI. Police et surveillance	»	710 50	
XII. Halles et locations sur la voie publique			» 19,860 95
XIII. Secours pour incendies	»	882 35	
XIV. Convois funèbres.	»	1,164 85	
XV. Cimetières			» 6,995 —
XVI. Recettes imprévues.	»	527 75	
	Diminutions.	Fr. 140,604 30	Fr. 56,398 05
	Augmentations.	» 56,398 05	
	En moins	<u>Fr. 84,206 25</u>	

DÉPENSES

Chapitres.		En plus.	En moins.
I. Amortissements, intérêts et rentes viagères.			Fr. 60,255 05
II. Frais d'administration.	Fr.	840 80	
III. Octroi et Entrepôt de la rive droite			» 2,725 70
IV. Abattoir et marché au bétail	»	378 75	
V. Instruction publiq., beaux- arts et industrie	»	11,915 80	
VI. Théâtre			» 8,459 20
VII. Propriétés municipales.	»	2,977 90	
VIII. Service des eaux.	»	4,751 30	
	<i>A reporter</i>	Fr. 20,864 55	Fr. 71,439 95

Chapitres.	<i>Report</i>	En plus.	En moins.
	Fr.	20,864 55	Fr. 71,439 95
IX. Voirie	»	50,021 15	
X. Eclairage de la ville.	»	7,262 05	
XI. Police et surveillance			» 181 25
XII. Halles et marchés			» 15 40
XIII. Secours pour les incendies	»	6,534 30	
XIV. Convois funèbres			» 1,759 85
XV. Cimetières	»	191 05	
XVI. Dépenses diverses et im- prévues	»	3,902 —	
Augmentations	Fr.	88,775 10	Fr. 73,396 45
Diminutions	»	73,396 45	
Excédent	Fr.	<u>15,378 65</u>	

En résumé, il a été perçu en moins de l'évaluation
des recettes Fr. 84,206 25
Les dépenses ont dépassé les prévisions de » 15,378 65
Créant ainsi un découvert de Fr. 99,584 90
Il avait été voté, au cours de l'exercice, un crédit de » 2,000 —
Ensemble. . . . Fr. 101,584 90

D'autre part, le budget prévoyait un excédent de
recettes de. » 32 —
Somme égale au déficit indiqué ci-dessus Fr. 101,552 90

En outre, il a été voté, dans le courant de l'année, des émissions de rescriptions pour diverses dépenses extra-budgétaires. En voici la récapitulation :

14 Janvier. Etablissement d'une plateforme entre les ponts de l'Île, sur le bras droit du Rhône	Fr. 42,000 —
15 Avril. Construction de nouvelles écuries d'attente à l'Abattoir	» 31,167 15
21 Juin. Restauration du collège de St-Antoine	» 27,712 40
15 Novemb. Etablissement de diverses canalisations d'égouts	» 30,500 —
Ensemble.	<u>Fr. 131,379 55</u>

Deux autres crédits ont été ouverts sur ressources spéciales, savoir :

14 Janvier.	Allocation au Comité du Tir fédéral	Fr. 20,000 —
	à prélever sur la répartition du fonds de réserve et du fonds d'amortissement de la Caisse hypothécaire.	
21 Juin.	Affectation aux travaux de restauration du collège de St-Antoine, du solde disponible de la dernière répartition quinquennale du même établissement	152,287 60

D'autre part, il a été effectué trois recettes extra-budgétaires par l'aliénation de deux parcelles de terrain et d'un immeuble, savoir :

25 Janvier.	Vente à la Société de la Rose d'Or d'une parcelle de terrain située au Molard	Fr. 5,720 —
20 Mai.	Vente à M. H. Cartier, d'une parcelle, sise à l'angle des rues de l'Ecole et du Levant. . .	2,198 —
	Le produit de ces deux ventes a été porté au compte de réserve pour les élargissements de rues.	
22 Novemb.	Vente à M. Charles Donna, de l'immeuble situé rue des Pâquis, 17.	23,000 —
	Cette somme de fr. 23,000 est portée directement au compte de résultats généraux.	

Répartition de la Caisse hypothécaire.

L'Administration de la Caisse hypothécaire a procédé à la répartition de la réserve dite quinquennale de cet établissement, répartition prévue par les dispositions transitoires de la loi constitutionnelle du 6 Novembre 1886. La Ville a touché, dans cette répartition, la somme de. Fr. 252,287 60

Il a été fait, de cette somme, l'emploi suivant :

Arrêtés du Conseil Municipal,		
27 Novembre 1885.	Restauration de la chapelle des Macchabées	Fr. 70,000 —
20 Juillet 1886.	Restauration du collège de St-Antoine	» 30,000 —
21 Juin 1887.	Idem.	» 152,287 60
	Somme égale.	<u>Fr. 252,287 60</u>

Résultats généraux.

Le détail de ce compte se trouve au tableau N° 3.

Pendant l'exercice 1887, il a été voté quatre crédits à porter directement au débit de ce compte. Ils forment, comme on l'a vu plus haut, un total de fr. 131,379.55. Par contre, la vente d'un immeuble aux Pâquis est venue s'inscrire à son crédit. De plus, divers soldes de comptes concernant des travaux achevés y ont été portés. Enfin, le déficit de l'exercice 1887 y entre pour 101,552.90.

Le montant de l'emprunt de trois millions voté par le Conseil Municipal, le 17 Janvier 1887, porté à l'avoir, laisse le compte de Résultats généraux créditeur à nouveau de. Fr. 48,272 70

Elargissements de Rues.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce compte a été crédité, en 1887, des deux ventes de terrain autorisées par le Conseil Municipal, suivant ses arrêtés du 25 janvier et du 20 mai, Fr. 7,918.

Il a été débité, par contre, de divers frais pour Fr. 4,028.15. Le solde disponible au 1^{er} Janvier 1888, est de. Fr. 11,315 50

Mouvement des Rescriptions.

Par suite de l'emprunt voté par le Conseil Municipal, le 14 Janvier 1887, en fr. 3,000,000, une somme importante de rescriptions

a été remboursée, et il n'en a été créé de nouvelles que pour les besoins courants de la caisse municipale.

Voici la situation de ce compte :

Au 31 Décembre 1886

58 rescriptions étaient en cours pour	Fr.	2,134,000
<u>26</u> » ont été créées en 1887 pour	»	<u>1,200,000</u>
84 rescriptions formant ensemble	»	3,334,000
<u>69</u> » ont été remboursées pour	»	<u>2,534,000</u>
15 rescriptions restent en cours pour	»	<u>800,000</u>

Le compte de « Dépôts » solde à nouveau par Fr. 60,700

Il n'a pas subi de changement; les dépôts arrivés à leur terme ont été renouvelés; le chiffre en est donc resté le même que l'année dernière.

L'intérêt des rescriptions, prévu en	Fr.	124,800 —
a atteint la somme de	»	<u>65,435 90</u>
Soit, dépensé en moins	Fr.	<u>59,364 10</u>

Emprunt de 1887

La souscription à l'emprunt de 3 millions de francs émis par la ville de Genève a donné les résultats suivants :

Un million ayant été réservé à la Caisse d'Epargne, la somme offerte en souscription publique était de deux millions.

Il a été souscrit 4,139,000 francs.

Le montant total de la souscription, en y comprenant le million de la Caisse d'Epargne, a donc été de 5,139,000 francs.

Les souscriptions irréductibles formaient un peu plus du dixième de la souscription publique.

Les frais d'émission de l'emprunt se sont élevés à fr. 2,386 50.

L'emprunt a été émis au pair, sans autres frais ni commission.

**Situation des emprunts de la Ville de Genève
au 31 Décembre 1887**

Année de l'emprunt.	Echéance.	Capital.	Taux.	Obligations remboursées.	Capital à rembourser.
1882	30 Déc. 1922	4,000,000	4 %	227	3,773,000
1884	1 ^{er} Nov. 1924	3,000,000	4 %	99	2,901,000
1885	1 ^{er} Nov. 1919	2,800,000	4 %	82	2,718,000
1887	30 Juin. 1928	3,000,000	4 %	—	3,000,000

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
N ^{os} 1 à 10		Lettres a à k.	
Voté	Fr. 635,080 —	Prévu	Fr. 108,868 —
Dépensé	574,824 95	Reçu	130,518 65
Dépensé en moins.	<u>Fr. 60,255 05</u>	Reçu en plus.	<u>Fr. 21,650 65</u>

Aux dépenses, la différence en moins porte sur les intérêts des Dépôts et des Rescriptions.

Aux recettes, la réorganisation de la Caisse hypothécaire a produit et produira dorénavant une recette annuelle variable, tandis qu'auparavant les parts étaient fixées à un chiffre précis, et le solde du bénéfice réparti tous les cinq ans.

Pour les autres recettes, les lettres *e* et *f*, *contributions*, sont en augmentation, de même que *h*, *chiens*, *i*, *colportage*, tandis que *g*, *taxe des étrangers*, *j*, *criée*, *k*, *naturalisations*, sont en diminution.

Taxe Municipale.

Chef de bureau : M. A. Ant. COUTAREL.

Rôles.

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale ont été arrêtés comme suit :

Hôtels, pensions, cafés, brasseries, logis, etc.	Fr. 92,087 40
10 ^e catégorie (capitalistes, propriétaires)	» 92,931 25
9 ^e catégorie (fonctionnaires, salariés).	» 7,590 —
Industriels et commerçants	» 368,289 70
Total des rôles émis	Fr. 560,898 35
Somme à laquelle il faut ajouter le reliquat à fin 1886.	» 48,884 45
Total des sommes à recouvrer en 1887.	Fr. 609 782 80

Perception.

Les recettes ont atteint la somme de	Fr. 475,424 45
Soit une différence, en moins, de.	» 49,575 55
Sur la somme brute portée au Budget.	Fr. 525,000 —

Dégrèvements

Il a été ordonné 952 dégrèvements montant ensemble à. Fr. 50,853 —

Soit 128 dégrèvements et fr. 5,430 50 de moins que pour l'exercice 1886.

Le total ci-dessus se décompose comme suit :

Dégrèvements à la suite de requêtes de contribuables. . .	270
» d'office	682
	Nombre égal <u>952</u>

Réclamations.

Il est parvenu au Conseil Administratif 801 requêtes en dégrèvement (234 de plus que pour l'exercice 1886).

Sur ce nombre :

270 ont été admises ;

85 refusées ou retournées aux contribuables avec les motifs de non-acceptation.

446 transmises à la Commission de recours.

801 requêtes.

Recours aux Tribunaux.

Quatre oppositions ont été introduites (dont une de l'exercice 1886) devant le Tribunal Civil par des contribuables mécontents de la classification qui leur avait été appliquée.

Ces quatre oppositions ont été rejetées, et la taxation du Conseil Administratif maintenue.

Commission de Recours.

Cette Commission a été composée pour l'exercice 1886 de :

MM. DIDIER, A., conseiller délégué à la taxe, président.

COULIN, A.

BRÉMOND, B.-A.

DESHUSSES, H.

REY, M.-Ant.

BORDIER, Th.

DECRUE, A.

LIODET, L.

PATRU, A.

} nommés par le Conseil d'Etat.

} nommés par le Conseil Administratif.

Le Conseil Administratif a transmis à cette Commission 448 requêtes; 411 classifications ont été maintenues par elle, et 37 dégrèvements accordés.

Reliquat.

Le reliquat à fin 1887 s'élève à fr. 84,151 40.

Cette année-ci encore, et bien qu'il ait été de fr. 3506 40 supérieur à celui de l'année dernière, le rendement de la taxe municipale est demeuré bien au dessous de nos prévisions. Au lieu d'une somme de fr. 525,000 figurant à notre budget, c'est un chiffre de fr. 475,424 45 seulement que nous avons encaissé, ce qui constitue une moins-value de fr. 49,575 55.

Notre reliquat à fin 1886 était de fr. 52,071 25, soit, à fr. 1525 90

près, le même qu'au 31 décembre 1885. Or, comme le produit brut de la taxe municipale pour 1886 avait été — pour la même somme prévue, fr. 525,000 — de fr. 471,918 05, c'était dans une augmentation des rôles qu'il fallait chercher pour 1887 un accroissement des recettes.

Les rôles émis pour 1887 furent en conséquence portés à fr. 560,898 35, en augmentation de fr. 35,586 50 sur ceux de 1886.

Malgré cela, le rendement est resté, à peu de chose près, stationnaire, et c'est le reliquat de fin d'année qui, comparé à celui de l'année précédente, se trouve porté de fr. 52,071 25 à fr. 84,151 40, soit avec une augmentation de fr. 32,080 15. Il se trouve ainsi avoir bénéficié presque seul de l'accroissement du chiffre des rôles émis.

Est-ce à dire que la recette dont se trouve, de ce fait, frustré l'exercice de 1887 soit perdue pour nos finances? Non point. Mais il est à remarquer que chaque fois que les rôles ont été remaniés dans le sens d'une augmentation générale, ce n'est point l'exercice en cours qui en profite, mais le suivant.

On conçoit facilement, en effet, que les nouveaux bordereaux modifiés ne sont pas acceptés avec enthousiasme par les contribuables, et que plusieurs de ceux-ci témoignent de leur mécontentement en s'acquittant aussi tard que possible, tandis que d'autres épuisent tous les recours que leur accorde la loi, avant d'en arriver à ce pénible moment. On peut ajouter aussi que l'état général des affaires est pour beaucoup dans la difficulté qu'ont quelques-uns à se mettre en règle avec la caisse municipale.

Nous pouvons, toutefois, regretter que, dans nombre de cas, les recours ne soient pas plus promptement examinés par l'autorité compétente. Ainsi, pour l'exercice 1887, plusieurs grosses cotes sont encore en suspens et privent, à elles seules, bien certainement de 10 ou 15 mille francs la recette de ce chapitre. Il semble incompréhensible qu'un délai de plusieurs mois soit nécessaire pour se prononcer sur le bien ou le mal fondé d'un recours, et les finances de la Ville souffrent évidemment de cet état de choses.

En résumé, l'Administration n'en arrive pas moins à force de peine, à constituer des rôles fermes, qui donnent de moins en moins lieu aux réclamations des contribuables. Ils ont été presque tous vérifiés par des personnes compétentes, qui ont bien voulu nous

faire part de leurs observations, dont nous avons été heureux de tenir compte.

La Commission de recours, outre le travail qui lui est imposé, s'occupe aussi de l'examen de cotes, autres que celles sur lesquelles elle a à statuer, et les renseignements que plusieurs de ses membres nous ont fournis nous ont été fort utiles.

Sans doute, pour l'année 1888, l'augmentation prévue sur les contribuables qui bénéficient directement de la suppression de l'Octroi, ainsi que celles résultant de quelques modifications que nous aurons à présenter au Conseil Municipal sur divers points de la loi de 1883, amèneront encore certains tiraillements; mais nous pouvons déjà entrevoir l'époque prochaine où la taxe municipale, appliquée avec tous les soins et toute l'équité possibles, ne donnera plus lieu aux nombreuses plaintes que nous avons été parfois forcés de reconnaître justifiées. Alors, mais alors seulement, les chiffres du compte-rendu pourront être en rapport à peu près exact avec ceux portés au budget.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Dépenses, Budget N^{os} 11 à 19.

Voté	Fr. 100,400 —
Dépensé.	» 101,240 80
Dépensé en plus	Fr. 840 80

Il y a diminution sur les dépenses des n^{os} 11, 12, 13. Par contre, les n^{os} 18 et 19 sont en augmentation. Pour les autres articles de ce chapitre, les dépenses sont restées dans les limites des prévisions budgétaires.

N^o 11. *Conseil Municipal.*

Voté fr. 4,000. — Dépensé fr. 2,857 20. — Dép. en moins fr. 1,142 80.

Le poste de commis, lettre *a*, devenu vacant, pendant l'année, par suite du décès du titulaire, M. Guillermet, n'a pas été repourvu, et le travail qui lui était confié a été remis à un employé du bureau du Conseil Administratif. La lettre *v* est aussi en diminution ; une légère augmentation, par contre, est à signaler sur la lettre *c*. Ces deux rubriques concernent l'impression du *Mémorial* et celle de projets, rapports, etc., émanant du Conseil municipal.

N^o 12. *Indemnité aux membres du Conseil Administratif.*

Voté fr. 16,000. — Dépensé fr. 15,772 85. — Dép. en moins fr. 227 15, par suite de l'appel au Conseil d'Etat de M. le conseiller Fleutet et de la vacance temporaire qui en était résultée au sein du Conseil Administratif.

N° 13. *Bureau du Conseil Administratif.*

Voté fr. 18,000. — Dépensé fr. 17,900. — Dépensé en moins fr. 100.

N° 18. *Hôtel Municipal.*

Voté fr. 6,400. — Dépensé fr. 7,197 15. — Dépensé en plus fr. 797 15.
Cette augmentation porte principalement sur chauffage.

N° 19. *Frais généraux divers.*

Voté fr. 16,300. — Dépensé fr. 17,813 60. — Dép. en plus fr. 1,513 60.

Dans la lettre *a* est comprise la dépense occasionnée par les frais de l'emprunt de 1887, dépense qui a peu chargé les finances de la Ville ; — *b* et *c* restent au-dessous des prévisions ; — *e* et *f* sont en augmentation ; sous cette dernière lettre a été portée une somme de fr. 539 70 pour réparations au téléphone intérieur qui relie entre eux les bureaux de l'Hôtel municipal.

I

Rapports avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris :

1° Un arrêté sur la proposition d'une Commission :

Juillet 8. Approbation de l'administration du Conseil Administratif pendant l'année 1886.

2° Seize arrêtés sur la proposition du Conseil Administratif :

Janvier 14. Emission d'un emprunt de trois millions de francs.

Janvier 14. Ouverture d'un crédit de 42,000 fr. pour l'établissement d'une plateforme entre les ponts de l'île, sur le bras droit du Rhône.

Janvier 14. Arrêté fixant le chiffre des recettes et des dépenses du budget de l'année 1887.

Janvier 25. Allocation de 20,000 francs au Comité d'organisation du Tir fédéral.

Janvier 25. Vente à la Société immobilière de la Rose-d'Or d'une parcelle de terrain située place du Molard.

Janvier 25. Ratification de conventions passées avec les communes de Cognny, Vandœuvres, Bernex, Confignon et Plan-les-Ouates relativement à l'exploitation future du service des eaux par la Ville de Genève dans ces communes.

Avril 1^{er}. Approbation d'une convention à conclure avec la Société d'appareillage électrique pour l'établissement de câbles aériens et souterrains destinés à fournir la lumière électrique.

Avril 15. Approbation du tableau préparatoire des électeurs de la Commune de Genève.

Avril 15. Ouverture d'un crédit supplémentaire de 31,167 francs 15 centimes pour la construction de nouvelles écuries d'attente à l'Abattoir.

Mai 20. Vente à M. Henri Cartier d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue de l'Ecole et de la rue du Levant prolongée.

Juin 21. Ouverture d'un crédit de 180,000 fr. pour les travaux de restauration du Collège de St-Antoine.

Juillet 8. Approbation des recettes et des dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice de 1886.

Juillet 8. Allocation de 2,000 francs aux victimes de la catastrophe de Zoug.

Novembre 15. Ouverture d'un crédit de 30,000 fr. pour l'établissement de diverses canalisations d'égouts.

Novembre 22. Vente à M. Charles Donna d'un immeuble situé rue du Prieuré, 17.

Décembre 23. Arrêté portant abolition de l'Octroi de la Ville de Genève dès et y compris le 1^{er} Janvier 1888.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'art. 16 de la loi du 6 Février 1849, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat, ont été sanctionnées par lui.

Le Conseil Municipal a renvoyé au Conseil Administratif deux propositions individuelles de conseillers :

Mai 6. Proposition de M. D'Ivernois tendant à la création d'une école de bijouterie.

Mai 13. Proposition de M. Morel tendant à la création de cuisines scolaires dans la ville de Genève.

Le Conseil Municipal a procédé à deux élections :

Avril 28. Election de son bureau pour l'année 1887-1888 : MM. Ferdinand Cherbuliez, président; François Cardinaux, vice-président; Ch. Adrien Corcelle et Jacob-M. Besançon, secrétaires.

Novembre 29. Election de sept membres de la Commission de direction générale de la Caisse Hypothécaire : MM. Louis-Henri Lienme, John Camoletti, Alfred Didier, Ami Wagnon, Alexandre Ramu, François Cardinaux, Louis-Félix Blanc-Lacour.

Enfin, le Conseil Municipal a pris cinq délibérations sur des demandes de naturalisation que lui avait transmises le Conseil d'Etat. En voici le résultat :

Candidats admis	45
* refusés	8
Ensemble.	<u>53</u> requêtes.

M. Fleutet, Conseiller Administratif, ayant été élu Conseiller d'Etat, a dû être remplacé dans ses fonctions municipales. En même temps, il a été procédé au remplacement de M. Klein, Conseiller Municipal, également appelé à faire partie du Conseil d'Etat.

M. François Dupont, Conseiller Municipal, a été nommé Conseiller Administratif. MM. Déléamont, Jean-A. et Rambal, P.-Laurent, ont été élus membres du Conseil Municipal.

II

Rapports avec les autorités fédérales et cantonales.

1° Rapports avec les autorités fédérales.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CONFÉDÉRATION POUR L'ÉCOLE DE COMMERCE

Nous avons demandé au Conseil fédéral, par l'entremise du Conseil d'Etat, d'accorder une subvention à l'Ecole de commerce projetée par la Ville de Genève. Le Conseil fédéral nous ayant répondu qu'il ne pouvait accéder à cette demande, par le fait que les établissements de cette catégorie ne sont pas mentionnés dans l'arrêté fédéral du 27 juin 1884 concernant l'enseignement profes-

sionnel, nous lui avons exposé qu'en raison du caractère nettement professionnel des Ecoles de Commerce, nous estimions qu'il serait conforme à l'esprit de l'arrêté de mettre ces institutions au bénéfice de la subvention; nous demandions en conséquence que le Conseil fédéral présentât aux Chambres fédérales une proposition à cet effet. Le Conseil fédéral nous a fait savoir qu'il mettait cette question à l'étude et qu'une décision serait prise dès que nous pourrions lui communiquer le plan d'organisation et les programmes détaillés de notre Ecole.

Nous avons donc tout lieu d'espérer que l'arrêté fédéral du 27 juin 1884 sera complété en ce sens que les Ecoles de commerce seront dorénavant comprises dans le nombre des établissements professionnels auxquels la Confédération alloue des subsides.

SUBVENTION POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

En conformité de l'arrêté fédéral du 27 juin 1884, la Confédération nous a accordé une allocation de 33,916 fr. à titre de subvention pour l'enseignement professionnel, savoir :

9,766 fr. pour le Musée des Arts Décoratifs.

4,150 fr. pour l'Académie professionnelle (Fondation Bouchet).

20,000 fr. pour l'Ecole d'horlogerie.

PRÊT DE LA CONFÉDÉRATION POUR LES TRAVAUX DE RÉGULARISATION DU LAC LÉMAN.

Eu égard au taux de l'escompte, qui persistait à rester bas, le Département fédéral des Finances a bien voulu réduire dès le 1^{er} juillet, de 2 1/2 à 2 % l'intérêt du prêt de fr. 500,000 fait par la Confédération à la ville de Genève.

NÉGOCIATIONS RELATIVES A L'INDEMNITÉ CONCERNANT LA SUPPRESSION DE L'OCTROI

Nous rendons compte plus loin, au chapitre de l'Octroi, des négociations qui ont eu lieu et qui se poursuivent entre le Conseil fédéral et le Conseil Administratif en vue de la fixation de l'indemnité relative à l'abolition de l'Octroi.

2° **Rapports avec les autorités cantonales.**

COLLÈGE

Après de nombreux pourparlers, nous nous sommes mis d'accord avec le Conseil d'Etat, au sujet de la question des frais de propreté, de chauffage et d'éclairage du Collège et de l'Ecole professionnelle, ainsi qu'en ce qui touche à la fourniture du mobilier scolaire de ces deux établissements. Bien que cet arrangement n'ait été conclu que tout récemment, comme il doit produire son effet dès le 1^{er} Juillet de l'année dernière, nous croyons qu'il convient de le mentionner ici. Il devra d'ailleurs être régularisé au moyen d'une convention en forme, qui, en ce qui concerne la Ville, sera subordonnée à la ratification du Conseil Municipal. Nous la soumettrons donc à ce Conseil dès que les termes en auront été arrêtés d'un commun accord avec le Conseil d'Etat.

REVISION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES VOITURES
DE PLACE

A la suite d'une contestation qui s'est élevée entre l'Administration municipale et les voituriers de Nice qui viennent à Genève exercer leur industrie pendant la belle saison, le Conseil Administratif a reconnu la convenance de réviser le règlement sur le stationnement des omnibus et voitures de places, afin de prévenir le retour de ces difficultés.

L'article 5 de ce règlement a été ainsi modifié :

* ART. 5. — Le tarif pour le droit municipal de stationnement est fixé comme suit :

- a) Pour les personnes payant déjà la taxe municipale,
par véhicule. Fr. 40
- b) Pour les personnes ne payant pas la taxe municipale
mais domiciliées dans le canton, par véhicule . . Fr. 30
- c) Pour les personnes ne payant pas la taxe municipale
et domiciliées hors du canton, par véhicule . . . Fr. 75

- Les autorisations sont données pour l'année courante.
- Elles prennent fin au 31 Décembre de chaque année.
- Les taxes ci-dessus ne peuvent être fractionnées et sont exigibles dans leur entier, quelle que soit l'époque de la demande ou la durée de l'exploitation. »

Ce nouveau tarif qui, d'après nos renseignements, est encore sensiblement inférieur à l'ensemble des taxes que payent, à Nice, les voituriers étrangers, a reçu l'approbation du Conseil d'Etat.

RÈGLEMENT SUR LES TRAPpons DE CAVES

A la suite d'un accident et de réclamations bien justifiées, le Conseil Administratif a appelé l'attention de l'autorité cantonale sur le danger que présentent pour la circulation publique les trappons de caves placés au niveau du sol des rues, en demandant que des prescriptions sévères fussent édictées au sujet de l'usage de ces trappons. Le Conseil d'Etat, faisant droit à notre demande, a pris en date du 14 octobre 1887, un arrêté qui fixe les précautions auxquelles sont astreints les propriétaires de trappons, ainsi que toute personne qui utilise ces derniers, pour prévenir les accidents.

Comme l'article premier de ce règlement statue que « les propriétaires de trappons s'ouvrant sur la rue sont tenus de les entretenir en bon état et d'y faire les réparations prescrites par le Département de Justice et Police, » on aurait pu inférer de cette disposition que lorsque le Département aurait prescrit à un propriétaire de faire réparer un trappon, le travail pourrait et devrait être exécuté sans autre formalité. Il résulte des explications échangées entre le Conseil Administratif et le Département de Justice et Police qu'il n'en est point ainsi, que le Département intervient vis-à-vis des propriétaires seulement au point de vue de la sécurité publique et que le droit de l'autorité municipale reste réservé. Les intéressés doivent donc toujours s'adresser à cette dernière pour qu'elle fixe les conditions dans lesquelles devra s'exécuter le travail ordonné par le Département.

ORGANISATION DU LANDSTURM

A teneur d'une ordonnance fédérale, le Conseil Administratif a dû faire procéder, en ce qui concerne la ville de Genève, aux opérations de recensement nécessaires pour l'organisation du landsturm. Ce recensement a donné le résultat suivant :

Officiers	95
Sous-officiers	116
Soldats	2797
Total	<u>3008</u>

CADASTRE

Nous n'avons reçu communication d'aucun plan cadastral en 1887.

Cette question de l'exécution du cadastre de la Ville demeure toujours en suspens, l'Etat n'ayant pas donné suite aux mesures qu'il avait en vue pour la résoudre.

III

Divers.

TIR FÉDÉRAL

Notre ville a eu l'honneur de recevoir pour la troisième fois, l'année dernière, la bannière de la Société fédérale des carabiniers. Du 24 Juillet au 4 Août, a été célébré à Genève le trente-deuxième tir fédéral.

Nous avons fait notre possible pour que les dispositions matérielles que nous avons à prendre, dans cette circonstance, répondissent aux sentiments de notre population. Nous espérons n'être pas restés au dessous de la tâche. Le désir de nous associer à l'élan unanime des citoyens et de seconder efficacement les commissions d'organisation pour recevoir dignement nos confédérés, nous a fait dépasser dans une certaine mesure, comme on le verra au chapitre

des dépenses imprévues, les crédits alloués pour la décoration officielle de la ville et pour les illuminations. Mais c'est là un bien petit côté d'un tel sujet, et sur lequel il y aurait mauvaise grâce à s'arrêter, eu égard à l'entière réussite de cette grande fête nationale qui, célébrée dans un esprit de patriotisme, de concorde et de paix, laisse de si beaux souvenirs à tous ceux qui ont eu le bonheur d'y prendre part.

Mentionnons ici que le Conseil Municipal de Paris nous a envoyé un exemplaire du bel atlas des anciens plans de Paris, en souvenir du bon accueil que les délégués de la ville de Paris au Tir fédéral, ont reçu à Genève.

TRAMWAYS ET CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE

Une concession demandée par une Société genevoise pour une voie ferrée de 1 mètre, partant du Cours de Rive et aboutissant à Veyrier, a été octroyée par arrêté du Conseil fédéral du 2 juillet 1886.

Cette voie devant emprunter, sur la presque totalité de son parcours, les voies cantonales et municipales, les autorités publiques du Canton et de la Ville ont, chacune en ce qui la concerne, rédigé sous la forme d'un cahier des charges, les conditions auxquelles elles autorisaient l'usage des voies publiques empruntées.

Malgré l'obligation qui lui était imposée de soumettre en temps utile à l'approbation de la Ville les plans de la voie et du matériel roulant, la Compagnie dont il s'agit, invoquant la nécessité d'ouvrir l'exploitation avant les fêtes du Tir fédéral, crut pouvoir aller de l'avant sans consulter la Ville autrement que pour le choix d'un tarif.

Dans ces circonstances, le Conseil Administratif crut devoir attirer l'attention de la Compagnie sur cette façon de procéder, faisant d'ailleurs les plus expresses réserves quant à l'acceptation d'un type de voie qui rend très gênant pour le roulage la traversée des rails et qui est, en outre, incompatible avec le mode ordinaire de pavage des rues. L'attention de la Compagnie a, d'autre part, été appelée sur l'état d'inachèvement des travaux exécutés par elle, notamment au point de vue de l'écoulement des eaux et du rétablissement des surfaces pavées.

En présence de la perturbation apportée dans les voies publiques empruntées et des déficiences signalées, le Conseil Administratif mettra la Compagnie en demeure d'apporter à la voie et à ses abords les changements prescrits. Ce n'est qu'alors qu'il pourra être procédé à la réception de la ligne.

Le Conseil Administratif a approuvé, en ce qui le concerne, les plans présentés par les concessionnaires du réseau cantonal de chemins de fer à voie étroite pour la partie des lignes projetées comprise dans la Commune de Genève.

Ce réseau prévoit un ensemble de lignes entre Genève-St-Julien (frontière française), Genève-Ferney (frontière française), Genève-Douvaine (frontière française) avec embranchement entre Choulex et Jussy, et Genève-Bernex-Chancy.

Il est entendu que l'approbation donnée par le Conseil Administratif aux plans de la Compagnie est subordonnée à la ratification du Conseil Municipal, soit en ce qui a rapport aux tracés projetés, soit en ce qui touche le cahier des charges de la concession, dont nous aurons à arrêter les termes, d'accord avec la Compagnie.

Enfin le Conseil Administratif n'a pas eu à se prononcer jusqu'à ce jour sur les plans de détail de la voie et du matériel roulant qui ne lui ont pas été soumis.

Nous avons encore été saisis d'une demande de concession déposée par M. Alesmonières, ingénieur à Coppet, pour un chemin de fer électrique de Genève à Coppet. Le tracé partirait du Rond-Point de Plainpalais, suivrait le boulevard, le pont de la Coulouvrenière, le boulevard James-Fazy, la place de Cornavin et la rue de Lausanne, Le Département fédéral des chemins de fer, auquel cette demande avait été adressée, a, selon l'usage, renvoyé M. Alesmonières à s'entendre préalablement avec les Autorités cantonales et communales au sujet de l'utilisation des routes.

Le Conseil d'Etat nous ayant transmis le dossier de cette affaire, le Conseil Administratif a approuvé les plans du tramway projeté, sous réserve de l'octroi de la concession par les Autorités compétentes, et en outre sous réserve des stipulations du cahier des charges à intervenir et qui devra être soumis à la ratification du Conseil municipal.

Postérieurement à cette entente, M. Alesmonières nous a demandé si la concession générale accordée à la Compagnie des chemins de

fer à voie étroite modifiait sa situation vis-à-vis de la Ville en ce qui concerne la demande de concession pour le chemin de fer électrique entre Genève et Coppet. Nous avons répondu que la position du requérant n'en était pas changée, et cela d'autant moins que la Ville n'a pas encore accordé de concession à la Compagnie des chemins de fer à voie étroite pour la traversée de la Ville. D'ailleurs, autorisât-elle cette traversée et le passage de la ligne sur le pont de la Coulouvrenière, nous pensons que dans ce cas la Ville imposerait à la susdite compagnie l'obligation de s'entendre, le cas échéant, avec celle du chemin de fer électrique pour laisser circuler les voitures de ce dernier sur la voie du pont de la Coulouvrenière.

Les concessionnaires de tramways et autres chemins de fer sur routes paraissent souvent s'exagérer la portée des concessions fédérales qui leur sont octroyées. Ils ne se rendent pas suffisamment compte que les lois sur la matière, élaborées en vue des compagnies de chemins de fer qui construisent sur leur propre terrain, ne sauraient être applicables aux tramways sur routes qu'au point de vue des intérêts postaux, militaires et fiscaux de la Confédération, mais que, du moment où les voies ferrées sont tolérées sur la voie publique, la concession est forcément subordonnée aux conditions que prescrira l'autorité compétente locale, dans l'intérêt de la circulation ordinaire des voitures et des piétons, laquelle doit pouvoir se faire concurremment avec l'exploitation des tramways.

On peut se demander, dans le même ordre d'idées, si la durée ordinaire des concessions accordées à des compagnies qui s'imposent l'acquisition des terrains et supportent la dépense des terrassements et des travaux d'art, doit logiquement être attribuée à des entreprises de voies ferrées qui n'ont d'autres frais à supporter que ceux de la voie proprement dite et du matériel roulant. Nous voyons, à l'étranger, des concessions semblables accordées pour une période de 20 à 25 années, ce qui paraît suffisant pour assurer le service de l'amortissement.

Enfin, tel type de voie qui se justifie pour une voie ferrée ordinaire, peut ne plus être admissible pour un tramway sur route, dont les voies doivent pouvoir être parcourues ou franchies en tous points par les véhicules de la circulation ordinaire, à plus forte raison dans les rues et places d'une ville.

Il est inutile d'insister davantage sur ces divers points pour démontrer que le mandat d'une administration municipale l'oblige à fixer les conditions toutes spéciales auxquelles l'établissement des voies ferrées peut être autorisé sur le domaine municipal.

RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE.

La concession accordée à la Société d'appareillage électrique par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 1887, a été régularisée par un acte authentique passé devant M^e Charles Page, notaire, le 13 mars suivant.

Le Conseil Administratif a autorisé la Société d'appareillage électrique à livrer à ses clients la lumière des lampes à incandescence aux prix minimum ci-après :

Pour une lampe de	
5 bougies	2 centimes l'heure
20 "	6 " "
25 "	7 " "
35 "	9 " "
50 "	12 " "
100 "	18 " "

Aux termes de l'art. 12 de sa concession, la Société d'appareillage électrique doit tenir une comptabilité spéciale comprenant tous les frais soit de l'installation électrique destinée à l'éclairage de la ville de Genève, soit de son exploitation, afin qu'il soit procédé à la fin de chaque année au règlement de compte prévu par le susdit article.

Nous avons donc invité la Société d'appareillage à mettre à la disposition de l'Administration municipale ses comptes arrêtés au 31 décembre 1887 pour la vérification annuelle à laquelle nous avons à procéder.

La Société nous a répondu que son installation n'étant par terminée à la susdite date et son exploitation n'ayant commencé qu'en février 1888, elle avait décidé d'arrêter son premier exercice à fin décembre 1888, et qu'elle ne manquerait pas de se conformer pour le surplus à l'art. 12 de son Cahier des charges.

RAPPORTS AVEC LA COMPAGNIE DU GAZ

La Compagnie du Gaz a communiqué au Conseil Administratif un avis par lequel elle annonçait au public qu'à partir du 6 Juillet le prix du mètre cube de gaz serait réduit à 20 centimes pour le chauffage domestique et les usages industriels, et en général pour tout appareil servant à la cuisson, au chauffage et à la force motrice. Ces appareils doivent être alimentés par une canalisation spéciale et un compteur distinct.

Il est, en outre, accordé un rabais aux consommateurs payant le gaz 30 centimes, dont le compteur pour l'éclairage accusera, au 31 Décembre, pour l'année écoulée et pour un même local et un même abonné, une consommation supérieure à 2000 m³; la réduction de prix sera de 3 % pour une consommation de 2000 à 7000 m³, de 5 % de 7000 à 12,000 m³ et de 7 % pour une consommation supérieure à 12,000 m³. Ce rabais est consenti à partir de Janvier 1887.

La Compagnie se réserve expressément le droit de rétablir les prix et les conditions stipulés dans son cahier des charges lorsqu'elle le jugera nécessaire.

Comme nous l'avons annoncé au Conseil Municipal (séance du 23 Décembre 1887), la Compagnie du Gaz a fait signifier au Conseil Administratif un exploit en vertu duquel, rappelant les réserves qu'elle avait déjà faites au sujet des droits que lui confère son cahier des charges, elle faisait défense à la Ville de Genève de procéder, faire ou laisser procéder à aucuns travaux, à aucun acte qui seraient de nature à porter atteinte à ses droits, sous peine de dommages-intérêts, tous droits, moyens et actions expressément réservés relativement au droit pour la Compagnie de demander l'annulation de la concession faite par la Ville à la Société d'appareillage électrique.

A la suite de cette assignation, la Ville a chargé M. l'avocat Gentet d'occuper pour elle.

CUISINES SCOLAIRES.

Suivant le rapport de la Commission chargée d'examiner la proposition de M. Morel pour la création de cuisines scolaires dans la ville,

le Conseil Municipal avait pensé qu'il convenait de faire un essai de la création projetée dans l'une de nos écoles, celle du boulevard James-Fazy, et c'est dans ce sens que la proposition avait été renvoyée au Conseil Administratif.

Dès lors, cette question a reçu une solution plus générale et très heureuse par l'initiative privée. Comme nous avons eu l'occasion de vous l'exposer, des comités se sont formés dans différents quartiers de la ville pour doter nos écoles de la nouvelle institution ; le Conseil Administratif s'est empressé de seconder les efforts des promoteurs de cette œuvre philanthropique en mettant à leur disposition les locaux nécessaires, en faisant établir des fourneaux dans chaque école et en donnant toutes les facilités qui dépendaient de l'Administration. Maintenant nous avons la satisfaction de voir les cuisines scolaires organisées et fonctionnant dans la plupart des écoles de la ville.

Cette solution est précisément celle à laquelle s'est rangé en principe le Département de l'Instruction publique, conformément au préavis d'une Commission spéciale qu'il avait consultée sur la question. Cette commission a estimé en effet que l'organisation des cuisines scolaires devait être laissée à l'initiative individuelle, en raison de son caractère philanthropique.

Nous tenons à rendre ici un juste hommage aux citoyens dévoués qui, par des sacrifices pécuniaires et en y consacrant beaucoup de temps, ont assuré le succès de cette institution.

BAINS DU RHÔNE.

En raison des inconvénients et du danger que présentait la situation des Bains du Rhône au dessous du pont de la Coulouvrenière, le Conseil Administratif, comme nous vous l'avons récemment exposé, a engagé la société concessionnaire à transférer son établissement en amont du pont de la Machine. La société a adressé, à cet effet, une demande au Conseil d'Etat, qui sur le préavis favorable du Conseil Administratif, a proposé au Grand Conseil d'autoriser le transfert des bains sur l'emplacement désigné. Le Grand Conseil a approuvé par son arrêté législatif en date du 14 Janvier 1888, cette modification à la concession primitive.

NÉGOCIATIONS POUR L'ACQUISITION DU KURSAAL

M. Durel, architecte, nous fit, en Février 1887, des ouvertures en vue de la cession du Kursaal à la ville de Genève pour l'installation d'un Musée. Afin de permettre au Conseil Administratif de se prononcer en connaissance de cause sur cette question, M. Durel se chargea, sur notre demande, d'étudier un projet de transformation du bâtiment actuel pour la destination en question, suivant ses propres idées. Le résultat de cette étude fut une nouvelle proposition aux termes de laquelle M. Durel s'engageait à terminer le Kursaal et à le transformer, suivant un plan qu'il nous soumettait, moyennant la somme de 960,000 fr., honoraires compris. Ce forfait ne comprenait ni les frais relatifs à la vente, ni les installations intérieures, telles que vitrines, aménagement des collections, etc. En outre, le prix de 960,000 fr. était subordonné à l'achat du bâtiment pour 550,000 fr., limite extrême du bon marché auquel M. Durel pensait qu'on pourrait l'acquérir.

La situation financière de la Ville rendait très difficile la conclusion d'une telle opération, surtout au moment où le règlement du précédent exercice se présentait avec un déficit de fr. 175,000. Les négociations continuèrent néanmoins, et en Août, M. Durel nous fit de nouvelles offres. Il aurait cédé le Kursaal à la Ville au prix de fr. 650,000, plus les frais d'acte, en le vendant tel qu'il est actuellement. Le mobilier n'entraît pas dans ce prix.

Pour la vente du Kursaal, transformé en Musée, le prix était porté à fr. 1,050,000, à forfait, plus les frais. M. Durel entendait, en outre, être l'architecte des travaux.

Nous lui fîmes observer que ces propositions différaient notablement de ses offres antérieures, puisque M. Durel avait précédemment formulé le prix de fr. 550,000, et même, en dernier lieu, de fr. 540,000 pour la cession du Kursaal dans son état actuel, ou de fr. 960,000, honoraires compris, pour sa transformation en Musée. Il est vrai que ce forfait de fr. 960,000 était subordonné à l'achat du bâtiment actuel pour fr. 550,000, mais M. Durel l'avait obtenu sur adjudication pour un prix bien inférieur à cette limite. M. Durel nous expliqua que cette augmentation de prix était destinée à couvrir les risques qu'il

avait courus en achetant le Kursaal, des intérêts à bonifier aux créanciers hypothécaires, divers frais supplémentaires, etc.

Le Conseil Administratif estima que, dans ces conditions nouvelles, il ne lui était pas possible de donner suite aux propositions de M. Durel, et, malgré un rabais de 50,000 fr. offert, en dernier lieu, par ce dernier, qui réduisait son prix de fr. 650,000 à fr. 600,000, les négociations furent abandonnées.

FONDATION LISSIGNOL

La liquidation de la succession de M. Th. Lissignol a produit, tous frais et charges déduits, une somme nette de fr. 109,007 05 cent. Selon la volonté du testateur, le revenu de ce capital, après déduction d'une rente viagère de fr. 600 léguée à un ami du défunt, doit être affecté à l'encouragement des beaux-arts à Genève, de préférence en facilitant à de jeunes artistes l'étude des beaux-arts, mais surtout de la peinture à l'étranger.

En exécution de cette disposition, le Conseil Administratif a alloué en 1887 des subventions à deux jeunes sculpteurs genevois, qui font leurs études à Paris, M. J.-Maurice Reymond et M. H. de Niederhäusern. M. Reymond, élève de M. Chapu, l'éminent sculpteur, a été admis à l'Ecole des Beaux-Arts et y a obtenu une première troisième médaille pour une esquisse (composition) faite en loge. Ces deux subventions sont continuées en 1888. Une troisième a été accordée à un peintre, M. Louis Rheiner, mais elle n'est applicable qu'à partir de 1888, M. Rheiner s'étant rendu à Paris seulement au commencement de l'année courante.

CHAPELLE DES MACCHABÉES

La pose des vitraux de la chapelle des Macchabées est maintenant terminée. Cette œuvre fait honneur à l'artiste qui l'a exécutée et aux personnes qui ont bien voulu se réunir pour doter l'édifice de cet embellissement. Nous sommes heureux d'en constater ici l'entière réussite.

M^{me} Marie Ador, qui avait eu déjà la principale part dans la généreuse initiative prise par les donateurs des vitraux, nous a informé

qu'elle avait l'intention de faire encore construire un orgue pour la chapelle des Macchabées. Nous lui avons exprimé la reconnaissance de la ville de Genève pour ce nouveau don : le souvenir de ces libéralités restera attaché à celui de la restauration de ce monument, l'un des plus intéressants de notre ville.

Quant aux travaux mêmes de restauration, ils avancent rapidement et seront prochainement terminés.

SUCCESSION BRUNSWICK.

Le sieur Siegfried Weiss avait intenté à la Ville de Genève, devant le Tribunal civil, une demande en paiement de la somme de fr. 108,000 pour honoraires, déboursés et frais relatifs à diverses négociations financières dont l'avait chargé le feu Duc Charles de Brunswick.

Par jugement en date du 23 Juillet, le Tribunal civil a débouté le sieur Weiss de sa demande.

Le sieur Weiss ayant interjeté appel de ce jugement, la Cour de Justice, sur les conclusions conformes de M. le procureur général, a, par son arrêt du 19 décembre, confirmé le jugement de première instance et débouté, en conséquence, le sieur Weiss de toutes ses conclusions contre la ville de Genève.

Cette affaire est donc définitivement terminée à l'entière satisfaction de l'Administration municipale.

PROCÈS AVEC LA COMMUNE DE PLAINPALAIS AU SUJET DE LA TAXE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR.

La ville de Genève était, depuis plusieurs années, en procès avec la commune de Plainpalais au sujet de la taxe municipale de l'Abattoir.

La commune de Plainpalais réclamait à la Ville, pour cette contribution, une somme de fr. 4464 70. Un premier jugement du Tribunal civil, en date du 6 Juin 1887, ayant donné gain de cause à la Ville, la commune de Plainpalais porta cette affaire en appel. La Cour de Justice, par un arrêt du 14 Juillet, s'est également prononcée en notre faveur. La taxe est fixée à fr. 560 45. Tous les frais de première instance et d'appel ont été mis à la charge de la commune de Plainpalais.

PROCÈS AVEC M. CH. PERROTTET

M. Ch. Perrottet a intenté à la Ville de Genève une action devant le Tribunal civil, en raison du préjudice qu'il disait lui avoir été causé par la suppression de l'ancien tronçon de rue partant de l'angle des rues Gutenberg et du Jura et aboutissant à la rue de l'Industrie, tronçon de rue qui traversait les terrains du collège de la Prairie et qui avait du être supprimé pour la construction de cet établissement. M. Perrottet nous réclamait d'abord :

1^o La valeur des terrains qu'il avait cédés à la ville, avec MM. Soutter, pour la création de la dite rue.

2^o La restitution de la somme qu'il avait payée pour l'établissement de la rue.

3^o La moins-value de ses terrains résultant de la suppression de la rue.

En dernier lieu, M. Perrottet demandait le rétablissement de la rue et fr 60,000 de dommages et intérêts.

Par un jugement en date du 25 février, le Tribunal civil a débouté M. Perrottet de sa demande.

PROCÈS AVEC LE COMPTOIR D'ESCOMPTE ET MM. GALOPIN FRÈRES

A la suite d'éboulements survenus dans la falaise du Bois de la Bâtie, sur la rive gauche du Rhône, le Comptoir d'Escompte et MM. Galopin frères, propriétaires des immeubles de la brasserie ci-devant Flühler, ont cru devoir assigner la Ville en paiement de dommages-intérêts, par le motif que ces accidents auraient eu pour cause un écoulement des eaux superficielles provenant des propriétés de la Ville sises sur le plateau de St-Georges.

Un jugement intervenu, en date du 14 Janvier 1888, réduit dans une forte mesure la part de responsabilité imputable à la Ville. La Ville a été, toutefois, condamnée à payer une indemnité de 400 fr. et à faire exécuter quelques travaux de nature à dégager, pour l'avenir, sa responsabilité en cas de retour de semblables accidents. Cette contestation est donc actuellement terminée.

PLAN DE LA VILLE.

Le Conseil Administratif a fait dresser par sa section des travaux un plan de la ville à l'échelle de 1 : 1000, en coordonnant entre eux les renseignements fournis par les plans existants et les travaux de triangulation opérés à diverses époques.

Ce plan, divisé en huit feuilles, a été gravé et pourra être prochainement mis en vente.

REMISE DE L'AVENUE ET DU QUAI DE L'ABATTOIR A LA COMMUNE DE PLAINPALAIS

La Ville a, conformément aux prescriptions de la loi sur les chemins privés, fait remise à la commune de Plainpalais de l'avenue et du quai de l'Abattoir. Cette formalité a été précédée d'une réception contradictoire, à la suite de laquelle il a été tenu compte d'un certain nombre de desiderata formulés par la commune de Plainpalais.

RÉCEPTION D'UN CHEMIN AUX DÉLICES

La Ville a accepté, comme voie municipale, un chemin de dix mètres de largeur, créé sur la propriété de la Caisse Hypothécaire et aboutissant à la rue des Délices, ainsi qu'une bande de terrain destinée à l'élargissement de cette dernière rue.

REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE FR. 60,000 FAITE A LA COMMUNE DES EAUX-VIVES

La commune des Eaux-Vives nous a remboursé l'avance de fr. 60,000 que la ville de Genève lui avait faite en 1885 pour la construction de l'égout collecteur de la rive gauche.

REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE
ET DE DÉMOGRAPHIE DE VIENNE.

Le Comité d'organisation du VI^e congrès international d'hygiène et de démographie qui s'est tenu à Vienne en septembre dernier, ayant demandé à la Ville de Genève de se faire représenter dans les réunions de ce congrès, nous avons délégué à cet effet M. le docteur Pierre Dunant, professeur d'hygiène à la faculté de médecine de notre université.

M. Dunant nous a rapporté de Vienne un rapport étendu et très intéressant sur la question de la crémation, dont nous l'avions prié de vouloir bien faire une étude spéciale en raison de la proposition faite au Conseil Municipal par M. Empeyta.

Le Conseil Municipal a reçu communication de ce rapport dans sa séance du 15 novembre dernier.

IV

Utilisation des Forces motrices du Rhône et régularisation du Lac.

Le compte-rendu de 1886 indiquait l'état d'avancement des travaux du Rhône jusqu'à fin Février 1887.

A cette époque, les batardeaux destinés à la mise à sec étaient terminés, et l'on venait de commencer les épaissements pour permettre le travail dans le lit du fleuve.

Les ouvrages à exécuter à l'abri des batardeaux étaient :

1° L'établissement du barrage à rideaux et de la seconde partie du pont de la Machine.

2° La reprise en sous-œuvre de l'ancienne Machine hydraulique en amont de l'île et l'approfondissement des anciens coursiers.

3° La construction d'une échelle à poisson dans l'ancien coursier de la turbine Roy.

4° L'établissement de cinq vannes de décharge entre l'ancienne Machine et la maison Sechehaye.

5° L'approfondissement du bras droit à la cote prévue par la convention intercantonale.

6° La reprise en sous-œuvre des murs du quai et la construction de perrés le long des deux rives.

7° La reprise en sous-œuvre des ponts de l'île (bras droit) et du pont de la Coulouvrenière.

8° La reprise en sous-œuvre du radier des vannes de décharge en aval de l'île.

9° La construction de l'égout collecteur Rive droite, du pont de la Machine à l'aval de la Promenade de Saint-Jean.

10° L'élargissement du quai du Seujet par la construction d'un nouveau mur de quai.

Tous ces travaux ont été exécutés conformément au programme et étaient terminés dans les derniers jours du mois de mai.

Le samedi 28 Mai, une modeste fête d'inauguration réunissait dans un banquet dans le lit du fleuve, sur l'emplacement du barrage à rideaux, les autorités cantonales et municipales, le personnel technique et tous les ouvriers qui avaient coopéré au travail.

Immédiatement après cette fête, l'on commença à préparer la rentrée du fleuve dans son lit.

Les batardeaux furent rompus le 11 Juin, et le barrage à rideaux put entrer en fonctionnement régulier dans la première quinzaine de Juillet.

La sixième turbine avec ses pompes (portant le n° 3), votée par crédit du Conseil municipal du 28 Décembre 1886, est entrée en fonctionnement dans le courant du mois de Juillet et a marché dès lors d'une façon régulière.

Les divers crédits de même date pour l'établissement de canalisations nouvelles à haute et à basse pression ont été également entièrement employés au développement de notre réseau hydraulique.

Le Conseil Administratif, à propos de la demande de crédits pour la seconde période des travaux, a publié, en Novembre 1887, un cinquième fascicule rendant compte d'une façon détaillée des travaux déjà exécutés et des travaux restant à faire.

RÉSERVOIR DE BESSINGE ET CANALISATION RELIANT LA VILLE AU RÉSERVOIR

Le Conseil municipal a voté également, le 28 Décembre 1886, un crédit de 200,000 fr. pour la construction d'un réservoir à Bessinge, réservoir de 12,500 mètres cubes de capacité, et un crédit de francs 270,000 pour l'établissement d'une conduite de fonte de 600^{mm} de diamètre destinée à joindre le réseau urbain avec le réservoir.

La *construction du réservoir* a été mise en adjudication sur les bases suivantes :

La Ville fournissait à l'entrepreneur tous les matériaux, chaux, ciment, gravier, etc., nécessaires à la construction.

L'entrepreneur devait fournir les moyens d'exécution et tout le personnel nécessaire à l'exécution du travail, et le mener à bien sous sa responsabilité.

Les travaux furent adjugés à MM. Bouët et Laplanche, et commencèrent le 9 Mars. Ils furent poussés sans incident jusqu'au 30 Juillet, époque où le radier et les quatre murs étaient élevés. L'Administra-

tion n'avait d'autre reproche à faire qu'une assez grande lenteur dans l'exécution.

Lorsque l'entreprise commença l'exécution des cinquante-six voûtes ou calottes qui couvrent le réservoir, les difficultés surgirent.

Les sept premières calottes attenantes au mur aval furent construites les unes après les autres, malgré les mauvais résultats obtenus dès le début de ce travail et malgré les observations réitérées de l'Administration. Du 9 au 12 Août, trois calottes s'effondraient, l'une d'elle avec ses cintres.

Dès le 9 Août, le Conseil Administratif arrêta les travaux et provoqua un arbitrage pour déterminer la part de responsabilité de l'entrepreneur dans les accidents survenus.

Le jugement fut rendu le 26 Août. Il condamnait l'entrepreneur à démolir les voûtes subsistant encore et à refaire à ses frais les sept voûtes commencées; les cintres, insuffisants comme force, étant reconnus, conformément au préavis de l'Administration, comme la cause des accidents survenus.

Après plusieurs mises en demeure de la part de la Ville, l'entrepreneur se décida enfin, le 5 Octobre, à reprendre le travail de bétonnage, et le 13 Janvier le réservoir proprement dit était terminé sans incident nouveau.

La canalisation de la Ville au réservoir n'a pas donné moins de déboires.

Les travaux de pose avaient été mis en adjudication au mois de Mars 1887. MM. Stutzmana et Margueron furent désignés comme adjudicataires.

Les tuyaux proprement dits furent commandés, pour toute la partie inférieure (de la ville au haut du village de Cologny), environ trois kilomètres, à la maison *de Roll*, de Soleure, et pour toute la partie supérieure, environ un kilomètre, aux usines de Pont-à-Mousson.

Pour dégager entièrement sa responsabilité, la Ville fit essayer, à ses frais, tous les tuyaux à une pression double de la pression normale par l'ingénieur chargé de la pose.

D'après le cahier des charges, l'entrepreneur, après cet essai, devenait complètement responsable de la canalisation, et cela durant une année après la mise en service.

Malgré les observations réitérées du personnel de surveillance, la pose de la canalisation est loin d'avoir été faite avec la conscience voulue.

Aussi, dès les premiers essais, les ruptures se succédèrent les unes aux autres, de sorte que jusqu'ici dix-huit tuyaux ont dû être remplacés.

L'entrepreneur a cherché à rejeter la cause de ces ruptures sur l'absence de robinets permettant d'évacuer l'air contenu dans les tuyaux, et s'est refusé à continuer les réparations.

L'Administration a dû procéder d'office, aux frais de l'entrepreneur, à la mise en état de la canalisation. Ce travail est maintenant terminé, et il y a lieu d'espérer que d'ici à peu de jours le réservoir de Bessinge pourra être mis en service régulier.

Le règlement de compte avec l'entrepreneur est soumis à l'appréciation du tribunal.

BARRAGE A RIDEAUX, ETC.

Les travaux d'utilisation des forces motrices et de régularisation des eaux du Léman comprenaient, pour la campagne de 1887, l'achèvement du pont de la Machine et l'établissement du barrage à rideaux destiné à régler le régime d'écoulement des eaux du Rhône.

La charpente métallique, étudiée en vue de cette double destination, a été fixée sur des points d'appui solidement établis dans le lit du fleuve et immergés dans un épais lit de béton de chaux lourde. La fondation, en elle-même, a été grandement facilitée par la mise à sec du bras droit, qui a permis d'y apporter, d'autre part, toute la précision voulue.

La passerelle réservée à la circulation publique a pu être livrée à sa destination dans le courant de Juillet.

Le barrage à rideaux du système Caméré a été expérimenté de suite après la rentrée de l'eau dans le bras droit du Rhône, et a fonctionné à plusieurs reprises pendant la saison des hautes eaux. A partir du 8 Octobre, son fonctionnement a été à peu près continu.

Le barrage se compose de quarante rideaux fixés sur des cadres mobiles en fer, lesquels se rabattent sur le radier dans la période d'ouverture; un treuil à main a été étudié en vue de la double

manœuvre du barrage des montants et de l'enroulement des rideaux.

Par suite d'une cause restée inexplicquée, un certain nombre de crochets en fer forgé, destinés à maintenir en place les tourillons des montants, se sont ouverts pendant la saison des hautes eaux, ce qui a entraîné le déplacement des cadres correspondants. Dès la remise en place du barrage, ce système de fermeture a été quelque peu modifié afin de prévenir le retour de semblables désordres.

L'action du courant de l'eau, combinée avec l'influence de la pression d'amont, a déterminé, pendant la période d'ouverture, l'arrachage d'un certain nombre de plateaux du radier qui n'étaient pas suffisamment assujettis. Des précautions ont pareillement été prises pour diminuer autant que possible cet inconvénient.

En résumé, sauf les légères imperfections signalées ci-dessus, auxquelles il a été remédié, le fonctionnement du barrage paraît répondre au but et ne rien laisser à désirer, soit comme facilité, soit comme rapidité de manœuvre.

L'achèvement du pont de la Machine a été complété par la création d'une plateforme asphaltée reliant le pont au bâtiment de l'ancienne machine, et par la création d'une passerelle en fer sur les faces nord-ouest et sud-ouest du bâtiment, en remplacement de la construction en bois existant précédemment.

La mise à sec du bras droit a pareillement fourni l'occasion de consolider les palées du pont de l'île et de les noyer dans une fondation en béton.

Les palées du pont de la Coulouvrenière, voisines de la rive droite, immergées en eau profonde et exposées à un violent courant ont aussi été noyées dans une maçonnerie de béton. Les conditions de solidité de ce pont ont donc été grandement améliorées par le fait de ces travaux, et les appréhensions qu'on pouvait concevoir sur la stabilité des appuis ont actuellement disparu.

ÉGOUTS COLLECTEURS

Le réseau des égouts collecteurs, tel qu'il était prévu par la convention intervenue entre l'Etat et la Ville de Genève et les communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex, a été terminé en 1887 par la construction du tronçon de l'égout rive droite com-

pris entre le pont de la Machine et le débouché du collecteur de St-Jean.

Ce tronçon, d'une longueur de 450 mètres environ, présentait des difficultés d'exécution au moins aussi grandes que celles qu'on a rencontrées sur divers points de la rive gauche. Le travail a cependant été grandement facilité par la mise à sec du bras droit du Rhône. Conformément à l'accord intervenu entre l'Etat et la Ville, le quai du Seujet a été élargi vers l'aval, de façon à assurer, dans de meilleures conditions que par le passé, l'écoulement des eaux du fleuve, tout en améliorant la situation du quai.

L'extrémité aval a été pourvue, comme sur la rive gauche, d'un couloir en tôle destiné à diriger dans le grand courant et dans la profondeur du fleuve les apports du collecteur.

ÉTAT CIVIL

Secrétaire : M. H. PANCHAUD.

Budget, N° 17, Chapitre II, lettre B.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté.	Fr. 13,800 —	Voté.	Fr. 2,200 —
Dépensé	13,800 —	Reçu	2,056 20
		Reçu en moins	Fr. 143 80

MARIAGES.

Entre :	Sur 1886	
	Augmentation	Diminution
Genevois et Genevoises	77	12 —
Genevois et Suisses d'autres cantons	50	3 —
Suisses d'autres cantons et Genevoises.	43	18 —
<i>A reporter</i>	170	33 —

		Sur 1886	
		Augmentation	Diminution
	<i>Report</i> 170	33	—
Genevois et étrangères.	62	5	—
Etrangers et Genevoises	44	3	—
Suisses d'autres cantons et Suisses d'autres cantons	93	15	—
Etrangers et Suisses d'autres can- tons	53	1	—
Suisses d'autres cantons et étran- gères	46	6	—
Etrangers et étrangères	143	—	1
	<u>Total. 611</u>		
	Augmentation sur 1886.	<u>63</u>	<u>62</u>

Il résulte de ce tableau que les mariages ont été contractés par :

- 353 Genevois.
- 378 Suisses d'autres cantons.
- 491 Etrangers.

Transcriptions de mariages 231, soit une augmentation de 8 sur 1886.

Publications de mariage 879, soit augmentation de 82 sur 1886.

DIVORCES.

		Au profit		
		de l'époux	de l'épouse	des 2 époux
<i>Entre :</i>				
* Genevois et Genevoises	13	2	4	7
Genevois et Suisses d'au- tres cantons	7	1	5	1
Suisses d'autres cantons et Genevoises	2	—	2	—
Genevois et étrangères	14	1	10	3
	<i>A reporter</i> 36	4	21	11

	Report	Au profit		
		de l'époux	de l'épouse	des 2 époux
	36	4	21	11
Suisses d'autres cantons et Suisses d'autres cantons	41	5	4	2
Etrangers et Suisses d'au- tres cantons	1	—	—	1
Etrangers et Genevoises.	2	—	1	1
Etrangers et étrangères.	4	1	2	1
Suisses d'autres cantons et étrangères. . . .	7	2	3	2
Total.	61	12	31	18

soit une augmentation de 16 sur 1886.

NAISSANCES.

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1886	
				Augmentation	Diminution
Masculins légitimes . .	188	289	477	—	56
Féminins légitimes . .	151	244	395	—	10
Masculins naturels. . .	26	29	55	7	—
Féminins naturels. . .	18	25	43	—	5
	383	587	970		
Diminution sur 1886.				64	—
				71	71

Dans le total des naissances sont compris

6 jumeaux (diminution de 8 sur 1886).

6 jumelles (diminution de 14 sur 1886).

Venus au monde comme suit :

3 fois	3 fois
2 garçons	2 filles

Répartition des naissances suivant la nationalité.

		Sur 1886	
		Augmentation	Diminution
Genevois	271	—	25
Suisses d'autres cantons	272	—	14
Etrangers	427	—	25
Total.	970	—	64

Transcriptions d'actes de naissance 322, soit augmentation de 50 sur 1886.

DÉCÈS.

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1886	
				Augmentation	Diminution
Masculins	177	207	384	—	20
Féminins	176	193	369	—	49
Morts-nés masculins	10	22	32	—	3
Morts-nés féminins	9	10	19	—	7
	372	432	804	—	79

Diminution sur 1886, 79.

Répartition des décès suivant la nationalité.

		Sur 1886	
		Augmentation	Diminution
Genevois	314	—	30
Suisses d'autres cantons	206	12	—
Etrangers	284	—	61
Total.	804	12	91

Transcriptions d'actes de décès 478, soit diminution de 12 sur 1886.

Expéditions délivrées par le Bureau de l'Etat-Civil.

	Sur 1886	
	Augmentation	Diminution
1014 actes de naissance	25	—
305 » de décès.	—	39
327 » de mariage	—	29
<u>1646</u>	<u>125</u>	<u>168</u>

Diminution sur 1886, 43.

Les expéditions d'actes de mariage se divisent comme suit :

Actes antérieurs au 31 décembre 1875, délivrés à raison de fr. 2.50.	81 (soit diminution de de 12 sur 1886).
Actes postérieurs au 1 ^{er} janvier 1876, délivrés à raison de fr. 1 50.	246 (soit diminution de 17 sur 1886).
Total.	<u>327</u>

Le produit de ces diverses expéditions s'est élevé à	Fr. 2550 —
dont il faut déduire 1646 timbres à 30 centimes	» 493 80
	<u>Fr. 2056 20</u>

soit diminution de 170 fr. 40 sur 1886.

Aux 1646 expéditions payées, il y a lieu d'ajouter :

59 actes de naissance, délivrés gratuitement.
7 » de décès, » » » »
10 » de mariage » » » »
303 certificats de publications de mariage.
<u>379</u> expéditions, soit augmentation de 46 sur 1886.

Le nombre des expéditions délivrées en 1887 a donc été de 2025, soit 81 de moins qu'en 1886.

Les opérations du Bureau pendant l'année 1887 se résument comme suit :

	Sur 1886	
	Augmentation	Diminution
Actes de naissance	970	— 64
Actes de mariage.	611	62 —
Actes de décès.	804	— 79
Inscriptions de divorces.	61	16 —
Publications de mariages.	879	82 —
Transcriptions d'actes de naissance.	322	50 —
» d'actes de décès.	478	— 12
» d'actes de mariage.	231	8 —
Expéditions d'actes	2025	— 81
Livrets de famille.	616	56 —
Légitimations par mariage	41	3 —
» après mariage.	5	2 —
Communications d'office	2612	468 —
	<u>9655</u>	<u>747 236</u>

Soit augmentation sur le total des opérations de 1886, 511.

Le tronc placé dans la salle des mariages a produit 862 fr. 25, suit 188 fr. 25 c. de plus qu'en 1886. — Cette somme a été versée à l'Hospice général, ainsi que 240 fr., produit de 48 mariages célébrés en dehors des jours officiels fixés par l'Administration.

Dès cette année, la Chancellerie, dans le but d'activer la confection de ses répertoires quinquennaux, nous a invité à lui fournir des fiches pour chaque acte et transcription d'acte reçu en notre Bureau. Cette innovation a augmenté le travail dans une forte proportion, puisque 2693 fiches ont été délivrées à la Chancellerie pendant l'exercice 1887.

CHAPITRE III

OCTROI ET ENTREPOT DE LA RIVE DROITE

Contrôleur : M. E. DECOR.

Octroi.

<i>Dépenses.</i> Budget III, n° 20.		<i>Recettes.</i> Budget III a.	
Voté	Fr. 129.330 —	Prévu	Fr. 670.000 —
Dépensé	» 125.604 30	Reçu	» 613.652 55
Dép. en moins .	<u>Fr. 3.725 70</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 56.347 45</u>

Recettes. Budget III b.

(*Contribution des commerçants en comestibles de luxe.*)

Prévu	Fr. 25.000 —
Reçu	» 9.927 30
Reçu en moins .	<u>Fr. 15.072 70</u>

Entrepôt.

<i>Dépenses.</i> Budget III, n° 21.		<i>Recettes c,</i>	
Voté	Fr. 10.300 —	Prévu	Fr. 6000 —
Dépensé	» 11.300 —	Reçu	» 8924 —
Dép. en plus .	<u>Fr. 1000 —</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 2924 —</u>

Poids public.

Budget III d.

Prévu. . . .	Fr. 6500 —
Reçu	» 5900 10
Reçu en moins	<u>Fr. 599 90</u>

Pour le budget de 1887, tenant compte du chiffre des recettes de l'Octroi pendant les années précédentes, chiffre qui n'avait jamais atteint les prévisions, le rendement éventuel de cette rubrique avait été abaissé, et réduit de 680,000 à 670,000 fr.

Nous avons le droit d'espérer que cette recette, bien que supérieure encore de 26,000 fr. aux encaissements effectués en 1886, serait atteinte, l'Administration ayant voué tous ses soins à perfectionner la perception, par la répression énergique de la fraude, et devant compter sur quelque augmentation résultant de la célébration de la fête du Tir fédéral à Genève.

Ces prévisions optimistes se trouvèrent tout d'abord justifiées. En effet, la recette au 31 Juillet atteignait la somme de 386,332 fr. 65, supérieure de 40,000 fr., en chiffre rond, à la période correspondante de 1886.

Mais c'est alors que nous arriva de Berne la nouvelle, certes fâcheuse au point de vue des finances municipales, de la suppression de l'Octroi, dès le 1^{er} Septembre de l'année courante.

L'effet, comme il était facile de le prévoir, se fit sentir de suite, et la mieux-value de 40,000 francs constatée au 31 Juillet, tombait au 31 Août à 30,000 fr.

Nous n'en demeurions pas moins encore dans de bonnes conditions, théoriquement parlant, puisque, si nous avons à ajouter aux recettes de 440,164 fr. 40 perçues au 31 Août, le rendement des quatre derniers mois, basé sur celui des mois correspondants de 1886, nous aurions atteint la somme de 675,000 fr. environ, supérieure de 5,000 fr. aux prévisions budgétaires.

Malheureusement, dès cette époque, ce n'était plus de nous, mais de la Confédération que dépendait la fixation du chiffre complémentaire de cette rubrique pour le troisième tiers de l'exercice courant.

L'Administration, dans le but de favoriser ou tout au moins d'aider les employés, qui, de par l'arrêté de l'Autorité fédérale, risquaient, presque du jour au lendemain, de se trouver sur le pavé, décida de poursuivre, jusqu'à la fin de l'année courante, la perception de l'Octroi sur les solides.

Bien que cette partie des recettes soit demeurée, pendant ces quatre mois, dans la proportion normale, il n'en résultait pas moins une perte pour la Caisse municipale, puisque nous conservions notre

personnel d'alors au complet, tandis que dans son règlement de compte avec la Ville, la Confédération faisait le départ entre les frais de perception afférents aux liquides, les seuls dont elle s'occupât, et ceux concernant les solides. Mais dans cette question-là, les considérations d'humanité nous ont paru devoir primer toute autre.

Nous avons du reste cherché, dans la mesure du possible, à réduire la perte qui devait en résulter pour nos finances, en ne remplaçant pas les employés qui, pour une raison ou pour une autre, quittaient l'Administration. Cette mesure, mise en vigueur depuis le milieu de l'exercice, nous a produit, dans les frais de perception, une économie de 3,725 fr. 70, bien que chaque employé qui trouvait à se placer ailleurs à partir du 1^{er} Septembre ait touché, dès le jour de son départ et à titre de gratification, le montant de son traitement pendant quinze jours à un mois.

Restait à fixer avec la Confédération le chiffre de l'indemnité due à la Ville pour les quatre derniers mois de l'année, et ce n'était pas la partie la plus facile de notre tâche.

Lors de la conférence qui fut convoquée à Berne entre le Département fédéral des Finances et les délégués des Cantons à Ohmgeld et Villes à Octroi, et à laquelle assistaient deux représentants du Conseil Administratif, cette question fut longuement discutée.

L'arrêté fédéral prévoyait pour les Cantons à Ohmgeld et les Villes à Octroi une indemnité annuelle et fixe jusqu'en 1890, égale au produit net de la recette sur la base de la moyenne des cinq années 1880 à 1884.

Cette estimation n'était, somme toute, pas trop défavorable aux intérêts de la Ville de Genève pour autant que par des interprétations diverses sur des points spéciaux, le chiffre n'en serait pas réduit. C'est ce qui malheureusement risque aujourd'hui d'être le cas.

Mais pour le solde de l'année courante, les propositions fédérales nous étaient infiniment moins favorables.

Elles se résumaient en effet ainsi : la Confédération considérait les ohmgeld et octrois comme virtuellement abrogés dès le 31 Décembre 1886. Les sommes perçues de ce chef par les Cantons et les Villes pendant les huit premiers mois de l'année 1887 demeuraient acquises à la Caisse fédérale, qui bonifiait aux susdits Cantons et

Villes l'indemnité totale de l'année, sur la base convenue de la moyenne des années 1880-84.

Si ce mode de faire, qui peut sembler équitable à première vue, n'était point désavantageux pour les cantons à ohmgeld, il n'en était pas de même pour la Ville de Genève. Nous nous trouvions en effet frustrés de la mieux-value résultant de nos efforts pour améliorer le produit de notre octroi, mieux-value qui, ainsi que nous vous l'avons dit plus haut, représentait encore au 31 Août une somme assez importante.

Il se trouvait en fait qu'après avoir cru travailler en faveur de la Caisse municipale, c'est au bénéfice des finances fédérales que nous consacrons nos peines et nos efforts.

Dans une entrevue avec M. le Président du Département fédéral des Finances et des Péages, les Délégués du Conseil Administratif avaient fait une contre-proposition qui semblait avoir reçu de prime abord un accueil favorable. C'est qu'il fût fait abandon à la Ville de Genève de ses recettes d'octroi au 31 Août 1887 et qu'il lui fût versé comme indemnité pour les quatre derniers mois, la moyenne de la période correspondante des années de base 1880-84.

Cette proposition, qui paraissait juste à tous les points de vue et qui nous aurait permis d'équilibrer notre chapitre « Octroi » conformément aux prévisions budgétaires, ne fut en définitive pas admise par l'autorité fédérale.

Son principal, ou pour mieux dire, son seul argument fut qu'il ne pouvait y avoir, dans ces règlements d'indemnité, deux poids et deux mesures, et que la Ville de Genève ne pouvait être traitée différemment que ne l'étaient les cantons à ohmgeld.

Une autre réduction que nous faisait subir le règlement fédéral provient du refus de faire entrer en ligne de compte le produit des droits d'octroi que payaient les fabricants de bière établis dans les limites de la Ville, conformément à l'art. 45 du règlement du 16 Décembre 1842 sur l'octroi, ainsi conçu :

• Les brasseurs qui fabriquent la bière dans l'intérieur des limites de l'Octroi sont tenus, pour chaque cuite, de faire au Contrôleur la déclaration de la quantité fabriquée. Celui-ci en fait la vérification, et le droit d'octroi est perçu sur les quantités qu'il a perçues et enregistrées. »

La Confédération base son refus sur ce que ces droits seraient

des droits de fabrication et non point des droits d'octroi, argument qui nous paraît devoir tomber à la seule lecture de l'article du règlement que nous venons de citer, d'autant plus que, s'il y a un droit de fabrication, celui-ci est représenté par la *taxe municipale*, et ne saurait être perçu sous deux rubriques différentes.

Malgré les bonnes raisons fournies à l'appui de notre manière de voir, le Département fédéral n'en a pas moins maintenu son interprétation qui, outre le préjudice qu'elle cause à notre budget de 1887, a pour résultat plus grave de diminuer d'une dizaine de mille francs le chiffre annuel de l'indemnité fédérale pour les années suivantes.

Le Conseil Administratif a de nouveau recouru à Berne contre ces deux décisions, qui lui paraissent absolument injustifiées. Il attend le résultat de ses dernières démarches et espère vivement que ses arguments seront pris en considération.

L'indemnité fédérale devait intervenir pour qu'aucun bouleversement ne fût apporté jusqu'en 1890 dans les budgets des cantons et des communes, du fait de la suppression des ohmgelds et octrois. Nous ne pensons pas que, par une interprétation étroite des textes, ou par une assimilation qui ne se justifie qu'en partie, la Confédération veuille priver la Ville de Genève d'une partie quelconque des ressources sur lesquelles elle croyait à bon droit pouvoir compter pour contrebalancer, dans une mesure déjà certes assez faible, la perte de son octroi.

La recette provenant de la surtaxe sur les comestibles de luxe en remplacement des droits d'octroi auxquels ils devaient être soumis, et dont ils avaient été exonérés moyennant une somme de fr. 25,000 à fournir par les intéressés à la Caisse municipale, a été également pour nous une source de mécomptes. Nous n'avons encaissé, de ce chef, qu'une somme nette de fr. 9927 60, au lieu de fr. 25,000 prévus, chiffre qui aurait dû s'augmenter encore de l'important reliquat de 1886 sur cette rubrique.

Une affaire mal emmanchée ne finit jamais bien, dit l'expérience, et tel a bien été le cas pour celle-là.

Ainsi que nous vous le disions au compte-rendu de 1886, tous les dossiers des réclamants, et ils étaient nombreux, avaient été remis au Département des Contributions publiques. Mais les semaines et les mois se passaient sans amener aucun résultat. Enfin, de guerre lasse et d'accord avec le Département, le Conseil Administratif se

décida à reprendre les dossiers et à procéder lui-même au recouvrement des taxes.

Ce n'était point chose aisée, car on se trouvait en présence d'un impôt non autorisé par une loi, et dont le produit éventuel était la conséquence d'une transaction amiable passée entre l'Administration et un certain nombre d'intéressés, investis d'un mandat qui leur a été contesté dès le début par la grosse masse des nouveaux contribuables.

Il fallait donc procéder par voie amiable aussi, et chercher à convaincre chacun individuellement du bien-fondé de notre réclamation.

Ce fut un travail long et ingrat, dont s'occupa avec beaucoup de zèle et de tact M. le chef de bureau de la Taxe municipale. C'est grâce à ses soins, grâce à des démarches sans nombre que, par suite d'entente avec beaucoup des intéressés, nous avons pu faire rendre à cette rubrique la somme ci-dessus, dont le recouvrement, bien que le chiffre en soit fort inférieur aux prévisions, nous a donné plus de peines et d'ennuis que la perception de la taxe municipale tout entière.

Si cette surtaxe avait dû continuer, il aurait été urgent de l'organiser à nouveau sur de tout autres bases, mais sa durée ayant été limitée à celle de l'octroi, elle meurt de la même mort, et nous ne le regrettons pas.

Nous avons encore quelques encaissements à faire du fait de contribuables qui nous ont demandé, pour s'acquitter, terme jusqu'en 1888. Ce reliquat, qui ne sera, en tout cas, pas bien considérable, viendra en augmentation des recettes de la taxe municipale pour l'exercice courant.

Quant à ceux qui, après s'être engagés pour éviter les droits d'octroi, ont ensuite et une fois le but atteint, refusé de verser leur quote-part, ils n'auront pas à se plaindre si leurs bordereaux futurs tiennent compte de ce fait: il ne serait pas équitable que ceux qui ont été de bonne foi et ont fait preuve de bonne volonté, aient seuls payé, tandis que d'autres s'exonéraient de toute charge malgré les avantages incontestables qu'ils tiraient de la non-mise en vigueur de la nouvelle loi d'octroi qui les concernait.

PERSONNEL

Les nominations et mutations suivantes ont eu lieu dans le personnel de l'Octroi :

MM. Blanchet, Jean, a été nommé receveur de 3^{me} classe.
 Oméry, Albert, » brigadier.
 Millioud, Alexandre, » appointé.
 Desquartiers, Pierre, » visiteur.

Le produit brut de l'Octroi est, en 1887, de fr. 487,502 75, soit fr. 156,487 16 de moins qu'en 1886.

Les recettes se décomposent ainsi :

BOISSONS ET LIQUIDES.

1,488,749	litres vin du canton.		
215,925	» » des autres cantons de la Suisse.		
178,051	» » des propriétaires genevois dans la zône de Savoie.		
2,916	» » » » dans le pays de Gex.		
<u>1,885,641</u>	litres	produisant	Fr. 43,948 21
3,584,169	» vins étrangers	»	116,889 06
787,479	» différences sur les dits		
	sortis de l'Entrep. fictif	»	7,323 91
82,663	» vin de liqueur	»	6,726 52
871	» différences sur les dits		
	sortis de l'Entrep. fictif	»	50 54
49,151 1/2	bouteilles de vin	»	5,898 18
76,920	litres vinaigre	»	1,795 18
4,789	» lies de vin, fr. 2.33	»	44 74
5,155	» » » 4.—	»	51 55
1,400,616	» bière	»	51,833 98
61,089	bouteilles bière	»	3,054 45
7,882	litres cidre	»	157 70
2,476,473	degrés alcool (esprit, eau de vie, etc.)	»	49,529 46
162,254	litres liqueurs	»	24,072 24
11,571	bouteilles liqueurs.	»	<u>2,314 20</u>
	Total du Chapitre		<u>Fr. 313,686 92</u>

COMESTIBLES.

4,389 bœufs pesant 2,783,535 kilog.	produisant	Fr. 44,536 56
1,065 vaches » 555,835 »	»	» 6,670 02
16,426 veaux	»	» 31,209 40
18,135 moutons	»	» 40,881 —
33 chèvres	»	» 16 50
6,533 porcs	»	» 21,232 35
7,930 kilog. viande de porc fraîche	»	» 634 40
496,857 » 500 gr. viande dépecée	»	» 19,874 30
119,307 » viande salée	»	» 11,930 70
Total du Chapitre . . .		<u>Fr. 146,985 23</u>

FOURRAGES.

2,818,975 kilog. foin	produisant	Fr. 5,637 95
1,976 bottes de paille	»	» 79 04
838,900 kilog. de paille	»	» 1,677 80
1,238,320 » d'avoine	»	» 5,455 36
Total du Chapitre . . .		<u>Fr. 12,850 15</u>

COMBUSTIBLES.

27,235 stères, 2 décistères bois à brûler	produisant	Fr. 13,617 60
66 chars bois à 1 cheval	»	» 29 70
Total du Chapitre . . .		<u>Fr. 13,647 30</u>

EXPÉDITIONS.

13 carnets d'entrepôts	produisant	Fr. 32 50
62 duplicatas	»	» 6 20
800 scellages	»	» 200 —
9444 déclarations d'entrepôt	»	» 94 45
Total du Chapitre . . .		<u>Fr. 333 15</u>

RECAPITULATION.

Boissons et liquides	Fr. 313,686 92
Comestibles	» 146,985 23
Fourrages	» 12,850 15
Combustibles	» 13,647 30
Expéditions	» 333 15
	<hr/>
	Fr. 487,502 75

Les différences en moins sur 1886 sont les suivantes :

Sur boissons et liquides	Fr. 158,996 28
» combustibles	» 1,648 95
» expéditions	» 208 10
	<hr/>
	Fr. 160,853 33

Il faut en déduire les différences en plus suivantes :

Sur comestibles	Fr. 3,402 81
» fourrages	» 963 36
	<hr/>
En moins en 1887	Fr. 4,366 17
	<hr/>
	Fr. 156,487 16

Les recettes se répartissent ainsi entre les différents bureaux :

Abattoir	Fr. 418,771 59
Contrôle	» 77,061 75
Gare	» 76,414 02
Lac	» 42,559 40
Rive	» 37,762 20
Cornavin	» 32,974 29
Savoises	» 28,128 59
Neuve	» 26,889 37
Pâquis	» 18,330 39
Entrepôt	» 15,101 60
Délices	» 9,167 62
Montbrillant	» 2,859 78
Grand-Pré	» 1,482 15
	<hr/>
	Fr. 487,502 75

Les contraventions relevées en 1886 sont au nombre de 107, soit 33 de moins qu'en 1886.

Le produit brut des amendes s'est élevé à fr. 1,527, soit fr. 502 10 de moins qu'en 1886.

Suivant la loi du 9 Décembre 1842, les $\frac{2}{3}$ du pro-

duit, soit Fr. 1,018 —
ont été payés aux employés saisissants.

Le $\frac{1}{3}$ soit » 509 —
a été versé à l'Hospice Général.

Somme égale Fr. 1,527 —

POIDS PUBLICS

Rive	Fr. 2,058 45
Cornavin.	» 1,964 —
Neuve.	» 1,877 65
	<u>Fr. 5,900 10</u>

soit fr. 305 80 de moins qu'en 1886.

CHAPITRE IV

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

Directeur : M. L. HAAS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget N° 22.			
Voté	Fr. 46,772 —	Prévu	Fr. 121,550 —
Dépensé	47,150 75	Reçu	» 129,441 45
Dép. en plus. . .	<u>Fr. 378 75</u>	En plus. . . .	<u>Fr. 7,891 45</u>

L'augmentation des dépenses se répartit surtout sur les cinq rubriques suivantes : Entretien, fourrage, glacière, chauffage des locaux et éclairage.

Les *droits d'Octroi* sur le bétail, perçus au bureau de l'Abattoir, ont produit la somme de fr. 118,609 51.

Le *droit d'abattage* a été perçu sur :

5,025 bœufs produisant	Fr. 25,125 —
1,198 vaches	» 5,990 —
6,994 porcs	» 17,485 —
18,521 veaux	» 22,225 20
20,134 moutons	» 12,080 40
40 chèvres	» 24 —
<u>51,912 têtes, produisant</u>	<u>Fr. 82,929 60</u>

soit 1475 têtes et fr. 1,951 20 de plus qu'en 1886.

Le *droit d'entrée au Marché* a été perçu sur :

3,487 bœufs produisant	Fr.	1,743 50
570 vaches	»	285 —
17,329 veaux	»	3,465 80
18,180 moutons	»	1,818 —
7 chèvres	»	— 70
<u>39,573 têtes, produisant</u>	<u>Fr.</u>	<u>7,313 —</u>

soit 2,658 têtes et fr. 788 80 de plus qu'en 1886.

Le *service du pesage* a porté sur 51,386 pesées et 27,379 bulletins de poids qui ont produit. Fr. 9,345 80

soit fr. 369 60 de plus qu'en 1886.

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a produit Fr. 369 90
soit fr. 95 60 de plus qu'en 1886.

Les *Ecuries publiques* ont produit fr. 40,093 50 comme suit :

1,502 bœufs	7,070 journées	Fr.	1,415 60
329 vaches	1,051	»	210 20
276 chevaux	294	»	58 80
4,131 porcs	19,288	»	1,928 80
305 veaux	501	»	50 10
1,372 moutons	5,964	»	298 20
5,255 droit de marché		»	1,018 40
6,259 bottes de foin		»	3,755 40
7,111 pieds cubes d'engrais		»	1,224 50
8 mois loyer d'écurie		»	133 50
	<u>Ensemble</u>	<u>Fr.</u>	<u>40,093 50</u>

soit fr. 4,778 49 de plus qu'en 1886.

Les recettes ont produit une somme de fr. 8,027 20 en plus des prévisions du budget.

Les différences en plus sont les suivantes :

Sur Abattage	Fr.	2,929	60
Pesage	»	1,345	80
Marchés	»	1,813	—
Ecuries	»	2,093	50
Dépôt	»	169	90
Contraventions	»	101	50
Recettes diverses	»	65	—
		<hr/>	
	Fr.	8,518	30

dont il faut déduire les différences en moins :

Sur Magasins	Fr.	209	90
Glacière	»	49	20
Voirie	»	48	40
Fourrage	»	183	60
		<hr/>	
En plus 1887	Fr.	8,027	20

Récapitulation.

Droit d'abattage et d'échaudage	Fr.	82,929	60
Location de la triperie	»	3,200	—
» de magasins et écuries	»	3,790	10
Droit d'entrée au marché.	»	7,313	—
Produit du pesage	»	9,345	80
» du dépôt.	»	369	90
» de la glacière	»	9,450	80
» des écuries publiques	»	10,093	50
» de la voirie.	»	1,951	60
» de la vente du fourrage	»	416	40
» des procès-verbaux	»	151	50
Recettes diverses.	»	565	—
		<hr/>	
Total.	Fr.	129,577	20



L'article 47 du Règlement général de l'abattoir du 4 Février 1876, modifié par l'arrêté du Conseil d'Etat du 1^{er} Juin 1877, est ainsi conçu :

- L'Inspecteur sanitaire s'assure aussi de la salubrité de toute viande dépecée qui ne provient pas de l'Abattoir de Genève.
- La visite des viandes dépecées destinées à l'alimentation de la ville et de la banlieue doit se faire à l'Abattoir. •

Pour les viandes de boucherie et de charcuterie provenant d'autres communes du canton, à l'exception de Carouge, c'était l'Administration de l'Octroi qui était chargée d'assurer l'exécution de cette mesure. A cet effet, elle dirigeait sur l'Abattoir, au moyen de bulletins de transit, les viandes introduites dans la ville pour y être livrées à la consommation. L'Octroi ayant été supprimé, il convenait de régler, d'une manière précise, les formalités qu'ont à remplir, pour se conformer aux prescriptions du susdit art. 47, les personnes qui désirent introduire dans la ville des viandes provenant d'autres communes du canton, à l'exception de Carouge, où se fait déjà une inspection sanitaire.

Le Conseil Administratif a adopté, à cet effet, pour être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, un projet de règlement édictant un ensemble de mesures destinées à assurer de la manière la plus sérieuse l'inspection sanitaire de ces viandes.

Le Conseil d'Etat a renvoyé ce projet à l'examen d'une commission spéciale.

CHAPITRE V

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 440,044 —	Prévu	Fr. 99,300 —
Dépendé	» 451,959 80	Reçu	» 97,356 80
Dép. en plus . .	<u>Fr. 11,915 80</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 1,943 20</u>

Nous indiquerons sous les différentes divisions de ce chapitre, les circonstances qui expliquent les différences notées ci-dessus entre les résultats de l'exercice et les prévisions budgétaires.

SECTION I

Ecoles enfantines.

Inspectrice cantonale : M^{lle} S. DOMPMARTIN.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 23.			
Voté	Fr. 34,500 —	Prévu	Fr. 8,700 —
Dépendé	» 35,958 30	Allocation re-	
		çue de l'Etat.	» 8,783 30
Dép. en plus . .	<u>Fr. 1,458 30</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 83 30</u>

Nous avons eu cinq maîtresses à 1000 fr., au lieu de six prévues au budget, et dix à 900 fr., au lieu de neuf. Les sous-maîtresses à fr. 600,

ont été au nombre de onze, tandis que le budget n'en prévoyait que dix ; il en est résulté, toute compensation faite, une augmentation de fr. 500 sur les traitements du personnel. Il y a, par contre, une diminution de fr. 280 sur les frais de surveillance. D'autre part, les frais de chauffage ont notablement dépassé les prévisions ; au reste nous retrouverons une augmentation semblable à tous les numéros suivants.

Le total des inscriptions pendant l'année 1887 a été de 1953, présentant une nouvelle augmentation sur l'exercice de 1886.

Par suite de l'application de la nouvelle loi sur l'Instruction publique, nous devons maintenant garder les enfants jusqu'à l'âge de sept ans révolus, au lieu de les envoyer à l'école primaire dès qu'ils ont atteint six ans. Aussi, devons-nous porter toute notre attention sur les locaux, dont plusieurs deviennent insuffisants par suite du nombre toujours croissant des élèves ; nous espérons pouvoir prochainement y apporter les aménagements devenus nécessaires et, au besoin, en créer de nouveaux. Ce sera pour la Ville le sujet d'une nouvelle dépense, qui peut devenir assez importante, mais que nous ne pouvons éviter.

La marche de nos écoles continue à être très satisfaisante sous tous les rapports ; le personnel enseignant contribue pour une large part aux résultats acquis. Aussi, pour récompenser ses efforts, nous avons, d'accord avec le Département de l'Instruction publique, élevé le traitement de nos maîtresses les plus méritantes.

Nous avons appelé aux fonctions de sous-maîtresses : M^{lles} Rose FOURNIER. — Joséphine WALKER. — Julia Gos. — Hélène CORNAZ. — Louise BENOIT, — toutes élèves-maîtresses depuis un certain temps dans nos écoles enfantines. Ces nominations ont été ratifiées par le Conseil d'Etat. Nous avons également admis en qualité d'élèves-maîtresses : M^{lles} Jeanne BOETGE. — Eugénie MULLER. — Emilie HAAS. — Louise COGNE.

Nous avons dû accepter, avec remerciements, la démission de M^{me} Hermenjat, appelée à l'étranger.

M. le D^r Olivet apporte les soins les plus minutieux à visiter fréquemment les diverses écoles, ce dont nous le remercions.

L'état sanitaire a été très satisfaisant pendant l'année, et nous n'avons eu aucun cas grave à signaler.

Nous ne passerons pas sous silence la fête donnée aux enfants dans la promenade des Bastions; grâce au concours de citoyens dévoués, la réussite a été complète, et nous ne pouvons que nous réjouir des moments que nous passons au milieu de cette jeunesse à laquelle nous vouons nos meilleurs soins.

ECOLES ENFANTINES

ECOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Inscrits au 1 ^{er} Janvier 1887	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Elèves restant au 31 Décembre 1887	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Suisses	Étrangers
Rue d'Italie et St-Antoine . . .	5	4	2	188	154	342	131	211	121	90	93	56	62
Madeleine	3	3	1	154	97	251	69	182	82	100	60	52	70
Rue des Terreaux	7	6	3	342	498	540	158	382	175	207	139	96	147
Parc de Montbrillant	5	4	2	218	130	348	123	225	118	107	63	75	87
Pâquis, rue du Môle	4	3	3	316	456	472	132	340	182	158	86	119	135
	24	20	11	1218	735	1953	613	1340	678	662	441	398	501

SECTION II.

Ecoles primaires et Ecoles du soir.

*Commission de surveillance des Ecoles primaires et enfantines
nommée par le Conseil municipal le 28 juillet 1886.*

MM. ANNEVELLE, — BONNET, — BONNETON, — CHENEVIÈRE, — CORCELLE, — DÉGAILLIER, — KARLEN, — PATRU, — REY et STEINER.

Dépenses.

Budget n° 24.

Voté	Fr.	407,714 —
Dépensé	»	413,966 60
Dépensé en plus. . . .	Fr.	<u>6,252 60</u>

L'augmentation porte principalement sur le chauffage et l'éclairage. Le traitement des concierges a dépassé également le chiffre prévu.

On trouvera une dépense de fr. 873 75 pour installations relatives aux cuisines scolaires, sans crédit en regard. Cette création avait rencontré un appui sympathique dans le sein du Conseil municipal, aussi jugeons-nous superflu de justifier davantage la dépense faite, nous en référant sur ce point aux explications que nous avons données dans un chapitre précédent.

Les écoles primaires étant sous la direction exclusive de l'Autorité cantonale, nous devons nous borner à transcrire ici, comme nous le ferons pour les sections suivantes concernant des établissements cantonaux, les données statistiques et les indications complémentaires que nous a fournies le Département de l'Instruction publique.

I

Ecoles primaires.

Population des Ecoles de la Ville de Genève à fin décembre 1887.

GARÇONS

ECOLLES.	Nombre de classes.	Genevois.	Suisses d'autres cantons.	Etrangers.	Totaux
Pâquis	8	114	106	126	346
Boulevard James-Fazy et ses annexes des Corps-Saints, de la Prairie, de la rue Argand et de la rue de l'Entrepôt.	19	315	211	286	812
Grütli.	6	92	59	55	206
Rive et Saint-Antoine	7	133	94	124	351
Madeleine	4	44	34	36	114
Total	44	698	504	627	1829

FILLES

Pâquis	8	109	110	153	372
Boulevard James-Fazy et ses annexes	17	246	184	259	689
Grütli.	7	105	82	62	249
Rive	9	168	95	156	419
Madeleine	3	38	44	34	113
Total	44	663	515	664	1842

La Commission de surveillance a visité l'ensemble de nos écoles primaires et enfantines, et nous a fait part de ses observations, dont le Conseil Administratif tiendra compte dans la mesure du possible.

II

Ecoles du soir.

Ces écoles, qui avaient un caractère facultatif, ont été supprimées par la nouvelle loi sur l'instruction publique et remplacées par les

écoles complémentaires, dont la fréquentation est obligatoire pour tous les jeunes gens de 13 à 15 ans qui ne reçoivent pas d'une autre manière l'instruction donnée dans ces écoles.

Les Ecoles du soir ont cessé d'exister en Avril 1887. Pendant la période scolaire Janvier-Avril, leur population a fourni les chiffres suivants :

Jeunes garçons :

		Maximum.	Minimum.	Moyenne.
Rive,	2 classes	54	45	50
Boulevard James-Fazy,	1 .	25	22	24
Grutli,	1 .	22	20	21
Pâquis,	1 .	32	28	30

Jeunes filles :

Rive, 1 classe (spéciale pour adultes)	40	8	9
• 1 •	25	22	24
Boulevard James-Fazy, 1 classe	24	18	21
Pâquis, 1 •	31	27	29

soit environ 220 élèves.

ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES

Les Ecoles complémentaires prévues par la loi du 5 Juin 1886 se sont ouvertes en Octobre 1887. Elles ont été installées dans les locaux affectés précédemment aux écoles du soir. Toutefois comme elles ont réuni un chiffre d'élèves plus considérable, on a dû aménager de nouvelles salles à l'école du boulevard James-Fazy et aux Pâquis. Deux classes, en outre, ont été établies dans les locaux loués à la Grand'Rue.

La population des Ecoles complémentaires s'est répartie comme suit :

<i>Jeunes gens.</i>			<i>Jeunes filles.</i>		
Rive	2 classes	73 élèves.	2 classes	54 élèves.	
Boulev. J.-Fazy	3 »	93 »	2 »	98 »	
Grand'Rue.	— —	— —	2 »	37 »	
Grütli	2 »	42 »	— —	— —	
Pâquis	2 »	44 »	2 »	65 »	
		<u>252 élèves.</u>		<u>254 élèves.</u>	

Soit un total de 506 élèves.

L'année scolaire n'étant pas encore terminée, il n'est pas possible de donner une appréciation un peu exacte sur la marche de ces écoles. Nous pouvons cependant dire qu'elles cheminent d'une manière assez satisfaisante, surtout si l'on tient compte des difficultés de la première application.

SECTION III

Ecole industrielle et commerciale.

Dépenses.

Budget n° 25.

Voté	Fr. 4,800 —
Dépensé	» 5,423 75
Dépensé en plus	<u>Fr. 623 75</u>

Il y a augmentation sur *a*, *Directeur*, qui a touché l'indemnité pour l'année entière, tandis qu'elle n'était prévue que pour un semestre. Le chauffage et l'éclairage ont aussi dépassé les prévisions.

L'école industrielle et commerciale a terminé sa carrière en Avril 1887.

A l'ouverture des cours de l'année scolaire 1886-1887, elle comptait 101 élèves réguliers et 184 externes.

Les élèves réguliers se sont répartis de la manière suivante :

Division inférieure.

1 ^{re} année	24	}	61
2 ^{me} »	37		

Division supérieure.

1 ^{re} année: Section industrielle	8	}	23
Section commerciale.	15		
2 ^{me} année: Section industrielle	2	}	11
Section commerciale.	9		
3 ^{me} année: Section industrielle	2	}	6
Section commerciale.	4		
			<u>101</u>

L'école industrielle et commerciale comprenait une division inférieure et une division supérieure. La division inférieure a été remplacée par les écoles complémentaires; la division supérieure par des cours facultatifs du soir, qui ont été ouverts en Janvier dernier.

SECTION IV

Ecole complémentaire des jeunes filles.

Dépenses.

Budget N° 26.

Voté	Fr. 8,860 —
Dépensé	» 5,571 80
Dépensé en moins.	<u>Fr. 3,288 20</u>

L'Ecole complémentaire a compté, en 1887, 139 jeunes filles, réparties ainsi qu'il suit, d'après la nationalité et le degré d'étude :

	Suisse			Totaux.	Moyenne d'âge.
	Genevoises.	d'autres cantons.	Etrangères.		
1 ^{re} année.	27	16	24	67	14 ans.
2 ^e »	28	10	10	48	15 ans 8 mois.
3 ^e »	15	5	4	24	17 ans 2 mois.
Totaux.	<u>70</u>	<u>31</u>	<u>38</u>	<u>139</u>	

Le nombre des élèves régulières a été de 125 et celui des externes de 14.

Sur ce total, qui est le même à deux unités près, que celui de l'an dernier, 66 jeunes filles étaient en voie d'apprentissage ou exerçaient déjà une profession.

Cette année est la dernière de l'école, au moins dans la forme que lui avait donnée la loi de 1872. Ouverte en Janvier 1874 avec 68 élèves, elle a vu dès lors le chiffre de ses élèves aller en progressant d'année en année. Aujourd'hui, elle cède la place à une institution analogue, mais dont la portée est tout autre, puisque, de facultative, elle devient obligatoire pour les garçons et les jeunes filles qui, sortis du 6^{me} degré de l'Ecole primaire ne peuvent suivre une instruction secondaire.

Dans une sphère plus restreinte, l'école a rendu de très utiles services à notre jeune population féminine, et elle clôt dignement, grâce à la conduite et aux progrès de ses élèves, une carrière de treize années.

SECTION V.

Ecole d'horlogerie.

Directeur : M. Ed. SORDET.

Commission de surveillance :

MM. DUPONT, délégué du Conseil Administratif, président. —
BLANVALLET, John. — DARIER-GUIGON, Jules. — DÉGAILLIER, Charles. —
DEMOLIS, Samuel. — EGGER, François. — GAILLARD, Edouard. —
GLASER, Marc. — HAAS, Charles. — HUGUENIN, Louis. — KLEIN,
Edmond. — MARTIN, Louis. — MOREL, Henri. — PAILLARD, Charles. —
PIGUET-FAGES, Charles. — ROUGE, G. M. — SECHEHAYE-COLLOMB. —
THURY, Emile. — TSCHUMI, Adolphe.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 50,280 —	Voté	Fr. 6,000 —
Dépensé	» 53,448 50	Reçu	» 6,064 50
Dépensé en plus	<u>Fr. 3,168 50</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 64 50</u>

La répartition des recettes est la suivante:

Classe de blanc	Fr. 777 —
» de remontoirs	» 1380 —
» de cadrature	» 825 —
» de finissage	» 925 —
» d'échappements	» 1082 50
» de mécanique	» 1075 —
	<u>Fr. 6064 50</u>

Le chauffage et l'éclairage du bâtiment ont toujours été assez coûteux, mais cette année ils dépassent, du reste comme dans les autres services, d'une manière notable les prévisions budgétaires.

Les autres rubriques sont plutôt en diminution, sauf celle des cours théoriques, qui elle-même, aurait été aussi dans le même cas, si nous n'y avons porté une somme de Fr. 590 pour impression des mémoires présentés au concours pour l'organisation d'une Ecole d'horlogerie, concours qui eut lieu en 1886; notre crédit relatif à ce concours étant épuisé, nous avons pensé pouvoir faire supporter la dépense des frais d'impression à la rubrique rappelée ci-dessus.

A la suite du concours ouvert, en vue de la réorganisation de l'Ecole d'horlogerie, le Conseil Administratif et la Commission de surveillance de l'Ecole n'ont cessé de vouer toute leur sollicitude à cette question. La Commission, en particulier, a chargé une sous-commission prise dans son sein et à laquelle elle a adjoint quelques personnes compétentes, d'étudier quelles peuvent être les réformes à introduire dans l'organisation de l'Ecole d'horlogerie et les moyens de la développer et de lui faire rendre le plus de services possibles. Cette sous-commission est composée de MM. Ch. Dégaillier, Demolis, Gaillard, Haas, Klein, Gabriel-Marie Rouge et Ad. Tschumi, membres de la commission de l'Ecole, et de MM. L. Bornand, J. Cordier, Albert Redard, Archange Rouge et Ph.-Aug. Weiss. Les per-

sonnes qui pouvaient avoir des vues sur l'objet de ses travaux ont été invitées à lui en faire part.

Cette sous-commission a tenu de nombreuses séances, et elle vient de présenter deux rapports (minorité et majorité) concluant à des propositions fermes au sujet des améliorations qui pourraient être apportées à la constitution de l'Ecole d'horlogerie.

Sur le rapport, et conformément au préavis de la Commission de surveillance, le Conseil Administratif a décidé de créer à l'Ecole d'horlogerie une classe destinée à l'enseignement de la fabrication des mouvements de montres par les procédés mécaniques, ainsi qu'à l'exécution d'outils et appareils employés pour cette fabrication. Sur notre demande, le Conseil fédéral a bien voulu allouer à la Ville, pour cet enseignement, une subvention de fr. 20,000. La Commission de l'Ecole a préparé toute l'organisation de l'atelier projeté; une inscription est actuellement ouverte pour la place du maître auquel en sera confiée la direction, et nous espérons que le nouvel enseignement pourra être institué pour le commencement de la prochaine année scolaire.

La convention passée avec M. Constant Crousaz pour la concession de l'atelier-école destiné à l'enseignement de la fabrication des balanciers-compensateurs étant arrivée à son terme, le renouvellement de cette concession a été mis en adjudication publique sur la base d'un cahier des charges préparé par la Commission de surveillance de l'Ecole. Le précédent titulaire, M. Crousaz, s'étant seul présenté, le Conseil Administratif, conformément au préavis de la Commission, a de nouveau traité avec lui pour une durée de trois ans.

La Commission composée du Bureau de l'ancien Comité de secours aux ouvriers sans travail et des membres de la Commission des horlogers dépendant du dit Comité, nous a avisé qu'elle avait décidé de liquider les fonds qui lui restaient. Une partie de ces fonds étant représentés par des montres confectionnées dans le temps sous les auspices de la Commission des horlogers, le Comité nous a offert ce solde pour que le produit en fût remis à la Ville, au fur et à mesure des ventes, afin d'être affecté au fonds de bourses pour

l'Ecole d'horlogerie, M. Marc Glaser, membre de la Commission, restant chargé de procéder à cette liquidation.

Le Conseil Administratif a naturellement accepté avec reconnaissance la proposition de l'ancien Comité de secours aux ouvriers sans travail.

M. Joseph Rambal, professeur d'horlogerie théorique à l'Ecole d'horlogerie, ayant résolu de publier son cours, la Commission de l'Ecole a jugé que cet ouvrage rendrait de grands services, par le fait qu'il n'existe pas actuellement de publication équivalente, et elle a proposé qu'il en fût acquis par la Ville deux cents exemplaires à prix de revient. c'est-à-dire pour la somme de fr. 800. Le Conseil Administratif a accédé à cette proposition. Cet ouvrage sera donné en prix, vendu à des élèves de l'Ecole qui désireront le posséder, ou encore utilisé pour l'enseignement.

Nous avons eu le regret de recevoir la démission de M. Albert Rilliet, professeur de sciences physiques, démission motivée par l'augmentation de l'enseignement dont il était chargé dans les établissements de l'Etat. Le Conseil Administratif l'a remplacé par M. Georges Frutiger. Nous tenons à exprimer encore ici à M. Rilliet notre gratitude pour les services distingués qu'il a rendus à notre Ecole d'horlogerie.

SECTION VI.

Ecoles d'Art.

Pour les Ecoles d'Art, de même que pour l'Ecole d'Horlogerie, nous ne consignons ici, suivant l'usage, que les détails d'ordre administratif, renvoyant ce que nous avons à dire sur la marche de ces écoles au compte-rendu qui sera présenté à la fin de l'année scolaire, à l'occasion de la cérémonie de distribution des prix.

Le solde des réserves disponibles pour les trois écoles s'élève à fr. 2000 —, que le Conseil Administratif emploiera dans le cas seulement où les allocations budgétaires se trouveraient insuffisantes.

I

Ecole des Beaux-Arts.

Directeur : M. Barth. MENN.

Commission.

MM. PICTET, président, délégué du Conseil Administratif. — DARIER, Charles. — DECRUE, Paul. — DELAPEINE, Samuel. — DESHUSSES, J.-Hipolyte. — FURET, François. — JUVET, Henri. — LUGARDON, Albert. — POGGI, François. — RAVEL, E.-John.

Dépenses.

Budget n° 28.

Voté	Fr. 40,200 —
Dépensé	» 10,357 05
Dépensé en plus . .	<u>Fr. 157 05</u>

Ce petit excédent porte sur les rubriques *Académie et modèles.*

II

Écoles moyennes de dessin.

Commission.

MM. PICTET, président. — BOURDILLON, André. — CAMOLETTI, John. DARIER, Charles. — DECRUE, Paul. — GAUTIER, Adolphe. — RAMU, Alexandre. — SIMONET, Jean-Louis. — VAILLY, aîné.

Budget n° 29.

Dépenses.

Voté.	Fr. 40,610 —
Dépensé	» 42,466 15
Dépensé en plus . .	<u>Fr. 1,856 15</u>

Il y a, dans ce chapitre, deux augmentations principales de dépenses, toutes deux occasionnées par les rubriques *Four de céra-*

mique, l'un à la lettre *i*, *frais ordinaires*, où il a été dépensé fr. 3049 65, soit un excédant de fr. 849 65 sur le crédit voté, qui est insuffisant, ainsi que le rapport de l'année dernière le faisait déjà remarquer ; — l'autre à la lettre *n*, *construction d'un four neuf*, dont la dépense s'est élevée à environ fr. 1300, par suite d'imprévu sur le devis ; la différence a été supportée au moyen d'une somme de 600 francs environ prise sur le compte de réserve. Sur les lettres *e*, *Prix*, et *f*, *Modèles*, les prévisions ont été aussi quelque peu dépassées.

III

Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie.

Commission.

MM. PICTET, président. — BONNET, JOHN. — CHOMEL, Francis. — D'IVERNOIS, Emile. — GOLAY, Emile. — JUVET, Henri. — PLOJOUX, M.-Samuel. — POGGI, François. — RAMBAL, Laurent. — RAMU, Alexandre. SIMONET, Jean-Louis.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 30.		V, lettre e.	
		Allocation de l'Etat.	
Voté	Fr. 9,250 —	Prévu	Fr. 3,000 —
Dépensé.	» 9,560 —	Reçu.	» 3,000 —
	<hr/>		<hr/>
Dépensé en plus.	Fr. 340 —		

L'augmentation porte sur *Chauffage* et *Eclairage*.

Comme les années précédentes, l'Association des ouvriers bijoutiers et celle des ouvriers graveurs ont mis à la disposition du Conseil Administratif des prix destinés à être décernés aux élèves méritants de leurs professions.

SECTION VII

Ecole de gymnastique.

Inspecteur des locaux de gymnastique : M. B. DAVID.

Budget N° 31.

Voté.	Fr. 800 —
Dépensé.	» 400 —
Dépensé en moins.	<u>Fr. 400 —</u>

Le décès de M. Ant. Linck, qui a eu lieu dans le premier semestre de 1887, est la cause de cette diminution de dépenses, le poste n'ayant pas été repourvu. Au surplus, le rapport de l'an dernier, auquel nous renvoyons, expose en détail la question.

SECTION VIII

Collège de Genève.

Budget N° 32.

Voté	Fr. 5,650 —
Dépensé	» 8,630 80
Dépensé en plus	<u>» 2,980 80</u>

Une somme de fr. 133 30 a été accordée par le Conseil Administratif à la veuve d'un concierge, à titre d'indemnité. Le surplus de l'excédent est imputable en entier aux frais de chauffage.

1^{er} SEMESTRE. — JANVIER-JUIN.

(Ancienne Loi.)

Effectif des élèves :

	Classe préparatoire.	Section classique.	Section industrielle. et commerciale.
St-Antoine	1 div. 59 élèves.	6 div. 318 élèves.	8 div. 323 élèves
La Prairie	1 » 60 »	6 » 197 »	5 » 239 »
	<u>119 élèves.</u>	<u>515 élèves.</u>	<u>562 élèves</u>
	St-Antoine .	700 élèves	
	La Prairie .	496 »	
	Total .	<u>1196 élèves</u>	

Répartition des élèves d'après la nationalité.

SAINT-ANTOINE.

	Genevois.	Suisses d'aut. cantons.	Français.	Etrangers d'autres pays.	
Classe préparatoire	40	6	5	8	
Section classique	221	36	33	28	
» indust. et comm.	490	52	62	19	
	<u>451</u>	<u>94</u>	<u>100</u>	<u>55</u>	= 700

LA PRAIRIE

Classe préparatoire	39	11	6	4	
Section classique	112	29	26	30	
» indust. et comm.	117	50	60	12	
	<u>268</u>	<u>90</u>	<u>92</u>	<u>46</u>	= 496
Totaux	<u>719</u>	<u>184</u>	<u>192</u>	<u>101</u>	= 1196

2^{me} SEMESTRE. — AOUT-DÉCEMBRE.

(Nouvelle Loi.)

Division inférieure.

SAINT-ANTOINE.

		Genevois.	Suisses d'aut. cantons.	Etrangers.	Total des élèves.
Classe transitoire	A	31	4	13	48
	B	24	8	13	45
VII ^e classe	A	36	2	7	45
	B	12	11	18	41
VI ^e classe	A	27	4	4	35
	B	20	5	9	34
V ^e classe	A	24	3	3	30
	B	22	3	4	29
		<u>196</u>	<u>40</u>	<u>71</u>	<u>307</u>

LA PRAIRIE.

Classe transitoire	C	33	7	41	51
	D	29	3	13	45
VII ^e classe	C	25	14	16	52
VI ^e classe	C	23	8	7	38
V ^e classe	C	17	5	8	30
		<u>127</u>	<u>34</u>	<u>55</u>	<u>216</u>
Total pour la Division inférieure		<u>323</u>	<u>74</u>	<u>426</u>	<u>523</u>

Division supérieure.

(La 1^{re} classe, encore installée au Bâtiment universitaire, n'est pas comprise dans ce tableau).

SAINT-ANTOINE.

II ^e classique		27	3	7	37
III ^e »		21	7	4	32
IV ^e »	A	12	5	7	24
	B	13	—	8	21
II ^e réelle		16	8	16	40
III ^e »		9	4	3	16
IV ^e »		37	10	25	72
		<u>135</u>	<u>37</u>	<u>70</u>	<u>242</u>

Récapitulation.

SAINT-ANTOINE	Division inférieure	307 élèves.	}	549
	» supérieure	242 »		
LA PRAIRIE	Division inférieure			216
				<u>765 élèves.</u>

École professionnelle.

Comme complément à ces détails de statistique, il faut ajouter, pour le 2^{me} semestre 1887, ceux relatifs à l'École professionnelle créée par la nouvelle loi et fréquentée par des élèves qui, autrement, seraient au Collège.

2^e SEMESTRE 1887. — AOUT-DÉCEMBRE.

LA PRAIRIE.

		Genevois.	Suisses d'aut. cantons.	Etrangers.	Total des élèves.
Classe transitoire	A	15	4	9	28
»	B	25	12	9	46
1 ^{re} année	A	28	9	12	49
»	B	19	10	15	44
2 ^{me} année	A	22	14	10	46
		109	49	55	213

GRUTLI.

1 ^{re} année	C	28	4	11	43
»	D	24	10	11	45
2 ^{me} année	B	31	10	4	45
		83	24	26	133

SAINT-ANTOINE.

Classe transitoire	C	31	7	15	53
--------------------	---	----	---	----	----

Récapitulation.

LA PRAIRIE	109	49	55	213
GRUTLI	83	24	26	133
SAINT-ANTOINE	31	7	15	53
	223	80	96	399

SECTION IX.

Académie professionnelle

(Fondation Bouchet)

Directeur : M. Aimé BOUVIER.

Dépenses

Budget n° 33.

Voté	Fr. 15,900 —
Dépensé	» 17,102 20
Dépensé en plus	<u>Fr. 1,202 20</u>

Recettes.

Voir lettres *g, h, i.*

	Prévu.	Reçu.
Intérêts du legs Bouchet	Fr. 6,400	Fr. 6,400
Ecolages	» 300	» 693
Allocation de la Confédération	» 10,000	» 9,766
Ensemble.	<u>Fr. 16,700</u>	<u>Fr. 16,859</u>
Reçu en plus.	» 159	
Somme égale	<u>Fr. 16,859</u>	

Aux dépenses, il y a augmentation sur les lettres *d, g, h, matériel d'enseignement, chauffage et éclairage*. Par contre, à la lettre *c, cours divers, f, frais divers, etc.*, nous avons une diminution.

Aux recettes, la somme produit des écolages, comprend un solde de 1886, voté tardivement en 1887.

L'excédent des dépenses résulte exclusivement d'une augmentation dans les frais de chauffage et d'éclairage.

Ainsi que le faisait prévoir le rapport de l'an dernier, nous avons supprimé les cours de français et d'arithmétique, comme ne rentrant pas dans le cadre de l'Académie professionnelle. En revanche, nous avons donné plus d'extension aux cours de dames, et de plus nous avons établi trois cours nouveaux pour hommes, ayant un caractère

nettement professionnel : un cours de dessin technique et de notions de mécanique, destiné aux ouvriers serruriers et mécaniciens; un cours de dessin donné spécialement en vue des ouvriers ébénistes; un cours de coupe et de dessin à l'usage des tailleurs de pierres.

Les cours pour hommes ont réuni 374 inscriptions, qui se répartissent ainsi entre les divers enseignements :

	Genev.	Suisses.	Etrangers.	Total.
Comptabilité	26	14	11	51
Calligraphie	17	3	7	27
Géométrie pratique	7	7	0	14
Dessin	17	4	6	27
Chimie	18	3	4	25
Dessin technique et notions de mécanique	19	11	8	38
Dessin à l'usage des ébénistes	6	19	21	46
Dessin et coupe pour ouvriers tailleurs de pierres	2	2	16	20
Dessin et coupe pour ouvriers charpentiers	5	7	9	21
Dessin et coupe pour ouvriers cordonniers	9	12	16	37
Dessin et coupe pour ouvriers tailleurs	5	21	25	51
Dessin et coupe pour ouvriers et apprentis tapissiers	11	4	2	17
	142	107	125	374

Comme précédemment, parmi les personnes inscrites, un certain nombre ont abandonné les cours après les deux ou trois premières leçons. La plupart des autres ont suivi l'enseignement d'une manière assez régulière.

Les cours de dames ont eu lieu en quatre séries : la première, d'Avril à Juin; la deuxième, d'Août à Octobre; la troisième, d'Octobre à Décembre; la quatrième, de Janvier à Mars.

Dans la première série, il a été donné un cours de dessin et un cours de coupe de vêtements d'enfants.

Le cours de dessin a réuni 18 élèves. L'enseignement a été fait

exclusivement au point de vue de l'ornementation de la lingerie et des vêtements.

Le cours de vêtements d'enfants a été fréquenté par 22 élèves, la plupart ouvrières tailleuses.

La deuxième série, n'a compris qu'un cours de coupe pour ouvrières tailleuses en dames, qui a été suivi par 18 élèves.

Ce cours a été donné en vue de l'obtention d'un certificat de capacité. L'examen a eu lieu dans la deuxième semaine de Janvier. 10 élèves se sont présentées pour le subir, sur lesquelles 5 ont obtenu le certificat et 3 la mention : examen satisfaisant.

Les cours de la troisième série ont été les suivants :

Couture à la machine.	élèves inscrites	15
Coupe de vêtements d'enfants	»	37
Coupe de lingerie	»	41
Calligraphie.	»	20
Repassage	»	39

Cours de la quatrième série:

Cours pour tailleuses en dames.	élèves inscrites	73
Coupe de lingerie	»	71
Repassage	»	49
Repassage, lavage et dégraissage	»	24

Les cours de coupe pour tailleuses en dames et de coupe de lingerie ont dû être dédoublés et ont été donnés à l'Ecole de la rue de Malagnou et à l'Ecole d'horlogerie.

Tous ces cours ont été suivis avec une régularité remarquable. Les élèves se montrent, d'une manière générale, pleines de zèle et animées d'un vif désir d'accroître leurs connaissances techniques. C'est la meilleure preuve qu'elles ont le sentiment des services que leur rend l'Académie professionnelle.

En résumé, il nous paraît que cette institution entre, toutes les années davantage, dans sa véritable voie, qui est de fournir à ceux qui la fréquentent les connaissances de nature à les perfectionner dans leurs différents métiers.

Comme par le passé, toutes les personnes appelées à enseigner à l'Académie professionnelle ont montré beaucoup de conscience et de dévouement. Une mention spéciale doit être faite en faveur de

notre Directeur, M. A. Bouvier, et de M^{me} Dussaud, Directrice des cours de dames, qui, tous deux, s'acquittent de leur tâche avec autant d'ardeur que d'intelligence.

SECTION X.

Fondation Diday.

(Salon suisse des Beaux-Arts et des Arts décoratifs).

Budget n° 34 pour mémoire.

Ce compte, tenu à part selon la volonté du testateur, forme le tableau n° 4 du compte-rendu financier.

Le rapport que nous avons présenté au Conseil Municipal à l'appui de la demande de crédit pour le règlement des frais relatifs aux deux dernières expositions vous a fait connaître le résultat de l'exposition de 1887 sous le rapport financier. Elle laisse un déficit de fr. 5,508 20.

Les dépenses se répartissent comme il suit :

Personnel (commissaire et surveillants)	Fr. 2 407 —
Garde de nuit	» 750 —
Assurances	» 371 —
Camionnages et transports	» 1.874 50
Imprimés, catalogues, annonces, affichages	» 889 95
Charpentier, tapissier, serrurier, pose de tableaux.	» 4.093 15
Divers	» 641 30
	<hr/>
Ensemble .	Fr. 11.026 90
Les recettes se sont élevées à	» 5.518 70
	<hr/>
Excédent des dépenses sur les recettes.	Fr. 5.508 20

Evidemment on ne saurait poursuivre l'expérience dans de telles conditions, et l'administration municipale a dû se demander s'il n'y aurait pas lieu de supprimer l'annualité de l'exposition, si l'on ne

devrait pas choisir un autre local que la grande salle du Bâtiment Electoral, s'il ne conviendrait pas de changer l'époque et la durée de l'exposition, d'en modifier l'organisation, etc., toutes questions que le Conseil Administratif étudie de concert avec la Commission du Conseil Municipal chargée d'examiner la demande de crédit et avec les représentants des artistes.

Rappelons, à titre de comparaison, que le déficit de l'exposition de 1886 n'avait été que de fr. 465 10, et qu'en 1885 l'exposition qui avait eu lieu au Musée Rath, avait donné un bénéfice de fr. 1681 95.

A un autre point de vue encore, le résultat de cette neuvième exposition des beaux-arts n'a pas été encourageant, car on a été généralement d'accord pour reconnaître que le niveau artistique en était sensiblement inférieur à celui de plusieurs des expositions précédentes. Cependant le Conseil Administratif avait tenu à rappeler aux intéressés que le choix des tableaux à acheter pour la Fondation Diday n'était nullement limité par les acquisitions précédentes, que l'Administration avait toute liberté d'acquérir de nouveau des œuvres d'artistes dont les noms figurent déjà dans la collection Diday, et qu'enfin le revenu de l'année 1886 n'ayant pas été entièrement absorbé, la Ville disposerait pour ses achats d'une somme supérieure à celle qu'il est d'usage d'y consacrer.

Malgré cet avis, nous avons eu le regret de constater l'abstention de plusieurs de nos artistes suisses les plus appréciés, ce qui semble démontrer une fois de plus qu'on aurait tort de trop compter sur des avantages purement matériels pour encourager et stimuler les arts.

L'exposition comptait :

Beaux-Arts.

Pour la peinture à l'huile . . .	111	exposants et	158	ouvrages.
Aquarelles, pastels, fusains, sculptures, etc.	56	,	86	,

Arts décoratifs.

Bijouterie, joaillerie, ameuble- ment, faïence, etc.	<u>54</u>	,	<u>99</u>	,
Ensemble.	<u>221</u>	exposants et	<u>343</u>	ouvrages.

Les tableaux achetés à l'occasion de cette exposition, sur les revenus du fonds Diday, sont les suivants :

La Wengernalp, de M. Lugardon (Genève), fr. 5000, dont fr. 2000 fournis par une souscription particulière.

La répétition de chant, par M. Edouard Ravel (Genève), fr. 4000.

Dernier rayon avant l'orage à Lauterbrunnen, par M. Albert Gos (Genève), fr. 3000 (le complément du prix de ce tableau a été fourni par une souscription particulière).

Matinée d'été au Bouveret, par M. Jules Gaud (Genève), fr. 1500.

Retour du marché, par M. Edm. de Palézieux (Vevey), fr. 1400.

Batterie en marche, par M. E. Castres (Genève), fr. 1000.

Etudes champêtres, par M. Léonard Ritz (Sion), fr. 800.

Au repos, par M^{me} Marguerite Massip (Genève), fr. 500.

Bouquet de roses, par M^{lle} Emma Guinand (Chaux-de-Fonds), fr. 200.

Ouverte le 15 Juillet, l'Exposition a été close le 25 septembre.

SECTION XI.

Legs et dons.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 35.		Budget chap. V, lettres k, l, m.	
Voté	Fr. 5,000 —	Prévu	Fr. 5,000 —
Dépensé.	» 3,800 —	Reçu.	» 3,800 —
Dépensé en moins	<u>Fr. 1,200 —</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 1,200 —</u>

I

Prix Disdier.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 2,000 —	Prévu	Fr. 2,000 —
Dépensé.	» 2,000 —	Reçu.	» 2,000 —
	<u>Fr. 2,000 —</u>		<u>Fr. 2,000 —</u>

Le rôle de la Ville se borne à servir l'intérêt du legs dont le capital lui a été remis en dépôt.

II

Prix Galland.

<i>Dépenses,</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget N° 35 b.		Budget chap. V m.	
Voté	Fr. 2,000	Voté	Fr. 2,000
Dépendé	» —	Reçu	» —

Le troisième des concours institués par M. Charles Galland, qui a eu lieu en 1887, terminait la rotation des trois années comprenant l'ensemble des industries artistiques. Ce concours était consacré à la *bijouterie* et à la *joaillerie*.

D'accord avec M. Galland, le jury a été composé de MM. J. GIELLY — P. GOLAY — H. JUVET — A. KARLEN — J. PELLARIN — L. RAMBAL — RAMSER — Alphonse REVILLIOD.

Huit envois lui ont été soumis.

Suivant son préavis, les récompenses ont été décernées comme suit :

Un prix unique de fr. 800, pour un miroir à main présenté par M. POCHELON (composition et exécution de M. Constantin MEYER).

Deux mentions honorables égales :

L'une pour un assortiment de broches et de bracelets, présenté par M. GLATOU ;

L'autre pour une parure, décoration de gemmes et dentelles, faite par M. POCHELON avec la collaboration de M^{lles} C. et A. BENOIT.

Tout en accordant de justes éloges à l'ensemble des objets présentés, le jury a exprimé le regret de ce que l'esprit du concours et l'intention de son fondateur ne sont pas suffisamment compris. Il rappelle que ce que M. Galland a voulu susciter, développer et encourager, c'est l'esprit d'invention, l'originalité de conception, la nouveauté dans l'application de la décoration, plus que la perfection de main, qui laisse du reste peu à désirer chez nos ouvriers.

M. Galland nous a annoncé qu'il continuerait pendant trois nouvelles années, soit en 1888, 1889, 1890, ces concours, pour chacun desquels il met de nouveau à la disposition de la Ville une somme de fr. 2,000. Le premier (1888) aura pour objet la *gravure* et la *ciselure*, et cela sur les mêmes bases que les précédents.

Nous avons exprimé à M. Galland la reconnaissance de la Ville de Genève pour cette nouvelle et généreuse marque de l'intérêt qu'il témoigne à nos industries d'art. Il est à espérer que les efforts de nos industriels et de nos artistes répondront aux patriotiques intentions du fondateur de ces concours.

III

Prix Amiel.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 1,000 —	Prevu	Fr. 1,000 —
Dépendé.	» 1,000 —	Reçu.	» 1,000 —
	<hr/>		<hr/>

La Ville est simplement dépositaire du capital de cette fondation, dont elle sert l'intérêt à la Faculté des lettres de l'Université.

SECTION XII.

Musée Rath.

Directeur : M. Th. de SAUSSURE

Commission.

MM. DUPONT, délégué du Conseil Administratif, président. — Th. de SAUSSURE. — Etienne DUVAL. — A. DUMONT. — Albert LUGARDON. — Barthélemy MENN. — Frédéric RAISIN. — Ch. RAVEL. — Alphonse REVILLIOD. — François SCHERER.

Budget N° 36.

Voté.	Fr. 13,450 —
Dépendé	» 13,042 10
	<hr/>
Dépendé en moins .	Fr. 407 90

Losque le crédit affecté à la rubrique *g) acquisitions* n'est pas entièrement dépensé, le solde de l'allocation est reversé au compte de réserve ; par contre, si les acquisitions dépassent le chiffre prévu, ce surplus lui est porté en débit au même compte. Le compte de

réserve s'élève au 1^{er} Janvier 1888 à fr. 2,626 90, somme à laquelle il convient d'ajouter le solde du Legs Micheli en fr. 1,000; mais ce dernier ne peut être affecté qu'à une destination déjà prévue.

Les frais de gardiens et d'entretien sont en diminution, le chauffage, par contre, comme partout ailleurs, est en augmentation.

L'édition de 1882 du Catalogue du Musée étant épuisée, il en a été fait une nouvelle. D'accord avec la Commission du Musée, la plupart des biographies d'artistes données dans les éditions précédentes ont été supprimées dans celle-ci. Celles seulement relatives à des artistes genevois ont été reproduites. Quelques détails aussi concernant des artistes étrangers ont été conservés, mais il a paru inutile d'en donner sur les grands artistes dont nous ne possédons qu'un nombre d'œuvres très restreint. Des notices sur eux se trouvent dans tous les dictionnaires biographiques et ailleurs.

Comme précédemment, 1000 exemplaires seulement du catalogue sur les 4000 tirés ont été brochés. Lorsqu'il y aura lieu plus tard de faire un supplément, on pourra le brocher avec les exemplaires qui ne le sont pas encore.

Un tableau que depuis longtemps il avait été question de restaurer, vu le mauvais état dans lequel il se trouvait, l'a été par M. Sechehaye dans le courant de 1886 et est rentré au Musée en février 1887. C'est le N^o 99 du nouveau catalogue. Il représente un Saint-Sébastien, attribué à Guido Reni, bien qu'on ne puisse le considérer que comme un tableau de l'école bolonaise. C'est cependant un bon tableau, qui méritait la restauration.

Plusieurs dons ont été faits au Musée.

M^{me} Aimée WAGNON-CHANTRE a donné un émail, fait par elle, d'après le portrait d'Arlaud par Largillière existant au Musée.

La famille BRIÈRE d'Yverdon, originaire de Genève, soit M. le docteur Victor BRIÈRE, M. William BRIÈRE et Madame BOURGEOIS-BRIÈRE, ont donné au Musée, en souvenir de leur père, le docteur Brière, un tableau représentant un homme debout devant une table sur laquelle reposent une guitare et d'autres objets, parmi lesquels on remarque un livre avec le titre *Don Quichotte*. Ce tableau avait, il y a une cinquantaine d'années, été déposé au Musée par son propriétaire d'alors, le docteur René-Louis Brière, allié Martin, grand-père des donateurs. On prétendait à cette époque que ce devait être le portrait de Cervantès

par Velasquez, et c'est sous cette désignation qu'il a été gravé par Abraham Bouvier. Mais les donateurs eux-mêmes ne le considèrent plus comme le portrait de Cervantès et le reconnaissent comme un tableau de l'école flamande, d'auteur inconnu.

Un anonyme a fait don au Musée de neuf émaux par M. Jean-Marc BAUD, artiste genevois vivant. Ils ont été réunis, suivant les intentions du donateur, dans un cadre de luxe.

La famille de M. Léonce ANGRAND, ancien consul général de France en Amérique, a fait don au Musée, par l'intermédiaire de M. le docteur Hippolyte Gosse, d'un portrait de femme en miniature par M^{me} Aimée Thibault, miniaturiste française en renom du commencement de notre siècle.

M. Jean-Marc BAUD a donné au Musée un petit émail (portrait d'enfant), curieux comme exemple d'un premier feu.

Un tableau par M. DOUZON, intitulé : *Neiges et Brouillards*, a été acheté par souscription et donné au Musée par les souscripteurs.

M. Charles GLARDON-LEUBEL, décédé le printemps passé, a légué au Musée un grand émail de lui (portrait de femme).

Les achats faits par le Musée sur son budget ordinaire, sont :

1^o Un portrait au crayon par Constant VAUCHER.

2^o Un émail de Gaspard LAMUNIERE d'après le portrait d'Augustin-Pyrame de Candolle par Hornung.

3^o Un petit paysage à l'huile par l'écrivain Rodolphe Tœpffer.

4^o Un grand émail par M. Jean-Marc BAUD, d'après le tableau *Les Syrènes* par M. Barthélemy Menn.

5^o Un petit paysage à l'huile par feu BADEL.

Comme nous l'avons dit plus haut, sur les revenus du fonds Diday il a été acheté les tableaux suivants :

1^o *Une matinée au Bouveret*, par M. Jules GAUD.

2^o *Le retour du marché*, par M. E. DE PALÉZIEUX.

3^o *La répétition de chant*, par M. Edouard RAVEL.

4^o *Batterie suisse en marche*, par M. E. CASTRES.

5^o *La Wengern Alp*, par M. Albert LUGARDON (une partie du prix de ce tableau a été fournie par souscription particulière).

6^o *Les études au village*, par M. Raphaël RITZ.

7^o *Au repos*, par Madame Marguerite MASSIP.

8^o *Dernier rayon avant l'orage à Lauterbrunnen*, par M. Albert Gos (une partie du prix a été fournie par souscription particulière).

9^e *Bouquet de roses*, par Mademoiselle Emma GUINAND.

Comme d'habitude, les auteurs de ces tableaux ont déposé une déclaration par écrit, constatant qu'ils cèdent à la Ville de Genève leur droit de reproduction.

Notons ici pour mémoire qu'un tableau de Léopold ROBERT vient d'être acheté par le Musée ; mais, comme il l'a été depuis le premier janvier, il ne figurera régulièrement que dans le rapport de 1888.

Aucun incident particulier ne s'est présenté dans le courant de l'année.

Pendant le Tir fédéral, le nombre d'heures et de jours d'ouverture a été augmenté, et le nombre des visiteurs a été considérable.

Il a été délivré durant l'année 1887 cinquante-quatre autorisations de faire des copies pendant trois mois au Musée.

SECTION XIII.

Musée d'Histoire naturelle.

Directeur du Musée : M. G. LUNEL.

Commission.

M. François DUPONT, délégué du Conseil Administratif, président.

MM. BROT, docteur. — FATIO, Victor. — DE LORIOU, Perceval. — SORET, Charles, professeur. — DE SAUSSURE, Henri. — VOGT, Carl, professeur. — Camille PICTET. — LULLIN, Théodore, secrétaire.

Dépenses,

Budget N^o 37.

Voté Fr. 25,120 —
Dépensé . . . » 23,189 30
• en moins Fr. 1,930 70

Recettes,

Budget ch. V lettre C.

Allocation de l'Etat pour l'usage

des collections scientifiques.

Prévu Fr. 4,000 —

Reçu. » 4,000 —

La même règle que nous avons rappelée pour le musée Rath s'applique au musée d'histoire naturelle, en ce qui concerne son compte de réserve. Cette année, nous l'avons crédité d'une somme de fr. 1,000, don de la Société helvétique des sciences naturelles ; de plus, d'un

solde non encore dépensé pour création de nouvelles vitrines, en fr. 362.50. — Le compte de réserve s'élève donc au 1^{er} janvier 1888 à Fr. 2,224 75.

La rubrique *d. gardiens* est dépassée par suite de l'ouverture du musée pendant le Tir fédéral, le *chauffage* également, comme ailleurs du reste. Par contre, les frais de préparation et d'entretien sont restés notablement au dessous du chiffre prévu.

Il y eu cette année peu de changements dans la marche habituelle du Musée. Toutefois, les bons résultats des fumigations de soufre faites dans les vitrines-ayant été constatés, on a pensé devoir renouveler cette année les mêmes fumigations, afin d'en finir avec les insectes destructeurs des collections, contre lesquels on ne saurait agir avec trop d'énergie. Comme pour les années précédentes, les collections du Musée ont continué à augmenter et à s'enrichir, soit par des dons, soit par des achats. Au nombre des premiers, nous signalerons, en particulier, le don fait par le Comité annuel de la Société helvétique des Sciences naturelles d'une belle antilope Gnou *Catoblepas Gnu*, Gm. supérieurement montée; c'est un animal d'assez grande taille, fort curieux, et remarquable surtout par la singularité de ses formes : il habite les plaines de l'Afrique méridionale, au sud de l'équateur.

M. Aloïs Humbert, que nous avons eu le regret de perdre dans le courant de l'année, voulant laisser une preuve du vif intérêt qu'il avait toujours porté à notre Musée, a légué à cet établissement tout ce qu'il pouvait posséder en fait de collections de Lépidoptères, de Mollusques et de Myriapodes, ainsi que les meubles, les cadres, les Cartons et les boîtes renfermant les dites collections. M. Aloïs Humbert a en outre légué à la bibliothèque du Musée plusieurs beaux et importants ouvrages d'histoire naturelle, dont on trouvera la liste à la fin de ce rapport, à la rubrique Bibliothèque. Enfin, la famille de M. Humbert a déposé au Musée tous les papiers, les manuscrits et les dessins réunis par ce savant pour le grand travail qu'il avait entrepris sur les Myriapodes, mais cela sous la condition expresse que ces documents seraient conservés et ne seraient confiés qu'à un naturaliste sérieux et spécialiste qui voudrait se charger de continuer ce travail et le mener à bonne fin.

Plusieurs améliorations ont été introduites dans quelques parties du Musée; trois nouveaux meubles à tiroirs ont été construits dans les embrasures des fenêtres de la galerie de gauche du deuxième étage, pour y placer des fossiles et la suite des échinodermes. Une vitrine en bois de cerisier, destinée aux nids de guêpes, etc., a été placée dans la collection Melly. La disposition de cette vitrine, qui est isolée au milieu de la salle, et vitrée sur ses quatre faces, permet ainsi d'en examiner le contenu sous ses divers aspects. Mais la plus importante de ces améliorations a été faite pour la bibliothèque, où le manque absolu de place ne permettait plus de ranger les nombreux ouvrages et les publications périodiques qui s'empilaient successivement depuis son installation. En conséquence, on a dû garnir de rayons la paroi du fond, au-dessus et de chaque côté de la cheminée. Ce nouvel arrangement a permis non seulement de caser convenablement les livres que l'on possède, mais de conserver encore de la place pour les publications à venir.

Des travaux plus ou moins importants ont été exécutés dans les laboratoires du Musée. Dans celui de zoologie, le préparateur M. Lechthaler, outre quelques pièces d'ostéologie, entre autres un squelette de tigre, etc., a monté un certain nombre d'oiseaux indigènes et d'Australie, ainsi qu'une série remarquable de petits rongeurs de l'Amérique du Nord, etc,

Au laboratoire d'entomologie, MM. Henri de Saussure et Alphonse Pictet ont continué à s'occuper activement de la collection d'orthoptères, dont ils ont fait leur spécialité; or, il est à noter que la collection des insectes de cet ordre que renferme notre Musée, grâce aux nombreux envois d'orthoptères que M. de Saussure reçoit, pour les déterminer, de la plupart des Musées de l'Europe et de l'étranger, peut être considérée aujourd'hui, sinon comme la première, mais au moins comme la seconde des collections de ce genre. Ce développement extraordinaire tient en grande partie à ce que M. de Saussure est autorisé, en retour de son travail de détermination, à garder pour le Musée de Genève, toutes les espèces en doubles qui pourraient lui manquer.

Pendant toute la durée du Tir fédéral, le Musée a reçu de nombreux visiteurs et surtout au cours des deux dimanches de cette fête nationale où il y a eu une véritable foule. Ajoutons que le Musée d'Histoire naturelle de Genève jouit de plus en plus de la faveur du

public, et que ses collections servent non seulement aux cours universitaires, mais qu'elles sont en outre mises fréquemment à contribution par les personnes qui se livrent à des études de zoologie et d'anatomie comparée.

AUGMENTATION DES COLLECTIONS

Mammifères montés, 41. — Oiseaux montés, 61. — Reptiles montés, 4. — Squelettes de mammifères, 4. — Squelettes de Tortues, 3. — Squelettes de Batraciens, 2. — Têtes osseuses de mammifères, 7. — OÛufs d'oiseaux, 27 espèces et 84 exemplaires.

Animaux vertébrés.

DONS. — M. ERNEST COVELLE, 1 Chabot pris dans le Rhône et pesant 60 grammes. — M. G. LUNEL, 1 Putois-Furet, monté. — M. LECHTHALER-DIMIER, 1 souris noire de Santa Munsthal (Grisons), 1 Leucode aranivore, de Genève, montée, 1 Campagnol des champs, 1 Rat blanc, 1 Souris grise de l'Engadine, 1 Corbeau freux, 1 Geai et 3 Mésanges petite charbonnière, en chair. — M. André Gindroz, 1 Huppe, en chair. — M. Théodore DU PLESSIS, 1 Couleuvre à collier de très grande taille, prise à Lancy. — M. Edouard DEMOLE, 1 Musaraigne leucode, variété albine, en chair. — M. Henri DE SAUSSURE, 1 Cormoran tiré dans le Creux de Genthod, en chair, 1 Agame agile, de Tunisie, dans l'esprit-de-vin, et 1 *Alactaga arundinis*, de la même contrée, en peau. — M. le prof. Carl VOGT, plusieurs individus dans l'esprit-de-vin de *Leucaspius delineatus*, petits poissons d'eau douce de Silésie, et 1 œuf vidé de *Crocodilus cataphractus*, de Liberia.

ACHATS. — 1 *Apteryx maxima*, en peau. — 1 *Tetrao obscurus*, en peau. — 2 *Xiphorinchus*, en peaux. 1 *Tetrao urogallus*, femelle stérile prenant le plumage du mâle, de Suisse, monté. — 2 *Sitta Kueperi*, montées. — 1 *Capromys prehensilis* de Cuba, monté. — 1 *Manis maxima*, de Liberia en peau. — 1 *Dendrohyrax Stampfeii*, de Liberia, en peau. — 1 grand Crocodile des rivières de la Nouvelle Hollande, en peau. — 3 espèces rares d'oiseaux d'Europe, montés. — 1 lot de 12 espèces de reptiles et 3 poissons de la côte occidentale d'Afrique. — 27 espèces et 84 exemplaires d'œufs d'oi-

seaux d'Europe. — 2 fac-simile de l'*Alca impennis*, oiseaux considérés depuis longtemps comme disparus et dont on ne voit de représentants que dans quelques musées.

Anatomie comparée.

DONS. — M. REBER, 1 série d'ossements de la faune préhistorique, trouvés dans les stations lacustres de l'âge de la pierre de la Suisse allemande, comprenant une quinzaine de genres d'animaux déterminés par le professeur Studer, de Berne. — M. le Dr GOSSE, 3 crânes et portions de squelettes d'hommes, de l'âge du fer, trouvés à Tène en octobre et décembre 1882. — M. Eug. PICARD, 1 crâne humain, provenant de la Cathédrale de Lausanne. — M^{me} Nina DE SAPOGENIKOFF, 1 tête d'*Elasmotherium*, fossile de Sibérie. — M. Théodore WEBER, 1 jeune poulet monstrueux du genre *Opodyme*, dans l'esprit de vin. — M. Henri DE SAUSSURE, 6 crânes de mammifères du Mexique et 1 squelette brut de Kinkajou, du Mexique.

ACHATS. — 1 magnifique crâne de Bœuf musqué, *Ovibos moschatus*, — 1 squelette d'*Hapalotis*, — 1 squelette de *Capromys prehensilis*, — 1 squelette de *Manis gigantea*, de Liberia, — Squelette de *Dendrohyrax Stampfeii*, de la même contrée. — 1 moulage d'une tête osseuse de l'*Alca impennis*. — 1 lot considérable d'ossements de vertébrés fossiles de Saint-Gérand-le-Puy et des phosphorites du Quercy, parmi lesquels une tête entière de *Lurictis Valentini*, pièce très remarquable pour sa rareté et pour sa belle conservation. — 5 échantillons de poissons fossiles d'Aix ou de Ligne Regis.

Animaux invertébrés.

DONS. — M. RAGUSA, 1 lot d'insectes coléoptères et orthoptères de Sicile. — M. Henri DE SAUSSURE, environ 300 insectes orthoptères, etc., d'Algérie et de Tunisie, piqués ou dans l'esprit de vin, plus 1 gros scorpion et 1 galéode de la même contrée. — M. Charles CORCELLE, 20 papillons exotiques, pour la collection ou pour les doubles.

Il faut ajouter à ces dons le legs fait au Musée par feu M. Aloïs HUMBERT de ses collections de coquilles, d'insectes et de myriapodes dont nous avons déjà parlé plus haut.

ACHATS. — 1 lot de 48 orthoptères très rares. — 1 lot d'insectes de Cayenne. — 1 lot d'insectes des Philippines. — 226 orthoptères

de Sumatra et de Borneo, provenant de l'expédition gènoise. — 1 lot d'environ 400 orthoptères de l'intérieur du Brésil. — 1 lot de papillons très rares et déterminés du Valais. — 1 lot d'orthoptères de l'Afrique méridionale. — 14 papillons et autres insectes européens et exotiques. — 380 orthoptères du pays des Namaquois. — 1 lot de 96 espèces de coquilles de différents pays. — 6 espèces de coquilles de la Mer Caspienne.

142 nouvelles planchettes de coquilles, etc., sont entrées dans la collection des invertébrés.

Paléontologie.

ACHATS. — 1 *Paleocorytes Stockei*, du Gault de Folkestone (Angleterre). — 1 *Eugnathus minor*, du Lias de Lyme Regis et 4 ammonites nouvelles pour la collection. — 1 *Cancer hispidiformis*, 2 *Pleurotomaria*, du Basocien de Bayeux et 5 trilobites de Bohême et du Carbonifère de Tournay.

587 nouvelles planchettes de fossiles ont été collées et écrites pour cette collection.

Minéralogie.

DONS. — M. VICTOR SEBASTIAN, 1 échantillon de soufre avec strontiane sulfatée cristallisée, des mines de Girgenti, Sicile. — M. WILLIAM PATRY, 1 échantillon de grès, de Rockenberg, Hesse-Darmstadt.

ACHATS. — 1 échantillon de Rhodonite, de Franklin, 1 de Phénacite, de l'Oural, 1 de Réalgar, de Hongrie, 1 de Danburite, des Grisons, 1 d'Aragonite, de Sicile, 1 d'Or natif, de Transylvanie, 1 de Franklinite, de Franklin, 1 de Manazite, de Norwège, 1 de Tyrolite, du Tyrol. 1 de Melinose, avec onadanite, d'Arizona, New Mexique. 1 de Fluorine, de Guttanen (Berne), 1 de Gadelinite, de Hotteria (Norwège), 1 de Zircon, du Canada. 1 Dumothicrite, des environs de Lyon. 1 Laumonite, du Saint-Gothard. 2 de Pyrophyllite, du Valais et 23 autres échantillons rares de diverses contrées.

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque du Musée s'est augmentée, comme les années précédentes, d'un certain nombre de numéros périodiques, ainsi

que de volumes et livraisons en cours de publication. La Bibliothèque a reçu les dons suivants : GOUVERNEMENT ANGLAIS, les volumes 20, 21 et 22 des rapports du *Voyage du Challenger*, 4°, pl. — Henri DE SAUSSURE, *Spicilegia entomologica genavensis*, 1887, br., 4°, part 2, pl. 2 et 3. — Em. FREY-GESSNER, *Hymenoptera helvetiæ analigtisch bearbeitet als Grundlage einer Hymenopteren Fauna der Schwei.* 1887, br. 8°, pp. 1 à 89, pl. 3. — E. DE BOURY, *Description de Scalariidæ nouveaux*, 2^{me} article, br. 8°, pl. 3 et 4. Id. *Descriptions d'espèces nouvelles de Mathilda* (du bassin de Paris et division du genre), br. 8°, pl. 5. Id., *Diagnoses Scalidarum et acirsæ novæ in stratis Eocenicis regionis* (bassin de Paris) *vulgo dictæ repertis*, 1^{er} article, br. 8°. Id., *Les Tufs quaternaires de Seraincourt* (Seine-et-Oise), br. 8°. Id., *Observations sur quelques espèces nouvelles du Bassin de Paris*, décrites par M. le marquis de Raincourt. — M. L. PERINGUEY, *First contribution of the south-african Coleopterous fauna*. Capetown 1885, br. 8°, 4 pl. noires.

La Bibliothèque du Musée a reçu en outre comme legs de feu ALOÏS HUMBERT les ouvrages suivants, dont plusieurs de valeur et qui sont d'une grande utilité pour les travaux du Musée, ce sont :

1° Stainton, Zeller, Deriglas et Frey, *The Natural History of the Tineina*, 13 vol. 8°. London, 1855-73.

2° Millière, *Iconographie et Description de Chenilles et Lépidoptères*, 3 vol. 8°, avec pl. col.

3° Frey (H.), *Die Tineen und Pterophoræ der Schweiz*, 8°. Zurich, 1856.

4° Meyer-Dür et Delaharpe, *Catalogue des Lépidoptères de la Faune suisse*, 6 mémoires in-4° (Société helvétique des Sciences naturelles), reliés en un volume.

5° Rambur, *Catalogue des Lépidoptères de l'Andalousie*, 8°, avec pl. coloriées. Paris, 1858.

6° Stainton, *The Tineia, of southern Europa*, 8°, 1 pl. London 1869.

7° Godart et Duponchel, *Histoire naturelle des Lépidoptères de France*, relié en 17 ou 18 volumes, 8°, avec 555 planches coloriées. Paris, 1821-44.

8° Lacordaire, *Genera des Coléoptères*, 16 volumes 8°, avec planches (suites à Buffon).

SECTION XIV

Musée des Arts Décoratifs.

Directeur : M. GEORGES HANTZ.

Commission.

MM. PICTET, délégué du Conseil Administratif, président. — BÉCHERAT-GAILLARD. — CINGRIA. — DARIER-GUIGON. — Jean DIVORNE. — Alfred DUMONT. — Emile DUVAL. — Léopold FAVRE. — Camille FERRIER. — Marc GAY. — Henri JUVET. — A. KARLEN. — Elisée MAYOR. — MITTEY. — Laurent RAMBAL. — RAMSER. — Alphonse REVILLIOD. — Henri SILVESTRE.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 38.		Budget V. lettre	
Voté	Fr. 30,000 —	Prévu	Fr. 40,000 —
Dépensé	» 30,479 60	Reçu	» 9,766 —
Dép. en plus . .	<u>Fr. 179 60</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 234 —</u>

Le compte de réserve s'élève, pour ce musée à
Fr. 475 55 pour création d'un atelier de photographie.
» 600 — pour impression du catalogue.

Fr. 4,075 55 ensemble.

Par contre, ce musée est débité à nouveau de
Fr. 2,433 — annuités qui ont été payées par anticipation à l'hoirie Dufaux, et qui ne devaient l'être, suivant convention, qu'en 1888 et 1889.

Le Musée des Arts décoratifs est entré le 2 Novembre 1887 dans sa troisième année d'existence, et le chiffre de ses consultants n'a pas diminué, bien au contraire.

Le nombre des visiteurs s'est élevé à 3,428, celui des consultants à 670.

Comme l'année précédente, quelques écoles primaires et les classes supérieures ont fait des visites au Musée dans un but instructif,

et ces visites ont fait le sujet de travaux descriptifs soit sur l'ensemble et le but poursuivi par le Musée, soit sur une pièce ou une section spéciale.

La collection des estampes et la bibliothèque consultative sont celles des sections les plus consultées, en raison de la multiplicité des documents, complétant les objets en nombre limité exposés dans la salle des objets d'art et d'industrie. — Sous ce rapport, les locaux sont devenus exigus, et aussi bien pour la facilité de la consultation que pour la conservation des ouvrages remis aux consultants, des aménagements et agrandissements deviendront bientôt nécessaires.

Un catalogue provisoire de ce que possède la Bibliothèque a été dressé; il est remis aux personnes qui en font la demande.

Une nouvelle installation, faite dans une des salles du deuxième étage, est celle de l'atelier de photographie destiné à la reproduction des épreuves, dessins ou objets appartenant au Musée et pouvant être utiles aux intéressés.

Selon l'obligation qui lui est imposée par le règlement fédéral, le Directeur a fait son voyage annuel à Milan et à Venise, et en a adressé un rapport très détaillé au Conseil Administratif. Ce rapport s'étend d'une manière spéciale sur le Musée commercial de Milan et sur les résultats obtenus depuis sa fondation.

De nombreux dons sont venus enrichir les collections; quelques-uns sont d'une grande valeur. Citons plus spécialement la monographie de la Basilique de Saint-Marc, éditée par Ongania, superbe ouvrage tiré à un nombre limité d'exemplaires et coûtant aujourd'hui plus de 2,000 francs, don de la Société auxiliaire des Arts et des Sciences;

Une série de pièces de bronze, statuettes exécutées à l'Ecole des Arts industriels, et offertes par la Commission de cet établissement;

Enfin, d'autres objets non moins utiles et dont voici les donateurs :

M. J. MAULET, Matrices et poinçons ciselés pour anneaux de boîtes de montres, estimés	Fr. 870 —
M. Ch. RUDHARDT, céramiste à Paris : Trois panneaux faïence renaissance persans	• 675 —

M. E ^{ne} AUTRAN, peintre-émailleur, Paris : un émail de Limoges, portrait de James Fazy	•	500	—
M. MARTIN CRÉMIEUX. Un cadenas, travail ancien, forme biscailien ; — une flûte en cristal, montée en argent ; — une viole d'amour, de Guersan, 1763, Paris ; — un luth à six cordes, de Blaisot ; — une guitare de Nicolas Eubry, Paris	•	355	—
M. H. HENNING, en souvenir de M ^{me} Jenny Henning, née Vogt : Une coupe en verre gravé, datée de 1728	•	250	—
M. Camille FERRIER. Deux réductions de l'Alhambra, fragments de portes et fenêtres, peints et dorés.	•	213	35
M. HECHLER, de Fernex. Un plat, fleurs d'iris relief	•	190	—
M. DALPHIN, fabricant de cadrans : une collection de douze cadrans, avec émaux variés et papillonnés.	•	175	—
M. le Docteur GOSSE. Six décorations et ordres divers	•	175	—
M. F. CHANTRE. Trois fonds de montre émaux cloisonnés, émaux peints.	•	150	—
M. J. PELOUX-COURT. Une balance à peser l'or, destinée à l'atelier de photographie	•	120	—
M. H. SEITZ, repousseur sur cuivre à Munich, six vases ébauchés cuivre rouge.	•	80	—
FIORINI, antiquaire. Une fonte de fer, modèle de médaille ; — un plâtre médaille de A. Bovy ; — vingt et une reproductions d'intailles antiques, soufre ; — un groupe d'animaux plâtre stéarine	•	80	—

Section des estampes.

M. GLARDON. Quatre gravures, épreuves d'artistes	•	380	—
M. Ch. GALLAND. Dictionnaire de l'ameublement, de Havard	•	200	—
MM. RAISIN & TERRIER. Participation à l'acquisition des pointes sèches de M. Desboutin	•	150	—
M. VAN-MUYDEN. Vingt-trois pièces diverses.	•	106	—
M. DELAPEINE. Vingt-trois paysages, gravés à l'eau forte par Diday.	•	60	—

D'autres donateurs encore, dont les noms suivent, ont aussi contribué à accroître les collections du Musée; ce sont :

MM. BORNET. — J. BURILLON. — DUVAL-PLANTAMOUR. — Marc GAY. GILLET. — E. MAYOR. — PAHOLKOFF. — RAISIN, avocat. — REVILLIOD, A.

Section des estampes.

Bureau de la Société des Beaux-Arts. — BRIQUET & fils. — BENOIT-MUZY. — CALAME. — DUMONT, Alfred. — DULANTIN. — FIGUIÈRE. — JULLIEN, libraire. — LERIS, J. — LOSSIER. — LAGIER, Erika. — Musée ethnologique d'Aarau. — POURROY. — ROGET AMÉLIE. — ROSSEL, J., fils. — RAISIN, avocat. — ROGET, M^{lle}. — SCHREIBER. — VAN-MUYDEN, A. — VINCENT, docteur.

Cette liste, à elle seule, est un encouragement et prouve la sympathie du public pour une institution qui ne demande qu'à vivre pour rendre toujours davantage les services qu'on en attend.

SECTION XV

Collections diverses.

Commission.

MM. DUVAL-PLANTAMOUR. — Camille FAVRE. — Edouard LOSSIER. — Arnold MEYER. — Louis MICHEL. — Charles MOREL. — Edouard NAVILLE. — Charles SPIESS.

Cette Commission se divise en sous-commissions, présidées par M. PICTET, conseiller délégué, pour le Musée historique genevois, le Musée archéologique et le Musée Fol, et par M. DUPONT, conseiller délégué, pour le Cabinet de numismatique.

Budget n° 39.

Voté	Fr.	8.250 —
Dépensé	»	8.682 75
Dépensé en plus	Fr.	<u>432 75</u>

Cet excédent est motivé uniquement par les frais de surveillance occasionnés par l'ouverture des collections pendant la durée du Tir fédéral.

I

CABINET DE NUMISMATIQUE

Conservateur: M. Eugène DEMOLE.

Commission.

MM. DUPONT, délégué du Conseil Administratif, Président. —
DUVAL-PLANTAMOUR. — LOUIS MICHELI. — ARNOLD MEYER.

Lettres *a* et *b*.

Voté.	Fr. 1.450 —
Dépensé	3.434 40
Dépensé en plus.	<u>Fr. 2.284 40</u>

Cet excédent, qui provient surtout d'un achat fait dans le but de profiter d'une occasion très favorable, a été reporté sur 1888. Le compte de 1887 n'est donc pas dépassé.

Pendant l'année 1887, le Cabinet s'est accru dans une proportion notable en monnaies et médailles suisses rares provenant de plusieurs collections.

Parmi les pièces de premier ordre acquises directement ou par voie d'échange, on peut citer: 3 triens d'or du Valais, 3 testons de Sion, 1 quart de ducat de Fribourg, 3 thalers de Fribourg des XV^e et XVI^e siècles, 1 thaler de Genève de 1589, 1 pistolet de Genève de 1586, 1 ducat de Genève de 1650, 2 thalers de Genève de 1621 et 1622, 1 parpayole de Barth. Chuët, év. de Lausanne.

Le Cabinet de numismatique a reçu les dons suivants pendant l'année 1887:

M. Gustave MOYNIER, 46 pièces en argent et 40 en cuivre. — M. DUVAL-PLANTAMOUR, 8 pièces en cuivre et 1 en carton. — M. l'abbé J. GREMAUD, à Fribourg, 3 pièces en argent et 5 en cuivre. — M. Alph. REVILLIOD, 4 pièces en argent et 8 en cuivre. — M. Emile RIVOIRE, 3 pièces en argent. — M. le professeur Ch. GALOPIN, 1 pièce en or et 1 en argent. — M. TESTUZ, 6 pièces en argent et 1 en cuivre. — M. H. TRONCHIN, 1 pièce en cuivre. — M. Ad. JUWYLER, à Lucerne,

1 pièce en argent. — MM. Fréd. et Ch. LE FORT, 1 pièce en or. — M. Th. HENLÉ, 7 pièces en argent et 4 en cuivre. — M. Ernest SÉCHEHAYE, 3 pièces en cuivre et 1 en plomb. — M. Henri FERRIER, 1 pièce de cuivre. — M. Alex. GANDILLON, 1 pièce de cuivre. — M. Aug. CRAMER, 2 pièces de cuivre. — La Société de physique de Genève, 1 pièce en cuivre. — M. Th. DE SAUSSURE, 1 pièce de cuivre. — M. Ch. RIGAUD, 3¹ pièces de cuivre. — La Direction des Archives de Genève, 1 matrice à fausse monnaie. — M. Henri DE SAUSSURE, 5 pièces de cuivre. — M. CRAMER-MICHELI, sceau de cuivre. — M. DELORME, à Toulouse, 1 pièce de cuivre. — M. Eug. DEMOLE, 8 pièces d'argent et 15 de cuivre.

II

MUSÉE ARCHEOLOGIQUE

Conservateur : M. le D^r H.-J. GOSSE.

Conservateur-adjoint : M. Elisée MAYOR.

Lettres *c* et *d*.

Voté.	Fr.	4.500 —
Dépensé	»	4.346 20
Dépensé en moins.	Fr.	<u>153 80</u>

Age de la Pierre.

Le Musée a reçu les dons suivants : de M. le professeur VOGT, 5 fragments de tissus de Robenhausen ; de M. H. J. GOSSE, 27 objets trouvés en Tunisie ; — 21 objets trouvés en Algérie ; — 67 objets trouvés en France ; — 76 objets trouvés à Baulmes près d'Yverdon et Estavayer ; — 6 objets trouvés aux environs de Genève.

Le Musée a acquis 21 objets trouvés aux environs de Genève.

Age du Bronze.

Le Musée a reçu de M. le D^r MAYOR, une faucille en bronze trouvée à Hermance ; — de M. ANDRÉ GINDROZ, un lot de bronzes trouvés dans le marais du Seeland ; — de M. H. J. GOSSE, 59 objets.

Le Musée a acquis 61 objets.

Age du Fer.

Le Musée a reçu de M. H. J. Gosse, 11 objets.

Le Musée a acquis 15 objets.

Epoque Romaine.

Le Musée a reçu de M. LÉONCE ANGRAND, 4 fragments ; — de M. H. J. Gosse, 8 objets.

Le Musée a acquis 8 objets, parmi lesquels nous signalerons trois bronzes très remarquables trouvés à Sierre.

Grèce.

Le Musée a acquis 12 objets.

Etrurie.

Le Musée a reçu de l'hoirie de M. le professeur ADERT, une hache en bronze ; — de M. H. J. Gosse, une série de bronzes des environs de Bologne.

Phénicie.

Le Musée a acquis une statuette en or trouvée près de Syracuse.

Chypre.

Le Musée a acquis 28 objets, dont une tête d'enfant en marbre blanc.

Mexique.

Le Musée a reçu de M. LÉONCE ANGRAND, 12 objets de Lima et de Guatemala ; — de M. H. J. Gosse, un moulage d'une tête de statue.

Epoque Helveto-Burgonde.

Le Musée a reçu de M. H. J. Gosse, 10 objets.

Le Musée a acquis 2 objets.

Moyen-âge.

Le Conseil Administratif a déposé au Musée les anciens vitraux de Saint-Pierre et 41 fragments de fresques des Macchabées.

Le Musée a acquis 50 objets, dont un vitrail de St-Léonard.

Renaissance.

Le Musée a reçu : de M. RAMU, une catelle de fourneau ; — de M. PICARD, une cuillère en bronze trouvée dans le Rhône.

Le Musée a acquis 50 objets, dont 3 vitraux suisses.

Ethnologie comparée et époque moderne.

Le Musée a reçu de M. LÉONCE ANGRAND, 41 objets ; — de M. BERTRAND, 4 bracelets et une bague en verre de Dehli ; — de MM. Michel et Marc CHAUVET, 2 objets ; — du Bureau de la Chancellerie, 2 objets ; — de M. le colonel RITZCHEL, 1 objet ; — de M. H. J. GOSSE, 50 objets dont 17 de la vallée de Bethmel.

Le Musée a acquis 178 objets, dont un collier en or de Savoie, 95 objets de l'Amérique du Sud et une série de bijoux en argent des Araucans.

On voit que c'est toujours le conservateur du Musée, M. Gosse, qui contribue principalement à enrichir nos collections.

III

MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS

Conservateur : M. le D^r H.-J. GOSSE.

Conservateurs-adjoints : MM. G. CASTAN et E. MAYOR

Lettres *e* et *f*.

Voté.	Fr.	1.600 —
Dépendé	•	4.719 55
Dépendé en plus. . .	Fr.	<u>119 55</u>

Le Musée a reçu de la Société fédérale des sous-officiers, 1 drapeau ; — de MM. DUPAN-FAESCH, 4 objets ; — de M. E. MAYOR, 1 objet ; — M. W. REVILLIOD, 1 objet ; — de M. ROCH, 1 objet ; — de M. RICOU, 2 objets ; — de M. le colonel RITZCHEL, 3 objets ; — de M. POURROY, 2 objets ; — de M. PAICHE, 1 objet, — de M. H. J. GOSSE, 6 objets ; — du Musée Archéologique 2 objets.

Le Musée a reçu en dépôt de M. Alph. PATRU un drapeau de 1846 ; — du Département militaire les drapeaux des bataillons 20 et 84.

Le Musée a acquis 62 armes diverses, parmi lesquelles nous signalerons un pétard en bronze trouvé dans le Rhône. Une arbalète de dame et une arbalète à étrier du XV^e siècle, ainsi qu'un marteau d'arme.

SECTION XVI.

Collections Fol.

Conservateur : M. Emile DUVAL.

Budget N^o 40

Voté	Fr. 5,000 —
Dépendé	• 5,250 90
Dépendé en plus. . .	<u>Fr. 250 90</u>

Cet excédent a été occasionné par les frais de surveillance pendant le tir fédéral, ainsi que par ceux de chauffage.

Pendant l'année 1887, les collections Fol ont été visitées par 10,348 personnes, dont 5,338 pendant la durée du Tir fédéral. Le mois le moins fréquenté a été février, avec 190 visiteurs.

SECTION XVII

Bibliothèque publique

Directeur : M. Th. DUFOUR.

Conservateur : M. Ph. ROGET.

Commission :

MM. F. DUPONT, délégué du Conseil Administratif, président. — Jean RIVOIRE, notaire, vice-président. — Philippe BONNETON, principal. — André BOURDILLON, architecte. — Samuel DÉMOLIS, conseiller municipal. — Edouard FAVRE, docteur en philosophie. — Camille FERRIER, avocat. — John FORESTIER. — J.-J. GOURD, professeur. — Henri JUVET, architecte. — Charles LE FORT, docteur en droit. — Ernest MARTIN, pasteur. — Edouard MONTET, professeur. — Louis NAVILLE. — Jules NICOLE, professeur. — Gabriel OLTRAMARE, professeur. — Paul OLTRAMARE, régent au Collège. — Alphonse PATRU, conseiller municipal. — Constant PICOT, docteur en médecine. — Jean Louis PREVOST, docteur et professeur en médecine. — Gustave REVILLIOD. — Eugène RITTER, professeur. — Henri de SAUSSURE. — Henri SILVESTRE, professeur à l'École des Arts industriels. — Louis SORET, professeur. — Pierre VAUCHER, professeur.

Dépenses.

Recettes.

Budget, N° 41.

Allocation de l'Etat.

Voté	Fr. 36,500 —	Prévu	Fr. 700 —
Dépendé	» 35,445 35	Reçu	» 700 —
Dépendé en moins	<u>Fr. 4,354 65</u>		

Il y a eu économie sur le traitement d'un employé, qui a demandé un congé de longue durée, et sur les frais de chauffage et d'éclairage, le Directeur ne logeant plus dans le bâtiment.

Pendant l'année 1887, la Bibliothèque s'est augmentée de 3236 volumes et 4125 brochures, fascicules, livraisons ou cartes, savoir :

a) Par dons divers,	781 vol. 3104 broch.	} à titre gratuit
b) Par dépôt légal (Chancellerie),	58 » 222 »	
c) Par achats ordinaires	826 » 323 »	
d) Par achats à la vente Adert	1438 » — »	
e) Par achats faits sur le solde des crédits accordés et des dons reçus pour la vente Adert . . .	30 » — »	
f) Par la Société de physique	103 » 476 »	
	<hr/>	
	3236 vol. 4125 broch., etc.	

Dans ces chiffres sont compris les volumes représentant les suites d'ouvrages périodiques ou en cours de publication déjà inscrits au catalogue.

La dépense faite pour les acquisitions ordinaires de l'année, (non compris celles qui figurent dans le tableau ci-dessus sous les lettres *d*, *e*, et dont il sera parlé plus loin), s'est élevée à fr. 16,896.45, dont fr. 8,232.75 pour abonnements et suites, et fr. 8,663.70 pour ouvrages nouveaux, se répartissant comme suit :

Théologie	37 ouvrages, soit 67 volumes.
Philosophie	23 » 34 »
Droit et sciences sociales	24 » 49 »
Géographie et voyages	1 » 3 »
Histoire	47 » 113 »
Littérature	103 » 166 »
Beaux-Arts	18 » 42 »
Sciences mathématiques, physiques et naturelles	17 » 58 »
Sciences médicales	13 » 20 »
	<hr/>
	283 ouvrages, soit 552 volumes.

Il a été catalogué, tant en ouvrages nouveaux qu'en ouvrages acquis à la vente Adert ou entrés dans les années précédentes (non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication), 1090 ouvrages en 1797 volumes, répartis comme suit :

Théologie	171 ouvrages, soit	222 volumes.
Philosophie	62 »	94 »
Droit et sciences sociales	44 »	61 »
Géographie et voyages	52 »	64 »
Histoire	230 »	413 »
Littérature	396 »	547 »
Beaux-Arts	25 »	78 »
Sciences mathématiques, physiques et naturelles	42 »	107 »
Sciences médicales	52 »	184 »
Périodiques et mélanges	16 »	27 »
	<u>1090 ouvrages,</u>	<u>1797 volumes.</u>

DONATEURS.

Legs de M^{lle} Fanny BARRILLET, 121 volumes, 11 brochures, (de littérature moderne pour la plupart). — M. BARONCELLI, 1 brochure. — M. Frank BAUMGARTNER, 1 volume contenant deux ouvrages: 1^o *Mis-sale parvum* (Genève ou Lyon), G. Pomard (vers 1520), goth. — 2^o *Manuale ad usum Lausannensem* (Genève, J. Belot, vers 1508), goth. — M. BEROU, 1 brochure. — M. le prof. BERTINI, 2 brochures. — M. J.-E. BLONDEL, 1 volume. — M. Alfred BOVET, 1 volume (Catalogue de sa collection d'autographes). — M. C.-M. BRIQUET, 1 brochure. — M. Ant. CARTERET, 2 volumes, 1 brochure. — M. le prof. Aug. CHANTRE, 14 volumes. — M. CHARAUX, 1 volume. — M. Ad. CHENEVIÈRE, 1 volume. — M. Ch. DARDIER, 1 volume. — M. le Dr et prof. d'ESPINE, 98 volumes (journaux de médecine). — M. Paul DUMAS, 10 volumes (chimie). — M. le Dr DUNANT, 6 volumes, 44 brochures, (médecine et statistique). — M. Eug. EMPÉYTA, 1 volume. — M. FIORENTINO, 1 volume. — M. L. FRANC, 3 brochures. — M. Ch.-L. FROSSARD, 15 brochures. — M. GONEMES, 1 brochure. — M. Carl HENTSCHE, 1 brochure. — M. C. HILBEY, 3 volumes, 1 brochure. — Legs de feu M. Aloïs HUMBERT, 5 volumes (voyages). — M. H. KLING, 11 volumes, 46 brochures (musique). — M. KIBALTCHITCHE, 5 volumes, 4 brochures. — M. KITAREFF, 3 volumes. — M. LAMPERTICO, 1 brochure. — M. le prof. LE FORT, 15 volumes, 41 brochures, (droit et histoire). — M. F. LOMBARD, 1 brochure. — M^{me} MARRACCI, 21 volumes. — M. le pasteur Ern. MARTIN, 1 volume. — M. L. MARTIN, ingénieur, 1 volume. — M. Ch. MAUNOIR, 2 volumes,

1 brochure. — M. Ad. MAYER, 1 volume. — M. G. MORISON, 2 brochures. — M. G. MOYNIER, 3 brochures. — S. A. I. le prince NAPOLEON, 1 volume. — M. Ernest NAVILLE, 65 volumes, 13 brochures, (philosophie et théologie). — M. Edouard NAVILLE, 1 volume. — M. Louis NAVILLE, 5 volumes (*Revue celtique*). — M. le prof. NICOLE, 3 volumes. — M. John NINET, 1 volume. — M. NIZET, 1 brochure. — M. ERL. ODIER, 2 volumes. — M. Paul OLTRAMARE, 3 volumes. — M. PERRIN, 1 volume. — M. PICTET DE SERGY, 1 volume. — M. Alf. PICTET, 1 volume. — M. le Dr PREVOST, 33 volumes (journaux de médecine). — M. Fréd. RAISIN, 1 volume. — M. Elisée RECLUS, 13 volumes, 4 brochures, (voyages et géographie). — M. le prof. REUSS, 3 volumes (suite des *Opera Calvini*). — M. Gustave REVILLIOD, 1 volume. — M. le prof. Eug. RITTER, 3 volumes, 1 brochure. — M. J. RIVOIRE, 19 volumes. — M. Emile RIVOIRE, 2 volumes. — M. Ph. ROGET, 32 volumes. — M. F.-F. ROGET, 1 volume. — M. DE RUBLE, 1 volume. — M. Ch. RUCHONNET, 2 volumes. — M. Rod. RYHNER, 1 volume. — M. SANDMEIER, 1 brochure. — M. H. DE SAUSSURE, 1 brochure. — M. Ch. SCHAUB, 1 volume, 1 brochure. — M. C.-F. SCOTTI, 1 brochure. — M. STAPELMOHR, 1 brochure. — M. Th. SUTRO, 1 volume. — M. DE WERTHERN, 1 volume. — M. le prof. L. WUARIN, 2 brochures. — Trois anonymes, 1 volume, 2 brochures.

L'Académie royale de Belgique, 7 volumes, 6 brochures.

L'Association *Pro Aventico*, 1 brochure.

L'Association des intérêts du commerce, 1 brochure.

La Bibliothèque nationale de Florence, 1 volume, 8 brochures.

» de l'Ecole polytechnique fédérale, 1 volume.

» cantonale d'Aarau, 3 volumes.

» de Soleure, 2 brochures.

» circulante de St-Gervais, 7 volumes.

Le British Museum, 2 volumes.

Le Cercle d'études de science sociale rationnelle à Mons, 2 volumes.

La Clinical Society of London, 1 volume.

Le Comité éditeur de l'Expédition norvégienne au Pôle nord,
4 brochures.

Le Conseil municipal de Paris, 1 volume (*Atlas des anciens plans de Paris*).

Le Conseil fédéral, 4 brochures et 20 feuilles.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, 2 volumes.

» » » du Valais, 1 volume.

La Députation royale d'histoire à Turin, 2 volumes.

La Faculté de médecine de Genève, 24 volumes, 138 brochures.

Le Gouvernement anglais, 10 volumes (*Calendars, Chronicles*).

• français, 17 volumes, 7 brochures.

• hollandais, 3 volumes.

• italien, 11 volumes, 29 brochures.

• norvégien, 6 brochures.

• suédois, 2 brochures.

• des Etats-Unis d'Amérique, 4 volumes, 4 broch.

• des Etats-Unis de Vénézuëla, 1 volume.

L'Institut Smithsonien, 5 volumes, 1 brochure.

La Préfecture de la Seine, 3 volumes (*Histoire générale de Paris*).

La rédaction de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 52 volumes.

La Société de statistique de Londres, 1 volume, 5 brochures.

La Société des missions évangéliques de Genève, 1 brochure.

La Société de Zofingue, 1 volume.

La Société de Belles-Lettres, 1 volume.

L'Université de Genève, 61 volumes, 2667 brochures.

M^{mes} PEYROT et KUNKLER, un portrait de feu M. le prof. Chastel, ancien bibliothécaire, peint à l'huile par M. Baud-Bovy. — Le Comité (de 1886) de la Société helvétique des sciences naturelles, un médaillon en bronze de Henri-Albert Gosse, par M. Hugues Bovy. — Les héritiers de feu M. Jaques Adert, un fer de relieur aux armes de Genève. — M. Henri TRONCHIN, 1 manuscrit (*Sermons de Calvin*). — M. André OLTRAMARE, deux parchemins, dont l'un est un acte de vente de 1311.

La Bibliothèque a été ouverte, tous les jours non fériés, de 9 h. à midi et de 1 à 6 heures. Comme les trois années précédentes, elle est restée ouverte de 8 h. à midi pendant les vacances (du 4 juillet au 3 septembre).

En 299 jours, il y a eu 14,105 consultations, faites par 873 personnes différentes, et 31,381 volumes consultés. Dans ces chiffres, qui représentent, sur ceux de 1886, une augmentation notable, ne sont compris ni le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages mis à la disposition du public dans la salle de lecture, ni le nombre des volumes ainsi utilisés.

636 volumes de la Bibliothèque ont été prêtés à domicile sur autorisations spéciales.

L'impression du tome sixième du Catalogue, comprenant la table alphabétique des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes, a été terminée au mois de mars. Dans le courant de l'année, on a fait paraître également, en guise de préface, ou plutôt de postface, une *Notice* (broch. in-8° de 17 pages), dans laquelle se trouvent résumés les renseignements relatifs à la rédaction du Catalogue (1875-1887, 6 vol. in-8°) et les faits les plus importants qu'il y avait à signaler dans les annales de la Bibliothèque depuis la publication du précédent inventaire (1834, 2 vol. in-8°).

A la suite d'un vœu émis par la Commission de la Bibliothèque, le Conseil Administratif a décidé de créer, dans le sein de la Commission, une cinquième sous-commission pour les Beaux-Arts. MM. A. Bourdillon, C. Ferrier, H. Juvet et H. Silvestre ont été appelés à en faire partie. Un crédit annuel de 2000 fr. a été attribué à cette sous-commission, ce qui porte à fr. 16,000 la somme totale allouée pour les acquisitions de la Bibliothèque, et sur laquelle fr. 10,000 représentent l'allocation inscrite au budget voté par le Conseil Municipal, le surplus étant pris sur le compte « Dons et Legs. »

L'année 1887 marquera, dans l'histoire de la Bibliothèque, par les belles acquisitions faites à Paris, à la vente Adert. On sait que feu M. Adert était un bibliophile distingué, qui avait, en particulier, réuni un certain nombre de volumes imprimés à Genève au XV^{me} siècle et dans la première moitié du XVI^{me}. La Bibliothèque publique, qui, en fait d'éditions de ce genre, est assez pauvre, avait là une occasion pour ainsi dire unique de mettre la main, d'un seul coup, sur une collection lentement formée pendant un grand nombre d'années, avec beaucoup de soins, de démarches et de dépenses. Indépendamment de cette série spéciale, les catalogues de la bibliothèque Adert offraient, sur presque toutes les branches, une foule de bons ouvrages dont la place était depuis longtemps marquée sur les rayons de notre collection municipale. Dans ces circonstances, la Commission de la Bibliothèque n'a pas hésité à demander au Conseil Administratif un crédit important sur les fonds donnés ou légués à cet établissement. Conformément à son préavis, le Conseil Administratif a accordé un crédit de fr. 12,000. D'autre part, M. le directeur de la Bibliothèque, en s'adressant à quelques personnes qui ont à

cœur l'accroissement des collections scientifiques de la Ville, a réuni, pour aider aux mêmes achats, une somme de 6150 francs, fournie par 22 généreux donateurs, dont voici la liste et auxquels nous tenons à adresser de nouveau nos chaleureux remerciements :

La Société auxiliaire des sciences et des lettres ⁽¹⁾	fr.	1000	—
M. Agénor BOISSIER, M ^{me} MARRACCI, chacun	»	1000	—
Le Conseil d'administration du <i>Journal de Genève</i> ,	»	500	—
M. Ch. LE FORT, M. Ch. HENTSCH, chacun	»	500	—
M ^{lle} Alice FAVRE	»	300	—
MM. Eugène et Adrien PICOT	»	250	—
M. James ODIER	»	200	—
MM. William FAVRE, Camille FAVRE, Edouard FAVRE, Albert RILLIET, Alexis LOMBARD, Louis LULLIN, chacun	»	100	—
MM. Adolphe GALOPIN, Henri GALOPIN, Alexandre LOMBARD, Ami BORDIER, J. DARIER-REY, Louis BONNA, chacun	»	50	—

La somme de fr. 18,150, ainsi obtenue, a été dépensée comme suit :

Acquisitions faites aux trois ventes Adert (16 mai- 22 juin)	fr.	16,295	70
Acquisitions diverses	»	906	90
Frais divers	»	947	45
	Fr.	18,150	05

Les achats effectués dans les deux premières ventes Adert comprennent 1353 volumes ; à la troisième vente, celle des autographes, il a été acquis 85 volumes, cahiers, dossiers ou pièces. Ces acquisitions ont pu être faites dans des conditions très avantageuses, pour ne pas dire inespérées, soit en raison de ce que plusieurs amateurs genevois ou parisiens ont bien voulu renoncer à miser les livres que la Ville désirait obtenir, soit parce que les enchères ont été, d'un bout à l'autre, suivies par M. le directeur de la Bibliothèque et qu'il n'y a pas eu, dès lors, à passer par l'intermédiaire onéreux des libraires.

(1) Cette Société ayant désiré que son don fût représenté, non par une somme d'argent, mais par des livres, a choisi à cet effet, trois précieux volumes, dont on trouvera plus loin l'indication et qui ont coûté en totalité fr. 970, sans le 5 % des frais de vente.

Les ouvrages achetés sont surtout des livres d'histoire, d'archéologie, de géographie, de littérature ancienne et moderne, de beaux-arts, de bibliographie, de théologie et de philosophie.

On y rencontre quatorze manuscrits latins, grecs ou français, antérieurs au XVI^{me} siècle, des lettres autographes de Jacques Godfroy, Spon, J.-J. Rousseau, Voltaire, M^{me} Denis, Ch.-V. de Bonsletten, Benjamin Constant, Mallet-Dupan, M^{me} de Montolieu, Pestalozzi, etc.

Parmi les raretés genevoises, nous indiquerons :

Breviarium ad usum Lausannensem, goth. [vers 1479]. — L'une des premières impressions faites à Genève, par Adam Steinschaber, et le seul exemplaire complet dont on connaisse l'existence. — (Donné par la Société auxiliaire des sciences et des lettres).

Hore beate Marie virginis secundum usum Gebennensem, fragment d'une édition imprimée vers 1480, en car. goth., dont on ne possède aucun exemplaire.

Fasciculus temporum en françoys. * Imprimé à Genesve, l'an « M. CCCC. XCV [1495], auquel an fist si très grant vent le IX. jour * de janvier qu'il fist remonter le Rosne dedens le lac bien un * quart de lieue au dessus de Genesve, et sembloit estre une mon- * tagne d'eau, et dura bien l'espace d'une heure que l'eau ne * pouvoit descendre. » — Goth., fig. sur bois.

Destructorium vitiorum. Genève, J. Belot, 1500, goth., avec de nombreuses fig. sur bois.

OVIDE *De arte amandi*, translaté en [vers] françoys (par Jacques d'Amiens). Genève, s. d. [vers 1510], goth.

Missale ad usum Lausannensem. Lyon, 1522, imprimé pour G. Pomard à Genève, goth.

La danse macabre. Genève, 1500, fig. sur bois.

Accidentia celebrantibus missam contingentia. Genève, J. Belot, s. d. [vers 1500].

P. VELLIARD. *Modus componendi epistolas*. Genève, J. Vivian, 1517.

Partes orationis. Genève, W. Köln, 1522. — *Accidentia partium orationis*. [Genève, J. Vivian], 1518.

J. ALBERTINI, presbyteri Vallesiensis, *De mirabili temporis mutatione*. Genève, W. Köln, 1524. — (Don de la Société auxiliaire des sciences et des lettres).

CATHO *pro pueris*. Genève, Gabriel Köln, 1548. — *Principia grammatica*. *Ibid.* — *Regule grammaticales*. *Ibid.* 1549.

Les neuf impressions gothiques qui précèdent sont les seuls exemplaires connus de pièces ou d'éditions non citées jusqu'ici.

CALVIN. *Catechismus, sive christianae religionis institutio nuper Genevensis ecclesiae suffragiis recepta*. Bâle, R. Winter, 1538. — Deuxième édition du catéchisme de l'église de Genève.

CALVIN. *Institution de la religion chrétienne*. [Genève, Michel Du Bois], 1541. — L'un des trois exemplaires connus de la première édition de la traduction française de l'Institution.

Même ouvrage: Genève, J. Gerard, 1545. — Deuxième édition, également fort rare.

CALVIN. *Les actes de la journée impériale de Ratispone*. [Genève, J. Gerard], 1541. — L'un des cinq exemplaires connus.

Citons encore deux volumes imprimés à Genève en 1541 par Michel Du Bois; — trois opuscules de B. Ochino (Genève, J. Gerard, 1543), dont l'un a été donné par la Société auxiliaire des sciences et des lettres; — dix-huit ouvrages de Calvin, la plupart en éditions originales et tous imprimés à Genève, de 1543 à 1564, par J. Gerard, J. Crespin, C. Badius, J.-B. Pinereul, F. Estienne, Nic. Barbier et Th. Courteau; — quatre volumes de Viret (Genève, 1547, 1552, 1560); — une trentaine d'autres impressions genevoises de la seconde moitié du XVI^e siècle, parmi lesquelles la grammaire française de Jean Garnier (1558), la seconde édition du Martyrologe de Crespin (1555), le « Livre des marchans » [par Ant. de Marcourt, édit. s. d., vers 1557], les « Edits et ordonnances sur les crimes de pailardise et adultère » (1566), etc.; — quelques plaquettes rarissimes, plus spécialement relatives à l'histoire de Genève, telles que « La copie du procès fait à Spifame » (1566), le « Discours de l'entreprise de L. de Comboursier, sieur du Terrail » (1609), « La harangue faite au roi par les députés de Genève » (1623), « La mort d'un gentilhomme neapolitain brûlé à Genève » (1648), etc., etc.

Avec le reliquat des crédits accordés et des sommes données, on a pu encore acheter chez divers libraires des ouvrages de valeur, parmi lesquels nous mentionnerons seulement deux incunables genevois: les *Fleurs et manières des temps passés*, Genève, L. Cruse, 1495, goth., et *Macer floridus, De viribus herbarum*, (Genève, J. Belot, vers 1505), goth.

Par les détails dans lesquels nous venons d'entrer, on voit qu'il y a lieu de s'applaudir, à tous les points de vue, de l'accroissement exceptionnel dont la Bibliothèque a été l'objet pendant l'année qui vient de s'écouler.

Bibliothèques circulantes

Conservateur : M. L. BOGEY.

Budget N° 42.

Voté	Fr. 11,360 —
Dépensé	12.552 05
Dépensé en plus. . .	<u>Fr. 1,192 05</u>

La plus grosse partie de cet excédent doit être imputée à *Eclairage* ; cette dépense en effet est assez considérable pour les locaux du Grenier à blé.

Les bibliothèques circulantes ont été ouvertes 1,100 heures. Il a été prêté 101,950 volumes, soit 5,310 de plus qu'en 1886. La bibliothèque de la rive droite a distribué 53,250 volumes, soit 48 volumes à l'heure; celle de la rive gauche en a distribué 48,709, soit 44 volumes à l'heure. La bibliothèque de la rive droite a donc prêté 5,390 volumes de moins qu'en 1886, et 6,442 de moins qu'en 1885, Par contre, la bibliothèque de la rive gauche a distribué 10,706 volumes de plus qu'en 1886, et 15,801 volumes de plus qu'en 1885, date de son installation dans le Grenier à blé.

Il a été inscrit 896 nouveaux lecteurs, répartis comme suit :

	Rive droite	Rive gauche.
Genevois	281	438
Suisses	47	42
Etrangers	35	53
Total	<u>363</u>	<u>533</u>

L'article 7 du règlement de la bibliothèque publique, modifié le 9 novembre 1886, a été mis en vigueur au mois d'août 1887, après les vacances d'été. Cet article impose un droit d'inscription aux

Genevois domiciliés en dehors de la commune de Genève, aux Suisses d'autres cantons et aux étrangers qui désirent emprunter des livres de la Bibliothèque. Les circulantes ont, de ce fait, reçu 127 francs qui seront attribués à l'acquisition de livres en 1888.

Il a été acquis pour les Bibliothèques circulantes 607 volumes. Dans ce nombre se trouvent un très grand nombre d'ouvrages renouvelés pour cause de vétusté, et une collection complète du *Magasin pittoresque*.

Les circulantes ont reçu en don 7 volumes, soit de M. Paul Flavien, 4 volumes de ses œuvres; de M^{me} Antonie Jauffret, 3 volumes de ses œuvres également.

SECTION XVIII

Herbier Delessert et Conservatoire botanique.

Conservateur : M. le prof. Dr J. MULLER.

Budget n° 43.

Voté	Fr.	6.200 —
Dépensé	»	6.437 35
Dépensé en moins.	Fr.	<u>62 65</u>

Le *Directeur*, sur sa demande, a été déchargé d'une partie de ses obligations, en échange d'une diminution de son traitement, mais il continue, comme par le passé, à diriger l'établissement.

Dans la seconde moitié de l'année, M. *Bernet*, sous-conservateur, a subi une grave maladie, à laquelle il a succombé au mois de novembre. C'est une perte très sensible, car M. Bernet était bien au fait des détails de l'Herbier, il était d'une consciencieuse régularité et digne de toute confiance. — Un nouveau titulaire n'a pas encore été nommé à ce poste; en attendant, le directeur s'est entendu avec M. *J. Rome*, Genevois, qui travaille maintenant à l'Herbier.

M. *G. Kohler* continue son travail courant comme précédemment.

Le classement de l'Herbier, en dehors de quelques autres petits

groupes, a porté surtout sur la grande et difficile famille des *Ombellifères*, qui est loin d'être terminée, et dont l'arrangement est maintenant continué par M. Rome.

Nous avons acquis :

400 espèces rares d'Europe des Exsiccata de Schultz, comme suite.

250 de Portorico, de Sintenis.

276 du Mexique, de Pringle.

700 du Texas et du Nouveau Mexique, de Jones.

185 de l'Andalousie, de Reverchon.

442 de France et de Belgique, Exsiccata de Magnier, comme suite.

402 du Brésil méridional, par Glaziou (en échange).

200 d'Algérie, de Battandier.

400 Algues du Finistère, de Crouan (Exsiccata).

125 Hépatiques, de Hübener et Genth (Exsiccata).

Le nombre total des espèces acquises en 1887 est donc de 3,380.

Bibliothèque.

La bibliothèque a reçu des dons de M. EMPEYTA. — M. le prof. Dr RADLKOEFER, à Munich. — M. PAICHE, de Genève. — M. CASTRACANE et du Conservateur.

Parmi les ouvrages achetés se trouvent : KLOTZSCH, Ergebnisse (botan.), du voyage du prince Waldemar. — VAHL, Symbolæ. — BOISSIER, Diagnoses plantar. oriental. — d'URVILLE, Voyage de l'Astrolabe. — FREYCINET, Voyage autour du Monde. — LABILLARDIÈRE, Novæ Hollandiæ Specimen. — TULASNE, Podostémonées. — HOOKER, Icones Floræ Amer. sept.

Les ouvrages et brochures acquis en 1887 sont au nombre de 44.

SECTION XIX

Jardin Botanique.

Directeur : M. le prof. Dr J. MULLER.

<i>Dépenses.</i> Budget n° 44.		<i>Recettes.</i> Ch. V, c.
Voté	Fr. 40.600 —	L'Etat fait une allocation de
Dépensé	• 11.095 25	fr. 4.000, qui est commune au
Dépensé en plus	<u>Fr. 495 25</u>	Jardin Botanique et au Musée
		d'Histoire naturelle.

L'excédent de dépenses se répartit sur les lettres *c, d, e, journées d'ouvriers, entretien et frais de chauffage des écoles.*

Pour éviter de continuelles redites, nous constatons seulement que toute l'activité du Jardin botanique a été, sous tous les rapports, semblable à celle de l'année précédente, et que le même personnel a exécuté le même travail.

Aucun fait saillant particulier n'est à relever, à l'exception des améliorations extérieures du Jardin, l'arrangement des couches, la pose d'une balustrade en fer entre les deux serres, et surtout l'établissement à neuf d'un chauffage convenable pour la petite serre.

Un don généreux de M^{me} la comtesse de Gasparin orne maintenant l'un des passages les plus fréquentés du Jardin; c'est le buste, très bien réussi, d'Edmond Boissier, son frère, l'éminent botaniste, si regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Pour combler les nombreux vides que les cultures des jardins botaniques subissent toujours, nous avons fait, comme précédemment, des échanges de graines avec un grand nombre d'autres jardins. Nous avons aussi reçu de M. Burnat, au Nant sur Vevey, une belle suite de graines de superbes plantes cultivées au Jardin de Büthenzorg, à l'île de Java; il y a de nombreux palmiers.

Quant aux plantes vivantes reçues en échanges, il y a à mentionner une série de quarante-sept espèces ligneuses, de M. Massot, chez M. Lyand, à Chêne. En outre, MM. Wolf, au Grand-Sacconnex, Sagne-Joset, Dentand, Decorge, chez M. le Docteur Lombard,

MM. Nitzschner et Druz nous ont également cédé, en échange, des plantes en petit nombre seulement, mais presque toutes sont des beautés et généralement des raretés.

Il nous reste enfin à citer huit Orchidées de prix, offertes en don, par M. Frey-Gessner, entomologiste, et deux magnifiques palmiers, d'un haut prix, que nous devons à la générosité de M. Feer-Herzog, à Aarau.

CHAPITRE VI.

THÉÂTRE ET CONCERTS

Conservateur général : M. S. DELAPEINE.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chapitre VI N° 45.			
Voté . . .	Fr. 188,300 —	Voté . . .	Fr. 1,000 —
Dépensé . . .	» 179,840 80	Perçu . . .	» — —
Dépensé en moins	Fr. <u>8,459 20</u>	Perçu en moins	Fr. <u>1,000 —</u>

Nous n'avons effectué aucune recette par la location de notre scène à des troupes de passage, le théâtre ayant été concédé gratuitement pour la saison d'été au syndicat formé par les artistes après le départ de M. Gally.

La diminution des dépenses résulte en partie de l'emploi d'une réserve antérieure, de fr. 3,515 85, portée au compte de l'exercice. Le surplus de l'économie réalisée porte sur les frais d'exploitation et provient de réductions apportées aux prestations de la Ville.

Il est encore à observer qu'une autre réserve de fr. 3,881 40 a été intégralement employée à la confection de décors nouveaux.

I

THÉÂTRE

Du premier janvier au 31 décembre 1887, il a été donné 224 représentations théâtrales ou concerts et 14 matinées populaires : total 238, se subdivisant comme suit :

Pendant la deuxième partie de l'exploitation Gally, du 1^{er} Janvier au 1^{er} mai, *saison d'hiver*, 88 représentations d'opéra, d'opéra comique, d'opérette; 9 de comédie ou drame et 8 concerts.

Saison d'été: 3 représentations de comédie. (Troupes Montlouis, Mark et Miguel). Nouveautés lyriques de cette deuxième partie de la saison d'hiver: *Les Pêcheurs de Perles* et le *Carillon*, opéras-comiques, ce dernier joué une seule fois.

Nouveautés littéraires pour Genève:

La Cigale et la Petite Marquise (Céline Chaumont), *Chamillac* (Coquelin aîné) *Francillon* et le *Conseil Judiciaire*.

Au mois de mars 1887, M. Gally quittait Genève et fut déclaré en faillite. MM. les artistes, constitués en société, continuèrent l'exploitation du théâtre aux mêmes conditions que leur directeur, avec faculté de donner des représentations jusqu'au 15 Août, sans obligation de payer une redevance pour ce privilège.

M. Eyrin-Ducastel, nommé Directeur pour la saison 1887-88, a commencé ses représentations le 15 Septembre.

Du 15 Septembre au 31 Décembre, il a donné 87 représentations théâtrales ou concerts et 14 matinées populaires à moitié prix, soit:

65 d'opéra-comique ou d'opérette; 11 de grand opéra; 22 de comédie ou drame et 3 concerts.

Nouveautés pour notre Théâtre: *Le Docteur Crispin* et *Maître Pathelin*, opéras-comiques.

Joséphine vendue par ses sœurs et l'*Etudiant pauvre*, opérettes.

Les petites voisines; le *train de plaisir*; l'*Aîné*; et le *Député de Bombignac*, comédies.

Les dépenses pour l'entretien spécial du Théâtre ont excédé le crédit budgétaire affecté à cette rubrique. Deux causes ont contribué à cette augmentation, la rigueur de la saison d'hiver, qui a nécessité de nombreuses réparations et des frais considérables de déblaiement pour la neige, puis les changements et modifications d'aménagement que les craintes d'incendie renouvelées par la catastrophe de l'Opéra-comique, nous obligeaient à faire pour rassurer notre public en obtenant la plus grande sécurité possible.

Bibliothèque du Théâtre.

Bibliothécaire : M. E. DELPHIN.

Dix ans se sont écoulés depuis l'arrêté de l'Administration municipale organisant la bibliothèque du Théâtre; aussi, un coup-d'œil en arrière est-il permis; il fera constater, à divers points de vue, les résultats obtenus.

La collection d'opéras, opéras comiques et opérettes, achetée jadis par la Ville à un directeur de théâtre, était réléguée à l'ancien édifice de Neuve, dans quelques armoires d'un corridor et dans un réduit du second étage du bâtiment. Elle occupe, maintenant, dans un local très bien approprié à sa destination, à l'entresol du théâtre actuel, un nombre respectable de rayons. Toutefois, l'augmentation a été, pendant cette période décennale, à peu près nulle, et les bibliothèques des autres théâtres ne sont pas mieux partagées. Actuellement, les éditeurs de musique refusent de vendre le matériel des ouvrages dont ils ont la propriété, ou bien ils mettent à cette vente des conditions exorbitantes, car leur intérêt est bien plutôt de louer à des prix très élevés, pour quelques mois, les ouvrages à succès, auxquels ils adjoignent même de leur propre chef, et pour enfler l'addition, d'autres partitions peu goûtées et risquant fort de passer à l'état de rossignols.

Pour en revenir à notre collection d'œuvres dramatico-musicales, le nombre des parties détachées des ouvrages a, pour ainsi dire, seul augmenté, et cela par suite de l'accroissement du nombre des exécutants à l'orchestre.

En revanche, on peut constater, dans d'autres genres, une réjouissante augmentation. Le reste de la bibliothèque du vieux théâtre consistait en une centaine de brochures déchirées et quinze volumes plus ou moins décousus. Aujourd'hui, le catalogue des seuls ouvrages historiques, théoriques, et des pièces de théâtre de toute espèce, contient 1100 numéros, dont quelques-uns d'une réelle rareté, et provenant, pour la bonne moitié, de dons faits par des personnes s'intéressant à la littérature théâtrale.

Malgré des dons nombreux, dont nous remercions les auteurs, et notamment l'un d'eux, coutumier du fait, l'augmentation en 1887 n'atteint pas le chiffre obtenu en 1886.

Augmentation en 1887 :

	Achats	Dons	Totaux
Partitions d'orchestre.	—	—	—
• piano et chant.	3	1	4
Parties détachées	10	—	10
Libretti	3	4	7
Ouvrages historiques, théoriques et bibliographiques.	13	18	31
Actes administratifs	—	9	9
Œuvres dramatiques.	8	6	14
Journaux et revues	3	14	17
Estampes, photographies.	9	26	35
Autographes	—	6	6
Morceaux de musique	1	4	5

Donateurs :

ANONYME, 1 abonnement de journal. — AUVERGNE, collection, articles de journaux. — LOUIS BOGEY, 1 abonnement de journal. — LOUIS BONADE, 1 photographie. — BONBERNARD, 1 brochure. — E. DELPHIN, bibliothécaire, 2 collections de journaux, 2 photographies. — DONCIEUX, 1 volume. — DOTRENS, 1 collection journal. — EMILE GUIMET (Lyon), 2 brochures. — LE COULTRE, 4 autographes. — Le baron MUNDY (Vienne), 1 brochure. — C. PLOMB, 1 brochure, 4 morceaux de musique. — PRICAM, 25 photographies. — SECRÉTARIAT DU CONSEIL ADMINISTRATIF, 9 brochures. — P. DE SIMON, 12 volumes. — STAPELMOHR, 2 brochures. — EMILE TRELAT (Paris) 1 brochure. — VALDÉJO (Paris), 1 volume. — A. Alph. VUY, 4 volumes. — WAKKER, 1 brochure. — WIERNBERGER (Reims), 1 partition piano et chant, 3 brochures.

Administration des Journaux :

<i>La Scène</i> (Genève)	}	Abonnement annuel gratuit.
<i>Orphée</i> (Genève)		
<i>Genève-Théâtre</i>		
<i>Schweizerische Musikzeitung</i> (Zurich)		
<i>Europe-Artiste</i> (Paris)		
<i>Progrès Artistique</i> (Paris)		
<i>Gazette des Etrangers</i> (Genève)		
<i>Suisse littéraire</i> (Genève)		

II

CONCERTS

Le Conseil Municipal avait inscrit au budget, comme les années précédentes, un crédit de fr. 13,000 pour les concerts d'été. Sur cette somme, 3000 fr. ont été, suivant l'usage, affectés aux concerts des musiques militaires, et fr. 10,000 à ceux de musique orchestrale. Pour ces derniers, le Conseil Administratif a traité avec un comité composé de MM. Rey, Moog et Delarue, qui ont fourni un orchestre de 30 musiciens, dont 25 chefs de pupitre faisant partie de l'orchestre du théâtre. Il a été donné, pendant quatre mois, soit du 15 Mai au 15 Septembre, trois concerts par semaine au kiosque des Bastions. L'orchestre était placé sous la direction de M. Hugo de Senger.

CHAPITRE VII

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Ingénieur : M. A. ODIER.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Voté	Fr. 268,720 —	Prévu	Fr. 139,600 —
Dépensé	» 271,697 90	Reçu	» 133,200 50
Dépensé en plus	<u>Fr. 2,977 90</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 6,399 50</u>

Détail des recettes.

	prévu	reçu
Abonnements aux horloges		
électriques	Fr. 1,200	Fr. 1,165 —
Loyers divers	» 137,900	» 131,415 50
Promenades.	» 500	» 620 —
	<u>Fr. 139,600</u>	<u>Fr. 133,200 50</u>

SECTION I

Entretien des bâtiments.

Dépenses n° 46.

Prévu	Fr. 224,460 —
Dépensé	» 226,955 55
Dépensé en plus.	<u>Fr. 2,495 55</u>

L'entretien des bâtiments municipaux affectés aux services publics, si l'on en excepte l'Abattoir et le Théâtre, a coûté moins que les prévisions. Par contre, il y a eu augmentation sur les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments locatifs : des réparations importantes ont dû être faites au chalet du Bois de la Bâtie ; elles ont, du reste, leur correspectif dans une augmentation du loyer payé par le tenancier.

Le crédit inscrit sous cette rubrique a été presque exclusivement consacré à l'entretien courant. Nous mentionnerons pour mémoire les travaux les plus importants exécutés en 1887. Ce sont :

Le remplacement d'un des toits en zinc de l'ancienne Machine hydraulique par une couverture en tôle galvanisée.

L'établissement d'un atelier photographique pour l'usage du Musée des Arts décoratifs et des Ecoles de dessin.

Le remplacement du système de chauffage de la salle du Consistoire, dont les appareils avaient déjà occasionné plusieurs commencements d'incendie, par un chauffage au gaz.

Le sous-sol du bureau d'octroi de Cornavin, périodiquement inondé par des eaux d'infiltration, a été assaini par un canal en maçonnerie.

Water-closet publics.

Une somme de 10.000 fr. ayant été prévue, sur le montant du crédit budgétaire, pour la création de latrines publiques destinées plus spécialement à la population des campagnes amenée à Genève par les marchés périodiques, le Conseil Administratif a fait étudier diverses solutions de la question.

Une construction souterraine, place du Molard, présenterait des difficultés résultant en premier lieu de l'insuffisance de pente pour le canal d'écoulement. Une installation de ce genre paraîtrait, d'autre part, compromettre l'existence du marché aux fleurs établi sur ce point. De plus, elle serait d'une surveillance difficile.

L'idée de loger une semblable installation au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à la Ville a pareillement fait l'objet d'une étude ; mais l'emplacement proposé a paru trop excentrique.

Le Conseil Administratif n'a pas cru jusqu'ici devoir prendre de

décision dans une question d'autant plus difficile à résoudre qu'il importe d'éviter les solutions de nature à léser des intérêts particuliers et des situations acquises. La question reste donc à l'étude.

TRAVAUX DIVERS

En dehors des travaux courants, auxquels il est pourvu par le budget ordinaire, nous mentionnerons ici divers travaux entrepris en vertu de délibérations antérieures à l'exercice écoulé et qui, par conséquent, ne rentrent pas dans le cadre du budget, mais qui se sont terminés ou poursuivis en 1887.

Écuries des Abattoirs.

Les écuries destinées à recevoir les bœufs, moutons et porcs séjournant à l'Abattoir, construites en 1884, étaient devenues absolument insuffisantes. Ces locaux ont reçu les agrandissements approuvés par le Conseil Municipal; les travaux ont pu être achevés dans le courant de Juillet.

Collège de Saint-Antoine.

La marche des travaux de reconstruction et d'agrandissement des locaux du Collège a suivi son cours normal; cinq classes et un vestibule du pavillon central ont pu être ouverts pendant l'année; le gros œuvre et la couverture de l'aile sud prolongée, où doivent être installés les laboratoires et les salles de dessin du Gymnase, ont pu également être exécutés avant l'hiver.

Macchabées.

Les travaux de restauration intérieure de la Chapelle des Macchabées ont suivi leur cours régulier; mais comme ils n'ont pu être terminés, il paraît préférable d'en renvoyer la description au compte-rendu de 1888.

Restauration de Saint-Pierre

Les deux dernières fenêtres de l'abside ont été réparées comme les précédentes et ont été pourvues de vitraux neufs.

BUREAU DES LOYERS ET REDEVANCES

Percepteur des loyers et redevances : M. MOÏSE TRIMOLET.

Nous n'avons rien de particulier à signaler dans cette branche de l'administration, si ce n'est que nous avons eu la satisfaction de voir se réaliser nos prévisions sur l'augmentation des recettes. En effet, toutes les sommes prévues au budget ont été dépassées, sauf la recette : *loyers des appartements*, qui budgétée à fr. 113,000 n'a produit que fr. 110,000 ; cette différence provient de ce que nous avons dû conserver vacants les locaux que nous destinons à l'installation de notre Ecole de Commerce.

Des améliorations ont été apportées à certains de nos immeubles, ce qui nous a permis d'en retirer des loyers plus rémunérateurs.

La régie des immeubles s'est encore augmentée des deux immeubles expropriés rue de l'Île, nos 2 et 4 ; les revenus, qui sont, du reste, peu importants, ne figurent pas dans les recettes des loyers, mais sont portés au compte spécial : régularisation des eaux du Léman.

Nous avons concédé à la Société qui a déjà installé les bascules automatiques, le droit d'établir sur trois points différents de la ville des machines à essayer la force ; cela ne gêne en rien la circulation, et, tout en procurant une distraction au public, constitue pour l'Administration une nouvelle source de revenus.

SECTION II

Promenades et Jardins

Chef de Service : M. G. NITZSCHNER.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Voté fr.	38,960 —	Prévu fr.	500 —
Dépensé	<u>40,968 85</u>	Reçu	<u>620 —</u>
Dép. en plus .	<u>fr. 2,008 85</u>	Reçu en plus .	<u>fr. 120 —</u>

Les mêmes observations que nous faisons l'an dernier sur ce service trouveraient ici de nouveau leur place, et nous pourrions assigner également les mêmes causes à l'augmentation des dépenses.

Ainsi que nous l'annonçons dans le dernier compte-rendu, nous avons fait agrandir le lac de patinage de St-Georges. La surface susceptible d'être inondée a été portée de 6000 mètres carrés environ à 9000 mètres. Elle est assez vaste pour permettre à 1200 patineurs d'y prendre leurs ébats.

Nous avons fait payer une entrée de 50 centimes par personne, deux jours de la semaine, et les recettes, sans être bien considérables, paient largement l'intérêt et l'amortissement des sommes dépensées.

Nous veillerons pour l'hiver prochain à ce que l'étang soit encore mieux entretenu que cette année, sans que cela entraîne de trop grands frais.

M^{me} Edmond Favre avait, en 1880, fait don à la Ville de Genève d'une somme de fr. 10,000 pour l'achat d'un tableau destiné au Musée Rath. Cette somme n'ayant pas reçu d'emploi jusqu'en 1885, M^{me} Favre proposa d'en changer la destination et de l'affecter à terminer la décoration de l'entrée de la promenade des Bastions sur la place Neuve. Le Conseil municipal, par un arrêté en date du 1^{er} mai 1885, se rangea à cette proposition.

En conformité de cette décision, M^{me} Favre a fait exécuter, pour les deux piliers principaux de la grille des Bastions, deux aigles en bronze, œuvre du célèbre sculpteur Cain, de Paris. Bien que ce travail ait absorbé et au delà, la somme de 10,000 francs, les héri-

tiers de M^{me} Favre se proposent de faire compléter la décoration de l'entrée de la promenade au moyen de quatre grands vases en marbre qui seront placés sur les piliers secondaires.

L'Etat était resté en possession de deux parcelles de terrain dépendant de la promenade des Bastions, occupées par M. Lacroix photographe, rue de Candolle, et comprises entre la propriété de ce dernier et la promenade. Sur notre demande, et pour nous faciliter une entente avec M. Lacroix au sujet du maintien de la grille qui ferme la promenade dans la partie contiguë à sa maison, le Conseil d'Etat a bien voulu nous faire remise de ces parcelles, dont la jouissance est laissée à M. Lacroix, moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

Le Conseil Administratif a autorisé l'érection du monument de M. Leysalle, « l'*Avenir* » sur un emplacement situé dans la partie supérieure de la promenade des Bastions. Une somme de fr. 500 a été allouée au Comité de souscription à titre de subvention de la Ville pour les frais de cette érection.

SECTION III

Horloges

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
		Abonnements aux horloges électriques	
Voté.	fr. 5,300 —	Prévu	fr. 4,200 —
Dépensé	« 3,773 50	Reçu	« 4,165 —
	<hr/>		<hr/>
Dépensé en moins	fr. 1,526 50	Reçu en moins. . .	fr. 35 —
	<hr/>		<hr/>

Il n'a été fait en 1887 aucune réparation importante aux horloges publiques; les frais indiqués se rapportent donc uniquement à l'entretien ordinaire et à l'éclairage des cadrans lumineux. La même observation s'applique aux horloges électriques, dont tout le réseau avait été examiné et revu de près l'année précédente.

Le nombre des abonnés à l'heure électrique est resté stationnaire. Ce service s'exécute maintenant d'une manière parfaitement régulière et satisfaisante, grâce à la compétence et aux bons soins des électriciens qui en sont chargés.

CHAPITRE VIII.

SERVICE DES EAUX

Ingénieur du Service des Eaux et Forces motrices du Rhône :

M. Fr.-Louis MARIN.

La justification financière des recettes et dépenses de l'exercice de 1887 pour le Service des Eaux, se montait comme recettes de vente d'eau aux particuliers à fr. 377,650 et comme dépenses à fr. 306,350, dont fr. 68,700 pour service d'entretien et fr. 247,650 pour l'intérêt et l'amortissement des capitaux engagés et pour l'imprévu, le solde de fr. 130,000 représentant le bénéfice net du service.

Ces chiffres résultent du tableau justificatif publié par le Conseil Administratif dans son rapport au Conseil Municipal en date du 9 novembre 1886, à l'appui d'une demande de crédit pour de nouvelles installations hydrauliques (6^{me} turbine, réservoir, canalisation, etc.) et sont conformes aux chiffres du budget annuel de 1887.

Le montant comprenait, outre le rendement des installations déjà faites, toutes les recettes des installations en voie d'exécution et dont l'achèvement était assuré à courte échéance, et toutes les recettes étaient comptées comme partant du commencement de l'exercice par le fait qu'il était impossible de déterminer exactement la date de la mise en fonction de chaque installation.

D'autre part, aux dépenses, on a fait courir l'intérêt des sommes votées par le Conseil Municipal comme portant intérêt au débit du Service des Eaux à partir du 1^{er} janvier 1887, tandis qu'en réalité ces dépenses se sont échelonnées pendant toute l'année.

Il en résulte qu'en réalité les recettes ont été un peu inférieures au chiffre prévu, mais que les dépenses, par le fait de non paiement

de l'intérêt avant l'époque de la dépense effective. ont été aussi sensiblement inférieures au chiffre de fr. 247,650 prévu pour intérêt et amortissement des capitaux engagés.

Le résultat général est donc celui-ci :

PRÉVU AU BUDGET.

Recettes.

Produit des concessions d'eau et forces motrices .	Fr. 377,650 —
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	» 110,000 —
	<u>Fr. 487,650 —</u>

Dépenses.

Frais annuels pour entretien	Fr. 68,700 —
Intérêt et amortissement	» 178,950 —
	<u>Fr. 247,650 —</u>
Bénéfice net du Service des eaux et forces motrices	» 130,000 —
Montant des recettes présumées	<u>Fr. 377,650 —</u>

RÉSULTAT FINANCIER DE 1887

Recettes.

Produit des concessions d'eau et forces motrices .	Fr. 370,649 90
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	» 110,000 —
	<u>Fr. 480,649 90</u>

Dépenses.

Frais annuels pour entretien	Fr. 73,451 30
Intérêt et amortissement	» 144,118 80
	<u>Fr. 217,570 10</u>
Bénéfice net du Service des eaux et forces motrices	» 153,079 80
Montant des recettes effectives	<u>Fr. 370,649 90</u>

ANCIENNE MACHINE HYDRAULIQUE.

Les pompes et turbines Roy et Callon ont été démontées pendant les mois de Février et Mars.

Comme il aurait été très difficile de trouver le placement de ces appareils et que d'autre part nous ne disposions pas d'un emplacement suffisant pour les mettre en dépôt, nous avons préféré vendre les matériaux provenant de la démolition, comme vieille fonte et vieux fer.

Il faut d'ailleurs remarquer que l'enlèvement des turbines aurait été très onéreux et qu'il était plus avantageux de les briser sur place; en outre, les pompes qui en dépendaient ne se seraient pas vendues facilement.

USINE HYDRAULIQUE A VAPEUR.

La nouvelle installation hydraulique a été suffisante pour ne pas recourir à la marche des pompes à vapeur.

Il semblerait que la Ville aurait dû chercher à vendre cette usine, ou du moins les pompes, les machines et les générateurs. Nous avons eu une offre pour l'achat de ces appareils; mais cette offre était dérisoire, et il nous a paru plus avantageux de conserver cette usine comme usine de secours. A cet effet nous avons fait étudier par la maison Escher Wyss et C^{ie}, la possibilité de transformer une des pompes en pompe à haute pression, de façon à pouvoir alimenter l'un ou l'autre des réseaux en cas d'arrêt forcé des turbines. Cette transformation a été effectuée au commencement de l'année courante.

NOUVELLE MACHINE HYDRAULIQUE.

La marche de la nouvelle installation a été très satisfaisante, et les modifications qui ont été faites, soit aux soupapes, soit aux réservoirs d'air d'aspiration nous assurent du bon fonctionnement de tous les organes.

L'extension de notre service, — extension résultant, soit de nouvelles concessions d'eau motrice, soit du rachat du réseau des So-

ciétés des Eaux du Rhône, Rive droite et Rive gauche, — nous a obligés à placer un nouveau groupe de pompes.

Pour ce groupe nous avons adopté un type intermédiaire entre les pompes à basse pression et les pompes à haute pression, et nous n'avons qu'à nous féliciter de ce choix.

En effet, ce groupe est relié à la canalisation à basse pression et à la canalisation à haute pression, de sorte qu'en cas d'arrêt d'un groupe de pompes appartenant à l'un des réseaux, nous avons la ressource de mettre ces pompes en communication avec le réseau en souffrance.

De plus, ces pompes débitent 350 litres par tour, et ensuite des améliorations apportées aux soupapes et aux réservoirs d'air, elles peuvent marcher à une vitesse relativement supérieure à celle des autres pompes, de sorte que le rendement est meilleur. Elles ont été mises en marche le 23 Juillet.

Les pompes ont élevé ensemble 16,738,581 mètres cubes d'eau, dont 10,223,064 ont été fournis par le service à basse pression.

La vitesse moyenne des pompes à basse pression a été de 19 tours, celle des pompes à haute pression, de 24 tours, tandis que les pompes N° 3 ont marché en moyenne à 25 tours à basse pression et à 17,3 tours à haute pression.

La hauteur moyenne d'élévation a été, pour les pompes à basse pression, de 65 mètres, et pour les pompes à haute pression de 137 mètres.

Nous devons mentionner un accident survenu, dans la nuit du 2 au 3 Janvier, à la suite de la rupture de la vanne de la canalisation de refoulement des pompes N° 4. Il en est résulté la projection de quelques pièces du tuyautage et la rupture du mécanisme de manœuvre du vannage des turbines. Le 1^{er} février ces pompes étaient de nouveau en fonction.

Pour éviter des suppressions dans la canalisation à haute pression ensuite de l'arrêt brusque des moteurs, il a été placé un manomètre avec timbre électrique qui avertit les employés lorsque la pression dépasse la normale.

EXPLOITATION

Le tableau suivant résume la marche des différentes turbines, les quantités d'eau montées et les frais d'exploitation.

Il serait intéressant d'avoir pour chaque moteur la dépense en graissage, etc., mais il n'est pas possible d'établir ces comptes particuliers. On peut cependant faire remarquer qu'en 1886 les frais de graissage se sont élevés à fr. 1678,80 pour 5 groupes de pompes et une marche de 7 mois, tandis qu'ils ont été de fr. 1721,25 en 1887, pour 5 groupes pendant 12 mois et un groupe pendant 5 mois.

Le prix de revient moyen de 1000^{m³} d'eau montée a diminué dans une sensible proportion, ce qui résulte naturellement de la centralisation du service, qui a entraîné la diminution du personnel d'exploitation, et du fait qu'en augmentant la production, les frais n'augmentent presque pas.

En 1886, le prix de 1000^{m³} d'eau, non compris l'intérêt et l'amortissement, se montait, pour l'eau élevée par les pompes hydrauliques à Fr. 1 59

Ce prix est respectivement pour l'année 1887 de . . . — 99

Il y a donc une diminution de Fr. — 60

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1887

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES	Tours par minute	SALAIRES	GRAISSAGE ET DÉCHETS	Réparations	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Frais divers, Droguerie, etc.	BARRAGE	TOTAUX
Turbine N° 1 bp. .	7.531.440	6742 ¹ / ₂	4.518.666	18.7							
id. N° 2 bp. .	9.173.075	7896	5.503.845	19.4							
id. N° 3 bp. .	573.010	396	200.553	25							
id. N° 3 hp. .	2.253.580	2440 ¹ / ₂	788.752	17.3	11.800 35	1.721 25	— —	963 40	967 40	1000 —	16.451 80
id. N° 4 hp. .	8.763.380	5997	1.796.486	24.2							
id. N° 5 hp. .	10.540 860	7444	2.160.871	23.5							
id. N° 6 hp. .	8.631 285	5929	1.769.408	24.2							
Pompes à vapeur.	—	—	—				251 65				251 65
			<u>16.738.581</u>								<u>fr. 16.703 45</u>

Prix de 1000 mètres cubes d'eau élevés en 1887 par les pompes hydrauliques : fr. 0,99, non compris l'intérêt et l'amortissement.

Canalisations

(Réseau à basse pression.)

Les canalisations posées cette année sont de peu d'importance. A l'exception d'une canalisation de 500^{mm} de diamètre, toutes ont été placées pour desservir des concessions d'eau ménagère.

La position des nouvelles pompes à basse pression par rapport au réseau, a rendu nécessaire l'établissement d'une deuxième conduite nourrice de 500^{mm} de diamètre afin d'atténuer la perte de charge qui résulte de l'éloignement des pompes du centre du réseau. Cette canalisation part du bâtiment des Turbines, longe la digue séparative du bras droit et du bras gauche du Rhône, et aboutit à la rue des Moulins.

Avec la canalisation de la rue de la Coulouvrenière, nous avons ainsi deux artères principales qui desservent le réseau et qui garantissent le service régulier.

Cette canalisation a été payée par un crédit spécial.

Canalisations nouvelles.

Budget n° 49.

(BASSE PRESSION.)

Ville de Genève :

Rue du Nord.	72 ^m	tuyaux de	80 ^{mm}	diam.
Rue du Paradis.	22 ^m	«	60 ^{mm}	»
Ruelle des Meuniers	44 ^m	»	40 ^{mm}	»
Ruelle des Tanneurs	51 ^m	»	40 ^{mm}	»
Cours de Rive	30 ^m	»	40 ^{mm}	»

Commune de Plainpalais :

Chemin des Tranchées	87 ^m	«	100 ^{mm}	»
Chemin Dancet.	53 ^m	»	80 ^{mm}	»
Boulevard des Casernes	176 ^m	»	80 ^{mm}	»

A reporter 535^m

	<i>Report</i>	535 ^m	
Chemin des Bains	20 ^m	tuyaux de	80 ^{mm} diam.
Chemin de l'Ecole	43 ^m	»	60 ^{mm} »
Chemin Dancet	53 ^m	»	50 ^{mm} »
Chemin de la Queue d'Arve . . .	240 ^m	»	50 ^{mm} »
<i>Commune des Eaux-Vives :</i>			
Quai des Eaux-Vives	40 ^m	»	80 ^{mm} »
<i>Commune du Petit-Saconnex :</i>			
Chemin de la Forêt	86 ^m	»	80 ^{mm} »
<i>Crédit spécial :</i>			
Digue séparative.	513 ^m 3	»	500 ^{mm} »
	<u>Total</u>		<u>1530^m3</u>

(HAUTE PRESSION.)

Ville de Genève :

Place de la Petite-Fusterie	26 ^m	tuyaux de	200 ^{mm} diam.
Rue Dassier	78 ^m	»	150 ^{mm} »
Rue du Rhône	90 ^m	»	100 ^{mm} »

Le développement de notre réseau à haute pression a forcément entraîné la pose de nombreuses canalisations de divers diamètres. Nous avons eu à établir : 1° une canalisation pour desservir les villages de Confignon et de Bernex ; 2° une canalisation pour desservir le Plan-les-Ouates, avec branchement sur Drize et sur Saconnex au-delà d'Arve ; 3° une canalisation pour Pregny, embranchée sur la route de Fernex et se reliant au réseau de l'ancienne Société des Eaux du Rhône (Rive droite) ; 4° une canalisation pour les Abattoirs de Carouge ; 5° une canalisation pour le réservoir de Bessinge ; 6° une canalisation pour desservir la commune des Eaux-Vives. Enfin plusieurs branchements pour desservir des moteurs.

Le réseau de la Société des Eaux du Rhône (Rive gauche) a été relié à notre canalisation principale le 19 février ; et de plus, par suite d'une demande de concession de force motrice aux Char-

milles, nous avons raccordé la canalisation de Souterre avec l'ancienne colonne ascendante du réseau de la Rive droite.

En outre, pour assurer l'alimentation des réservoirs du cimetière de S-Georges, nous avons jonctionné la canalisation allant du Réservoir de la Bâtie au cimetière avec un tronçon de la canalisation du service à haute pression qui dessert le village du Petit-Lancy.

Nous avons actuellement 33,372^m85 de canalisation à haute pression.

Les tuyaux proviennent principalement des usines de L. de Roll à Soleure. Nous avons cependant des tuyaux qui ont été livrés par les usines de Commentry, Fourchambault et Montluçon, par les usines de Pont à Mousson et par celle de Terre-Noire.

Tableau du réseau des canalisations à basse pression suivant leur diamètre.

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600 ^{mm}	33,8		Report 25277,6
500 ^{mm}	2286,8	100 ^{mm}	5898,9
350 ^{mm}	1294,3	90 ^{mm}	43
300 ^{mm}	124,	82 ^{mm}	1447,8
250 ^{mm}	7449,9	80 ^{mm}	22653,7
200 ^{mm}	1611,6	75 ^{mm}	578,9
180 ^{mm}	174,	70 ^{mm}	3802,8
165 ^{mm}	140,6	65 ^{mm}	949,2
160 ^{mm}	343,4	60 ^{mm}	8748,7
150 ^{mm}	2849,5	55 ^{mm}	1913,6
135 ^{mm}	347,7	50 ^{mm}	4026,5
120 ^{mm}	3682,5	40 ^{mm}	1716,9
110 ^{mm}	4939,5		Total <u>77027,6</u>
	A reporter 25277,6		

Réseau à haute pression

Etat descriptif des conduites posées

Diam.	Désignation du parcours.	Longueur des conduites. mètres.	Longueur totale. mètres.
600 ^{mm}	Chemin de la Coulouvrenière, de la place des Volontaires au boulevard de Plainpalais.	289 50	
	Quai des Eaux-Vives, du Jardin Anglais au réservoir de Bessinge . .	3.980 —	4.269 50
500 ^{mm}	Boulevard de Plainpalais, pont de la Coulouvrenière et boulevard James-Fazy, de la rue du Stand à la rue Neuve-du-Temple	396 05	
	Egout collecteur, du bâtiment des Turbines à l'extrémité du Jardin Anglais	1.269 —	1.665 05
400 ^{mm}	Boulevard James-Fazy, de la rue Neuve-du-Temple à la rue du M ^t -Blanc	369 50	
	Rue de St-Jean, du boulev. James-Fazy au chemin du Creux de St-Jean.	277 50	
	Boulevard de Plainpalais et chemin du Mail, de la rue du Stand au chemin du Pont d'Arve	1.051 50	
	Rue Versonnex, carrefour de Rive et rue des Tranchées de Rive, du Grand Quai au haut de la rue des Tranchées de Rive	704 70	
	Chemin de la Coulouvrenière, de la place des Volontaires à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or	70 —	2.473 20
350 ^{mm}	Chemin du Pont d'Arve et Pont d'Arve, du chemin du Mail au chemin de la Queue-d'Arve.	306 80	
	Pont de la Machine.	160 —	466 80
300 ^{mm}	Chemin du Creux de St-Jean, jusqu'à l'usine David.	148 70	
	<i>A reporter</i>		8.874 75

Diam.	Désignation du parcours.	Longueur des conduites. mètres.	Longueur totale. mètres.
	<i>Report</i>	148 70	8.874 75
300 ^{mm}	Chemin de Souterre, jusqu'aux moulins Convers.	500 —	
	Rue Neuve-du-Temple et rue Vol- taire, du boulevard James-Fazy à la rue de Lyon	365 35	
	Route Caroline et rue Caroline, du pont d'Arve jusqu'à l'entrée de la poterie Degrange, à Carouge . . .	1.294 20	2.308 25
250 ^{mm}	Rue du Mont-Blanc, rue de Mont- brillant et route de Fernex, du boule- vard James-Fazy au chem. de Pregny.	1.581 70	
	Route des Acacias, du chemin de la Queue-d'Arve jusqu'au chemin pas- sant derrière l'usine Schmiedt . . .	368 70	
	Chemin des Eaux-Vives, de la place Versonnex au chemin des Vollandes.	381 70	
	Ruelle du Lac, aux Eaux-Vives. .	160 —	
	Chemin Vert, aux Eaux-Vives. .	100 —	2.592 10
200 ^{mm}	Route de Fernex et chemin de Morillon, du chemin de Pregny à l'ancien réservoir des Eaux du Rhône (rive droite)	1.717 40	
	Route des Acacias et route du Grand-Lancy, du chemin passant derrière l'usine Schmiedt au chemin du Bachet de Pesay	1.509 50	
	Chemin derrière l'usine Schmiedt.	120 95	
	Rue Caroline, place des Marron- niers, de chez M. Degrange, r.Caroline, à la place des Marronniers. . . .	211 —	
	Chemin Gourgas, du chemin du Mail à l'usine genevoise.	98 —	
	Place du Port, du Grand-Quai à la rue du Rhône.	48 —	
	<i>A reporter</i>	3704 85	13.774 90

Diam.	Désignation du parcours.	Longueur des conduites. mètres.	Longueur totale. mètres.
	<i>Report</i>	3.704 85	13.774 90
200 ^{mm}	Chemin du Nant, chemin Jean-Charles, du Chemin Vert à l'usine Cartier frères	260 —	
	Rue de Malagnou, de la rue des Tranchées de Rive chez MM. Weibel, Briquet et C ^{ie}	100 —	
	Place de la Petite Fusterie, du pont de la Machine à la rue du Rhône. .	26 —	4.090 85
150 ^{mm}	Route de Lancy à Onex, du chemin du Bachet de Pesay jusqu'aux Six-Chemins	4.910 —	
	Rue de la Filature, de la route Caroline jusqu'aux Abattoirs de Carouge	351 90	
	Chemin de Pregny, de la route de Fernex jusque chez M ^{me} la baronne de Rothschild.	1.440 40	
	Aux Acacias, pour l'usine Dunant, de la route des Acacias à l'usine. .	150 —	
	Rue Dassier, de la rue Voltaire chez M. Dupont, fondeur.	78 —	3.900 30
120 ^{mm}	Chemin du Creux de St-Jean, de l'usine David à l'usine Ferrand . .	25 —	
	De la rue de St-Jean à l'usine David, amont, en passant le long de la promenade de St-Jean et au bord du Rhône	191 20	216 20
100 ^{mm}	Grand-Saconnex, chem. de l'Eglise.	44 30	
	» » »	21 —	
	» » de Pregny.	5 70	
	Des Six-Chemins (Onex) en passant par Confignon jusqu'à Vuillonex .	2.330 50	
	Route du Plan-les-Ouates jusqu'à Arare, de la place des Marronniers à		
	<i>A reporter</i>	2.401 50	21.982 25

Diam.	Désignation du parcours.	Longueur des conduites. mètres.	Longueur totale. mètres.
	<i>Report</i>	2.401 50	21.982 25
	Carouge jusqu'à la campagne Magnin à Arare	2.854 30	
100 ^{mm}	Route de Lyon, de la rue Voltaire jusque devant la maison Bonnet, Beurrié et C ^{ie}	111 —	
	Rue du Rhône, de la place du Port jusque devant la maison Patek, Phi- lippe et C ^{ie}	55 —	
	Rue du Rhône, de la place de la Petite Fusterie jusque chez MM. Weber, Collard et C ^{ie}	50 —	
	Rue du Rhône, de la place de la Petite Fusterie jusqu'à l'hôtel de l'Ecu de Genève.	40 —	
	Charmilles, de la place des Char- milles jusque chez M. Prod'hom . . .	99 —	5.610 80
80 ^{mm}	De Vuillonnex :		
	Vers Genève	63 65	
	Vers Chancy	67 —	
	Vers Bernex	324 —	
	Route de Drize, du chemin de la Cha- pelle vers Carouge.	321 —	
	De la route de Plan-les-Ouates jusqu'à Saconnex-d'Arve au lieu dit <i>la Croix</i> .	1.565 30	2.340 95
60 ^{mm}	Village de Bernex	163 10	
	Chemin de la Chapelle, de la route de Plan-les-Ouates à la route de Drize.	1.173 75	
	Route de Drize, du chemin de la Chapelle vers Collonge	197 —	
	Route de Drize, vers Carouge	300 —	
	Du lieu dit <i>la Croix</i> , à Saconnex- d'Arve, jusqu'au village de Saconnex- d'Arve	347 50	
	<i>A reporter</i>	2.181 35	29.934 —

Diam.	Désignation du parcours.	Longueur des conduites. mètres.	Longueur totale. mètres.
	<i>Report</i>	2.181 35	29.934 —
60 ^{mm}	A Arare, de la route de St-Julien jusqu'au haut d'Arare.	746 50	2.927 85
50 ^{mm}	A Saconnex-d'Arve, pour la pro- priété de M. de Montfalcon	205 —	205 —
40 ^{mm}	Petit-Saconnex, chemin des Vignes. Commune de Lancy, à St-Georges, pour raccorder la canalisation de Lancy à celle du cimetière de Saint- Georges	202 — 104 —	 306 —
	Total mètres.		<u>33.372 85</u>

Fontaines nouvelles et bouches à eau.

I. *Fontaines.*

Il a été établi une borne-fontaine rue de la Servette.

II. *Bouches à eau.*

Il a été établi 1 nouvel hydrante, route de Lyon, sur le réseau à haute pression. Cet appareil est spécialement réservé à livrer passage à l'air contenu dans la canalisation lors de la mise en charge.

Pour l'arrosage des routes, il a été établi :

pour l'Etat de Genève, sur le réseau à haute pression :

- Route Caroline, 1 hydrante
- » des Acacias. 1 »
- Rampe de Lancy, 1 »
- Rte du Plan-les-Ouates, 1 »
- A Pregny, 1 »
- Au Petit-Saconnex, 1 »
- Route de Fernex, 1 »

pour la commune de Bernex, 3 hydrantes.

pour la commune de Confignon, 3 hydrantes.

pour la commune de Plainpalais, sur le réseau à basse pression :

Chemin du Mail,	1 hydrante.
Chemin du Vieux-Billard	1 »
Boulevard des Casernes	1 »
Route de St-Georges	1 »
Chemin du Couchant	1 »

pour des particuliers, sur le réseau à basse pression :

Société des Amis de l'Instruction 2 bouches,
M. Posth, rue des Petits-Délices 1 hydrante,
Compagnie du Gaz, Coulouvrenière, 1 hydrante.

Sur le réseau à haute pression :

Société Genevoise pour la fabrication d'instruments de physique	2 bouches.
MM. Schmiedt, Acacias	1 »
Favre, Pregny	1 »
Monnet-Levieux, Morillon	1 »
Perrot, Chambésy	2 »
Sarasin-Rigaud, Grand-Saconnex	1 »
H. Saladin, Bellevue	1 »
Drevet et C ^{ie} , Souterre.	1 »

Le nombre total des bouches est de :

687 dans la ville de Genève,
14 dans la commune des Eaux-Vives,
23 dans la commune de Plainpalais.
5 dans la commune du Petit-Saconnex,
20 pour les routes cantonales,
3 dans la commune de Bernex,
3 dans la commune de Confignon,
35 particulières,

790 bouches à eau au 31 décembre 1887.

Les hydrantes établis sur les canalisations à haute pression ne sont pas branchés directement sur les tuyaux, mais par l'intermédiaire d'un tuyau de cuivre avec un robinet d'arrêt spécial sur la conduite, de sorte que la réparation de ces appareils n'entraîne pas l'arrêt du réseau.

Moteurs et ascenseurs.

I. Moteurs, basse pression.

Le nombre des moteurs hydrauliques en activité à la fin de 1886 était de 134. — 13 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

- 2 chez MM. D. Gaudin & Rodet, chapeliers, quai Pierre-Fatio.
- 1 » Favre, blanchisseur, route de Lausanne.
- 1 » Richter, imprimeur, rue des Voirons.
- 1 » Ad. Jarnier, charcutier, Croix-d'Or, 16.
- 1 » Emmanuel & fils, marchands de combustibles, ch. des Tranchées.
- 1 » Chatelet frères, voituriers, rue des Pâquis.
- 1 » Guittat, ferblantier, rue de l'Entrepôt.
- 1 » Russenberg, fabricant d'appareils de pansements, rue Dassier.
- 1 » Empeyta et C^{ie}, march^{ds} de combustibles, Usine à gaz.
- 1 » Patru, boulanger, rue de Coutance.
- 1 » Kessler & C^{ie}, fondeurs, à la Cluse.
- 1 » Pourfurst, ferblantier, rue de Chantepoulet.

Par contre, ont cessé de marcher 6 moteurs, savoir :

- 1 chez M. Perrare, mécanicien, route de Lyon.
- 1 » Sachs, serrurier, Montbrillant.
- 1 » Hufschmid, march^d de fer, rue Neuve-du-Temple.
- 1 » Vogt, brasseur, rue de Lausanne.
- 1 » Hensler, serrurier, rue des Pâquis.
- 1 » Decor, lithographe, boulevard de Plainpalais.

Le nombre des moteurs en fonction à la fin de 1887 est de 141, dont 10 dans les bâtiments municipaux.

En outre, nous avons 2 turbines (pour restitution de force motrice) à l'usine Carliz-Pélaz, à la Coulouvrenière et 1 turbine à l'Usine de dégrossissage d'or, à la Coulouvrenière.

II. Ascenseurs.

Il a été établi 2 ascenseurs, 1 à l'Hôtel de l'Ecu et 1 chez MM. Weber, Collart & C^{ie}, rue du Rhône.

Leur nombre est maintenant de 16, se répartissant dans 9 hôtels, 1 maison locative, 1 à l'Hôpital, 1 pour monte-charges et 2 au Théâtre.

14 ascenseurs fonctionnent sur la basse pression, 2 sur la haute pression.

III. Moteurs à haute pression.

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1886 était de 13. — 13 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

- 1 chez MM. Al. Dunand, poterie artistique, Acacias.
- 1 » Sandoz, fabricant de spiraux, Montbrillant.
- 1 » Defer, fabricant de poterie Carouge.
- 1 » Anthonioz, marbrier, rue Voltaire.
- 1 » Usine genevoise de dégrossissage d'or, Coulovrenière.
- 1 » Commune de Carouge, machine à glace, Carouge.
- 1 » Guillin, menuisier, rue Dassier.
- 1 » Meylan & Mertens, fabricants de bijouterie, boulevard de Plainpalais.
- 1 » Prod'hom, cafés torréfiés, Charmilles.
- 2 » Schmiedt, constructeur, Acacias.
- 1 » Burdet, marchand de bois, Carouge.
- 1 » Wiest, fabricant de verre gravé, Eaux-Vives.

Le nombre des moteurs à la fin de 1887 est donc de 26, plus 9 pour restitution de la force motrice aux usiniers de la rive droite.

Concessions ménagères.

RÉSEAU A BASSE PRESSION.

I. A la jauge.

Le nombre des concessions d'eau était, au 31 décembre 1886, de
2302 débitant 3530 litres.

Il a été ouvert pendant l'année

113 nouvelles concessions débitant	134 »
<hr/>	<hr/>
2415	3664 litres.

2415		3664 litres.
8 anciennes concessions ont été rouvertes avec	10	»
et 26 concessions ont été augmentées de	34	»
Ce qui donne un total de :		
<u>2423</u> concessions	avec	<u>3708</u> litres.

Par contre :

24	}	15 concessions ont été fermées avec 17 litres	}	52	»
		En outre,			
		9 concessions débitant . . . » 17 »			
		ont été transformées au compteur.			
		18 concessions ont été réduites avec 18			

Il reste donc :

<u>2399</u> concessions	débitant	<u>3656</u> litres
-------------------------	----------	--------------------

Ces concessions se répartissent ainsi par commune :

Genève	1766	concessions débitant	2533
Plainpalais.	300	»	581
Eaux-Vives	177	»	284
Petit-Saconnex	149	»	243
Chambésy	7	»	15

Ensemble 2399 concessions débitant 3656 litres.

II. Au compteur.

Eau ménagère.

194 compteurs, dont 12 appartiennent aux abonnés.

Eau industrielle.

24 compteurs, dont 4 appartiennent aux abonnés.

Eau motrice.

26 compteurs.

Eau pour arrosage des routes cantonales et communales.

9 compteurs.

253 concessions au compteur.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION

Rive droite.

192 concessions débitant 452 litres.

Rive gauche.

141 concessions débitant 200 litres.

Justification de l'emploi de l'eau.

En 1887, il a été élevé par les pompes à

Basse pression.	Mètres cubes	10.223.064
Haute pression	» »	6.515.517
	Mètres cubes	<u>16.738.581</u>

La consommation se répartit comme suit :

Basse pression.

A la jauge. Eau ménagère, 3,656 litres à 525,6 mètres cubes par litre et par an, mètres cubes	1.921.593	
• Suppléments d'été, fr. 621, soit à fr. 0,11 1/2 le litre	5.400	
• " commune des Eaux-Vives . . .	11.124	
• " commune de Plainpalais	4.792	
	Mètres cubes	1.939.909
Tolérance 1/6	» »	323.318
Total des concessions payant à la jauge, Mètres cubes	2.263.227	
Compteurs : eau ménagère	190.259	
• eau industrielle.	123.572	
• eau industrielle, chemin de fer P.-L.-M.	119.780	
• eau industrielle, arrosage des routes cantonales et chemins communaux . .	13.850	
• eau industrielle, entreprise des forces motrices (divers).	30.570	
• moteurs hydrauliques, au mois. . . .	1.196.139	
• " " à l'année	4.605	
	<i>A reporter</i>	3.942.002

	<i>Report</i>	3.942.002
Compteurs : ascenseurs		55.124
Abattoir (glacière)		1.020.340
Restitution de force motrice aux usiniers rive gauche.		1.312.000
		<hr/>
Total de l'eau vendue, mètres cubes		6.329.466
		<hr/>

L'eau employée aux services municipaux est de 4.034,757 mètres cubes, et se répartit ainsi :

Atelier du service des eaux, 150 mètres cubes par jour.	45.000
Dangler, teinturier, Coulouvrenière (restitution de force).	1.250
Octroi	2.700
Abattoir	285.460
Ecoles primaires, Collèges.	50.983
Ecole d'horlogerie (moteurs 56.370, à la jauge 7.358) .	63.728
Théâtre (moteurs, ascenseur et concessions à la jauge).	56.870
Tir fédéral, eau employée à la cantine, à la brasserie et au stand	7.800

Propriétés municipales :

Bâtiments publics.	15.768
Promenades.	8.409
Horloge (turbine pour l'éclairage du clocheton) ancienne machine, 0,500 à la minute. 1146 heures de marche .	34.380
Fontaines, jets d'eau et cascades.	1.353.945
Urinoirs	212.342
Halles	4.730
Cimetière St-Georges (10 litres, et Plainpalais (1 litre).	5.781
Rachat des sources	22.075
Lavage et arrosage des rues.	1.863.526
	<hr/>
Mètres cubes	4.034.757
	<hr/>

Haute pression.

L'eau employée pour les moteurs à haute pression se répartit ainsi :

Récapitulation.

Eau ménagère, industrielle et motrice, basse pression.	6.329.476
Eau employée aux services municipaux	4.034.757
Eau ménagère, industrielle et motrice, haute pression.	<u>3.946.877</u>
Mètres cubes	<u>14.311.110</u>

Il manque 2,427,471 mètres cubes.

La différence entre la quantité d'eau élevée et la quantité indiquée par la récapitulation précédente peut s'expliquer par le fait que les anciennes concessions du réseau à haute pression n'ont pas pu être toutes vérifiées, et que les nouvelles ont été laissées à leur plein débit afin de faciliter le nettoyage des nouvelles canalisations.

Recettes du service des eaux.

Produit des concessions d'eau :

Eau municipale	Fr. 110.000 —
» ménagère, basse pression	» 185.086 95
» » haute pression, rive droite	» 20.729 —
» » » rive gauche	» 8.226 75
» motrice, basse pression	» 65.033 10
» » »	» 42.649 50
» industrielle, »	» 19.273 40
» » haute pression	<u>2.202 70</u>
	Fr. 453.201 40
Embranchements et location des outils	» 10.114 50
Location des compteurs	» 2.020 80
Vente de vieux matériaux.	» 2.331 65
Bouches particulières	» 915 —
Bénéfices sur travaux divers.	» 10.593 05
Vacations	» 473 50
Loyer de l'ancienne machine.	<u>1.000 —</u>
	Fr. 480.649 90
Somme prévue au budget.	» 487.650 —
	<u>Fr. 7.000 10</u>
En moins.	

Dépenses du Service des Eaux.

A. Administration.

Lettres *a, b, c, d, e, f, g* : *Traitements, frais généraux, chauffage et éclairage.*

Budget	Fr. 15,900 —	Dépendé	Fr. 16,191 40
	Différence en plus	Fr. 291 40	

L'excédent de dépense porte sur l'article *chauffage*, ce qui s'explique par l'hiver rigoureux de cette année et la dimension des locaux qu'il faut chauffer.

B. Entretien.

Lettre *a* : *Bâtiments.*

Budget	Fr. 1,000 —	Dépendé	Fr. 1,315 25
	Différence en plus	Fr. 315 25	

Lettre *b* : *Entretien du barrage.*

Budget	Fr. 1,000 —	Dépendé	Fr. 1,000 —
--------	-------------	---------	-------------

L'entretien du barrage a été fait par le Service de l'utilisation des forces motrices, lequel a été crédité de cette somme.

Lettre *c* : *Entretien des pompes et turbines.*

Budget	Fr. 15,000 —	Dépendé	Fr. 14,740 35
	Différence en moins	Fr. 259 65	

Lettre *d* : *Entretien de la canalisation.*

Budget	Fr. 4,000 —	Dépendé	Fr. 5,987 50
	Différence en plus	Fr. 1,987 50	

Nous avons remplacé plusieurs vannes défectueuses, ce qui explique l'excédent des dépenses.

Lettre e : *Entretien des concessions.*

Budget	Fr. 10,000 —	Dépendé	Fr. 10,466 65
	Différence en plus		Fr. 466 65

L'entretien des concessions est très aléatoire, et il faut noter que plusieurs branchements de concessions ont dû être réparés, par suite du gel.

Lettre f : *Entretien de l'outillage.*

Budget	Fr. 1,500 —	Dépendé	Fr. 1,954 60
	Différence en plus		Fr. 454 60

Lettre g : *Entretien des compteurs en location.*

Budget	Fr. 400 —	Dépendé	Fr. 562 35
	Différence en plus		Fr. 162 35

Cette différence est relativement faible, si l'on tient compte de ce fait que nous avons 253 compteurs en service.

Lettre h : *Entretien des bouches à eau particulières.*

Budget	Fr. 200 —	Dépendé	Fr. 176 25
	Différence en moins		Fr. 23 75

Lettre i : *Entretien des fontaines.*

Budget	Fr. 2,500 —	Dépendé	Fr. 3,444 65
	Différence en plus		Fr. 944 65

Lettre j : *Entretien des bouches d'arrosage.*

Budget	Fr. 2,500 —	Dépendé	Fr. 1,609 95
	Différence en moins		Fr. 890 05.

C. Travaux neufs.

Lettre a : *Canalisations nouvelles.*

Budget	Fr. 10,000 —	Dépendé	Fr. 9,971 80
	Différence en moins		Fr. 28 20

Lettre *b* : *Fontaines et bouches nouvelles.*

Budget	Fr. 2,000 —	Dépendé	Fr. 221 75
	Différence en moins	F.	1778 25

Lettre *c* : *Outillage neuf.*

Budget	Fr. 1,200	Dépendé	Fr. 1,708 30
	Différence en plus	Fr.	508 30

Lettre *d* : *Etablissement de compteurs en location.*

Budget	Fr. 4,500 —	Dépendé	Fr. 4,100 50
	Différence en plus	Fr.	2,600 50

Cette différence s'accroîtra de plus en plus chaque année, car la distribution d'eau au compteur tend à remplacer la distribution au robinet de jauge.

EXTRA-BUDGÉTAIRE

Distribution de l'eau dans les quartiers populeux.

Dépendé	Fr. 22,549 30
Moins $\frac{1}{2}$ des recettes . .	668 —
Différence . .	<u>Fr. 21,881 30</u>

De 1883 à 1885 inclusivement, un crédit de 5,000 fr. était alloué pour l'établissement gratuit des concessions, à la condition que les demandeurs prissent un abonnement d'un litre pendant dix ans.

Ce crédit avait été supprimé pour l'année 1886, parce qu'il n'y avait presque plus de demandes d'abonnements à ce bénéfice; cependant, par arrêté du 29 novembre 1886, le Conseil a décidé de subventionner les propriétaires, proportionnellement au rapport locatif de leurs immeubles.

En outre, par arrêté du 30 septembre 1887, des réductions de tarif ont été accordées aux abonnés pour les litres supplémentaires qu'ils demanderaient en plus de ceux inscrits sur leur police.

Etablissement de force motrice à domicile.

Dépensé	Fr. 2,651 55
Recettes	» . 75 —
Différence	<u>Fr. 2,576 55</u>

Rachat de la Société des Eaux du Rhône, Rive droite.

Fr. 255,600 —

Rachat de la Société des Eaux du Rhône, Rive gauche.

Fr. 47,500 —

SERVICE DES EAUX

1887

VILLE DE GENÈVE

DÉPENSES

	Francs	C.
CHAPITRE VIII		
<i>Budget N° 49.</i>		
A. Administration.		
a) Traitement de l'ingénieur	3.600	—
b) id. du chef-mécanicien	2 800	—
c) id. du commis-comptable.	2.800	—
d) id. du commis	1.200	—
e) Frais généraux	3.176	35
f) Chauffage	1.213	50
g) Eclairage	1.401	55
B. Entretien.		
a) Entretien des bâtiments	1.315	25
b) id. du barrage.	1.000	—
c) id. des pompes hydrauliques	14.740	35
d) id. de la canalisation.	5.987	50
e) id. des concessions	10 466	65
f) id. de l'outillage	1.954	60
g) id. des compteurs.	562	35
h) id. des bouches à eau particulières	176	25
i) id. des fontaines	3.444	65
j) id. des bouches d'arrosage	1.609	95
C. Travaux neufs.		
a) Canalisations nouvelles	9.971	80
b) Fontaines et bouches nouvelles	221	75
c) Outillage neuf.	1.708	30
d) Etablissement de compteurs en location.	4.100	50
	73.451	30

RECETTES

	Francs	C.
Eau ménagère, basse pression . . . Fr. 185.086 95		
a) id. (10 mois), hk pr., R. D. . . 20.729 —		
id. haute pression, R. G. . . 8.226 75		
Eau industrielle, basse pression . . . 19.273 40		
id. haute pression . . . 2.202 70		
Eau motrice, basse pression . . . 65.033 10		
id. haute pression . . . 42.649 50	343.201	40
b) Entretien des embranchements et location des outils.	10.114	50
c) Location des compteurs	2.020	80
d) Vente de vieux matériaux	2.331	65
e) Bouches à eau particulières	915	—
f) Vacations	473	50
g) Bénéfices sur travaux divers	10.593	05
Loyer de l'ancienne machine (1 trimestre).	1.000	—
	370.649	90
Produit de l'eau affectée aux services municipaux . . .	110.000	—
	480.649	90
Total	480.649	90
Dépenses	73.451	30
Excédent des recettes	407.198	60

VILLE DE GENÈVE. — SERVICE DES EAUX

RÉCAPITULATION

Excédent des recettes sur les dépenses suivant Caisse	
Municipale	Fr. 407.198 50
<hr/>	
Recettes prévues au budget	Fr. 487.650 —
Dépenses	68.700 —
<hr/>	
Excédent des recettes sur les dépenses	
suivant budget.	Fr. 418.950 —
Excédent des recettes suivant Caisse	
Municipale	407.198 60
<hr/>	
En moins	Fr. 11 751 40
<hr/>	
Somme réservée pour marchandises	
sorties de nos approvisionnements	
et payées par exercices antérieurs	
	11.716 40
<hr/>	
Marchandises rentrées en 1887	
	10.243 70
<hr/>	
Reste	Fr. 1.472 70
<hr/>	

COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES
ET
BILAN
DU SERVICE DES EAUX

1887

VILLE DE GENÈVE

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
Frais d'exploitation.			
Traitements	Fr. 10.400 —		
Frais généraux	» 3.176 35		
Chauffage	» 1.213 50		
Eclairage	» 1.401 55		
Entretien des bâtiments	» 1.315 25		
id. du barrage	» 1.000 —		
id. des pompes hydrauliques	» 14 740 35		
id. de la canalisation	» 5.987 50		
id. des concessions	» 10.466 65		
id. de l'outillage	» 1.954 60		
id. des compteurs	» 562 35		
id. des bouches à eau particulières	» 176 25		
	<hr/>		
Amortissements.		52.394	35
<i>Anciennes installations.</i>			
Bâtiments (amortissables en 50 ans).			
47 ^m amortissement sur la première période de 1840 à 1870	Fr. 5.499 05		
17 ^m amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 4.303 15		
7 ^m amortissement sur la troisième période, Usine à vapeur	» 2.780 —		
4 ^m amortissement sur le bâtiment, quai de la Poste	» 1.000 —		
Réservoir (amortissable en 50 ans).			
17 ^m amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 1.798 95		
Canalisation (amortissable en 50 ans).			
47 ^m amortissement sur la première période de 1840 à 1870	» 10.769 25		
17 ^m amortissement sur la deuxième période 1871 à 1880	» 7.416 25		
7 ^m amortissement sur la canalisation spéciale, Usine à vapeur	» 1.488 95		
6 ^m amortissement sur la canalisation établie en 1881	» 1.034 35		
5 ^m amortissement sur la canalisation établie en 1882	» 656 30		
4 ^m amortissement sur la canalisation établie en 1883	» 449 05		
3 ^m amortissement sur la canalisation établie en 1884	» 366 90		
2 ^m amortissement sur la canalisation établie en 1885	» 270 —		
1 ^r amortissement sur la canalisation établie en 1886	» 206 50		
	<hr/>		
<i>A reporter</i>	Fr. 37.738 70	52.394	35

SERVICE DES EAUX

1887

PROFITS ET PERTES	Avoir	
	Francs	C.
Eau municipale.		
Valeur des eaux employées aux services municipaux	110.000	—
Eau ménagère, basse pression.		
Rendement de l'année	185.086	95
Eau ménagère, haute pression, Rive droite.		
Rendement de l'année (10 mois)	20.729	—
Eau ménagère, haute pression, Rive gauche.		
Rendement de l'année.	8.226	75
Eau motrice, basse pression .		
Rendement de l'année.	65.033	10
Eau motrice, haute pression.		
Rendement de l'année.	42.649	50
Eau industrielle, basse pression.		
Rendement de l'année.	19.273	40
Eau industrielle, haute pression.		
Rendement de l'année.	2.202	70
Embranchements et location des outils.		
Rendement de l'année.	10.114	50
Compteurs en location.		
Rendement de l'année.	2.020	80
Vieux matériaux.		
Rendement de l'année.	2.331	65
Bouches à eau particulières.		
Rendement de l'année	915	—
Vacations.		
Rendement de l'année.	473	50
Travaux divers.		
Bénéfice sur ce compte.	10.593	05
Loyer ancienne machine (un trimestre)	1.000	—
<i>A reporter</i>	480.649	90

1887

VILLE DE GENÈVE

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
<i>Report</i>	Fr. 37.738 70	52.394	35
Passerelle (amortissable en 50 ans).			
17 ^{me} amortissement	» 1.271 85		
Machines (amortissables en 20 ans).			
17 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 10.809 70		
7 ^{me} amortissement sur les machines à vapeur	» 7.044 70		
Matériel.			
6 ^{me} amortissement sur les appareils électriques et téléphoniques	» 662 75		
5 ^{me} amortissement sur l'atelier pour la vérification des compteurs	» 149 15		
3 ^{me} amortissement sur la machine à essayer les tuyaux	» 288 75		
Amortissement pour 1887, sur l'outillage, meubles et ustensiles	» 2,100 —		
Prises d'eau gratuites (amortissables en 10 ans).			
5 ^{me} amortissement sur l'établissement des dites en 1882	» 657 45		
4 ^{me} amortissement sur l'établissement des dites en 1883	» 659 50		
3 ^{me} amortissement sur l'établissement des dites en 1884	» 724 30		
2 ^{me} amortissement sur l'établissement des dites en 1885	» 599 —		
Compteurs en location (amortissables en 10 ans).			
4 ^{me} amortissement sur les compteurs placés en 1882-83	» 536 90		
3 ^{me} amortissement sur les compteurs placés en 1884	» 321 90		
2 ^{me} amortissement sur les compteurs placés en 1885	» 313 65		
1 ^{er} amortissement sur les compteurs placés en 1886	» 280 95		
1887. Avances aux propriétaires.			
Moitié de la recette	» 650 —		
1887. Installation de force motrice à domicile.			
Annuités payées par les abonnés	» 75 —	64.884	25
Intérêts 4 0/0			
sur le capital engagé au 31 Déc. 1887	Fr. 1.242.838 50	49.713	55
<i>A reporter</i>		166.992	15

SERVICE DES EAUX (Suite)

1887

PROFITS ET PERTES		Avoir	
	<i>Report</i>	Francs 480.649	C. 90
	<i>A reporter</i>	480.649	90

1887

VILLE DE GENÈVE

Doit		COMPTE DE	
	<i>Report</i> . . .	Francs 160.992	C. 15
Nouvelles installations.			
Approfondissement du bras gauche du Rhône et du lit du Rhône (amortissables en 100 ans).			
2 ^{me} amortissement	Fr. 2.662 40		
Digue séparative (amortissable en 100 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 954 45		
Batardeaux (amortissables en 100 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 2 497 55		
Radier et vanne de décharge en aval de l'île (amortissables en 100 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 660 95		
Bâtiment des turbines, vannes d'introduction et rateliers supplémentaires (amortissables en 100 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 6.880 50		
5 pompes et turbines, treuils roulants et réservoirs de régularisation (amortissables en 25 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 16.198 40		
Restitution de forces aux usiniers (amortissable en 25 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 1.916 50		
Canalisation, haute pression (amortissable en 50 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 4.824 90		
Conduite d'alimentation, supérieure (amortissable en 17 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 4.421 10		
Conduite d'alimentation, inférieure (amortissable en 50 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 327 40		
Imprévu, épuisements, études, frais généraux et divers (amortissables en 100 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 3.527 60		
Intérêts des capitaux engagés pendant la construction (amortissables en 100 ans).			
2 ^{me} amortissement	» 619 70		
	<i>A reporter.</i> . . Fr. 45.490 85	160.992	15

SERVICE DES EAUX (Suite) 1887

PROFITS ET PERTES	Avoir	
	Francs	C.
<i>Report . . .</i>	480.649	90
	<u>480.649</u>	<u>90</u>

1887

VILLE DE GENÈVE

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
<i>Report</i>	Fr. 45.490 85	160.992	15
1887. Etablissement d'une sixième turbine et pompes (amortissable en 25 ans).			
1 ^{er} amortissement	, 3.254 50		
1887. Restitution de la force motrice aux usiniers (amortissable en 25 ans).			
1 ^{er} amortissement	, 655 50		
1887. Canalisation. Rachat de la Société des Eaux du Rhône, Rive droite (amortissable en 50 ans).			
1 ^{er} amortissement	, 5.412 —		
1887. Canalisation. Rachat de la Société des Faux du Rhône, Rive gauche (amortissable en 50 ans).			
1 ^{er} amortissement	, 950 —		
1887. Canalisation nouvelle établie en 1887 (amortissable en 50 ans).			
1 ^{er} amortissement	, 6.000 —	61.552	85
Intérêts 4 % sur capital engagé au 31 Déc. 1886, fr. 2.823.553 80		112.942	15
Bénéfice net		139.462	75
		480.649	90

SERVICE DES EAUX (Suite) 1887

PROFITS ET PERTES	Avoir	
	Francs	C.
<i>Report . . .</i>	480.649	90
<hr/> <hr/>	480.649	90

1887

VILLE DE GENÈVE

Actif	BILAN	
	Francs	C.
Anciennes installations.		
Barrage.		
De 1840 à 1880, soit 1 ^{re} et 2 ^{me} périodes	Fr. 71 359 55	
Amortissement acquis	» 71.359 55	
Terrain,		
sans amortissement.		
Coût du terrain pour l'Usine hydraulique à vapeur	Fr. 60.500 —	60.500
Bâtiments,		
amortissables en 50 ans.		
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 274.950 90	
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1887 . .	» 258.453 90	
Reste à amortir en trois annuités de fr. 5.499 05		16.497 —
De 1871 à 1890, soit 2 ^{me} pér. (annexes)	Fr. 215.157 45	
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1887 . .	» 73.153 55	
Reste à amortir en trente-trois annuités de fr. 4.303 15		142.003 90
1881. Coût de la nouv. Usine à vapeur.	Fr. 139.034 35	
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1887 . .	» 19.460 —	
Reste à amortir en quarante-trois annuités de fr. 2.780 —		119.574 35
1883. Coût du bâtiment 2, quai de la Poste	Fr. 50.000 —	
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1887 . .	» 4.000 —	
Reste à amortir en quarante-six annuités de fr. 1.000 —		46.000 —
Réservoir,		
amortissable en 50 ans.		
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période . . .	Fr. 85.260 80	
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1887 . .	» 25.894 65	
Reste à amortir en trente-trois annuités de fr. 1.798 95		59.366 15
Passerelle s/Arve,		
amortissable en 50 ans.		
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période . . .	Fr. 63.568 90	
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1887 . .	» 21.616 95	
Reste à amortir en trente-trois annuités de fr. 1.271 85		41.951 95
<i>A reporter</i>		485.893 35

SERVICE DES EAUX

1887

BILAN		Passif	
	Francs	C.	
Ville de Genève.			
Compte capital	4.391.125	45	
Ville de Genève.			
Compte exploitation.	344	—	
<hr/>			
<i>A reporter</i>	4 391 469	45	

1887

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
	<i>Report</i> . . .	Francs 485.893	C. 35
Canalisation			
amortissable en 50 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 538.462 85		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1887 . . .	» 506.154 95		
Reste à amortir en trois annuités de fr. 10.769 25.		32.307	90
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période . . .	Fr. 355.818 —		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1887 . . .	» 120.977 45		
Reste à amortir en trente-trois annuités de fr. 7.116 25		234.840	55
1880. Canalisation spéciale pour l'alimentation des pompes à vapeur	Fr. 74.447 75		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1887 . . .	» 10.422 65		
Reste à amortir en quarante-trois annuités de fr. 1.483 95		64.025	10
1881. Canalisation nouvelle	Fr. 51.718 55		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . . .	» 6.206 10		
Reste à amortir en quarante-quatre annuités de fr. 1.034 35.		45.512	45
1882. Canalisation nouvelle.	Fr. 32.817 40		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . . .	» 3.281 50		
Reste à amortir en quarante-cinq annuités de fr. 656 30		29.535	90
1883. Canalisation nouvelle	Fr. 22.452 70		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . . .	» 1.796 20		
Reste à amortir en quarante-six annuités de 449 05		20.656	50
1884. Canalisation nouvelle.	Fr. 18.344 05		
Amortissem acquis au 31 déc. 1887 . . .	» 1.100 70		
Reste à amortir en quarante-sept annuités de fr. 336.90		17.243	35
1885. Canalisation nouvelle.	Fr. 13.502 15		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . . .	» 540 —		
Reste à amortir en quarante-huit annuités de fr. 270.—		12.962	15
1886. Canalisation nouvelle	Fr. 10.324 60		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . . .	» 206 50		
Reste à amortir en quarante-neuf annuités de 206.50.		10.118	10
1887. Canlisation nouvelle	Fr. 6.040 —	6.040	—
A amortir en cinquante annuités de fr. 121.—			
	<i>A reporter</i> . . .	959.135	35

SERVICE DES EAUX (Suite)

1887

BILAN

Passif

	Francs	C.
<i>Report . . .</i>	4.391.469	45

	<u>4.391.469</u>	<u>45</u>
--	------------------	-----------

1887

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
	<i>Report.</i>	Francs	C.
		959.135	35
Machines			
amortissables en 20 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 217.156 50		
Amortissement acquis	» 217.156 50		
De 1871 à 1887, soit 2 ^{me} période. . .	Fr. 216.203 85		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . .	» 183.774 90		
Reste à amortir en trois annuités de fr. 10,809 70		32.42 8	95
1887. Coût des pompes à vapeur . . .	Fr. 140.488 20		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . .	» 48.906 10	91.582	40
Reste à amortir en treize annuités de 7.044 70			
Matériel			
amortissable en 10 ans			
Coût des appareils électriques et télé- phoniques	Fr. 6.627 40		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . .	» 3.976 50		
Reste à amortir en quatre annuités de fr. 662 75.		2 650	90
Coût de l'atelier pour la vérification des compteurs à eau.	Fr. 1.491 60		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . .	» 745 75		
Reste à amortir en cinq annuités de fr. 149 15.		745	85
Coût de la machine à essayer les tuyaux.	Fr. 2.887 70		
3 ^{me} Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 .	» 866 25		
Reste à amortir en sept annuités de fr. 288 75		2.021	45
Outils, meubles et ustensiles, suivant in- ventaire au 31 décembre 1886.	Fr. 21.009 10		
Achats d'outils en 1887.	» 1.708 30		
	Fr. 22.717 40		
Amortissement pour 1887	» 2.100 —		
Reste suivant inventaire au 31 déc. 1887		20.61 7	40
Compteurs en location			
amortissables en 10 ans			
Compteurs placés en 1882-83	Fr. 5.369 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887 . .	» 2.147 60		
Reste à amortir en six annuités de fr. 536 90		3.221	40
	<i>A reporter</i>	1.912.403	40

SERVICE DES EAUX (Suite) 1887

BILAN	Passif	
	Francs	C.
<i>Report . . .</i>	4.391.469	45
<i>A reporter . . .</i>	4 391.469	45

1887

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
	<i>Report</i>	Francs	C.
		1.112.403	40
Compteurs placés en 1884	Fr. 3.218 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1887	» 965 70		
Reste à amortir en sept annuités de fr. 321 90		2.253	20
Compteurs placés en 1885	Fr. 3.136 60		
Amortissement au 31 décembre 1887	» 627 30		
Reste à amortir en huit annuités de fr. 313 65.		2.509	30
Compteurs placés en 1886	Fr. 2.809 85		
1 ^{er} amortissement	» 280 95		
Reste à amortir en neuf annuités de fr. 280.95		2.528	90
Compteurs placés en 1887	Fr. 4.100 50	4.100	50
A amortir en dix annuités de fr. 410.			
 Prises d'eau gratuites			
amortissables en 10 ans			
1882. Etablissement de 66 concessions	Fr. 6.577 80		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887	» 3.290 25		
Reste à amortir en cinq annuités de de fr. 657 45.		3.287	55
1883. Etablissement de 69 concessions	Fr. 6.594 80		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887	» 2.638 —		
Reste à amortir en six annuités de fr. 659 50.		3.956	80
1884. Etablissement de 72 concessions.	Fr. 7.243 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1887.	» 2.172 90		
Reste à amortir en sept annuités de fr. 724 30		5.070	10
1885. Etablissement de 58 concessions	Fr. 5.990 75		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1887	» 1.198 —		
Reste à amortir en huit annuités de fr. 599. —		4.792	75
1887. Avances aux propriétaires. Instal- lations ds l'eau dans 58 im- meubles	Fr. 22.531 30		
Amortissement. Moitié de la recette	» 650 —	21.881	30
1887. Etablissement de force motrice à domicile	Fr. 2.651 55		
Amortissement. Annuités payées par les abonnés	» 75 —	2.576	55
	<i>A reporter</i>	1.165.360	35

SERVICE DES EAUX (Suite) 1887

BILAN	Passif	
<i>Report . . .</i>	Francs 4.391.469	C. 45
	4.391.469	45

1887

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
	<i>Report . . .</i>	Francs 1.165 350	C 35
Marchandises			
Approvisionnement en magasins suivant inventaire au 31 déc. 1887 .	Fr. 48.152 85		
Somme réservée pour marchandises sorties de nos approvisionnements en 1886	<u>1.472 70</u>	49.625	55
Nouvelles installations.			
Approfondissement du bras gauche et du lit du Rhône, amortissable en 100 ans	Fr. 265.323 08		
Amortissement acquis au 31 Déc 1887 .	* 4.031 —		
Reste à amortir en 98 annuités de fr. 2662 10		260.892	08
Digue séparative, amortissable en 100 ans	Fr. 95.127 49		
Amortissement au 31 Déc. 1887 .	* 1.588 63		
Reste à amortir en 98 annuités de fr. 954 45		93.538	86
Batardeaux, amortissables en 100 ans Amortissement au 31 Déc. 1887 .	Fr. 248.918 18 * 4.457 —		
Reste à amortir en 98 annuités de fr. 2497 55		244.761	18
Radier et vannes de décharge en aval de l'île, amortissables en 100 ans Amortissement au 31 Déc. 1887 .	Fr. 65.874 35 * 1.100 09		
Reste à amortir en 98 annuités de fr. 660 95		64.774	26
Bâtiment des turbines, vannes d'introduction et rateliers supplémentaires, amortissables en 100 ans. Amortissement au 31 Déc. 1887 .	Fr. 685.739 15 * 11.452 10		
Reste à amortir en 98 annuités de fr. 6880 50		674.287	05
Imprévu, épuisements, études, frais généraux et divers	Fr. 297.584 76		
Dédoumagement à MM. Henneberg & C ^{ie} et frais de premières études .	* 54.000 —		
Amortissables en 100 ans	Fr. 351.584 76		
Amortissement au 31 Déc. 1887 .	* 5.871 49		
Reste à amortir en 98 annuités de fr. 3527 60		345.713	27
	<i>A reporter.</i>	2.898.952	60

SERVICE DES EAUX (Suite) 1887

BILAN		Passif	
	Francs	C.	
<i>Report . . .</i>	4.391.469	45	
<i>A reporter . .</i>	4.391.469	45	

1887

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
		Francs	C.
	<i>Report</i>	2 898.952	60
Intérêts des capitaux engagés pendant la construction, amortissables en 100 ans	Fr. 61.764 90		
Amortissement au 31 Déc. 1887	» 1.031 46		
Reste à amortir en 98 annuités de fr. 619 70		60.733	44
5 pompes et turbines, treuils roulants et réservoirs de régularisation, amortissables en 25 ans	Fr. 399.413 —		
Amortissement au 31 Déc. 1887	» 26.849 40		
Reste à amortir en 23 annuités de fr. 16,198 40.		372 563	60
1887. Sixième turbine et pompes, amortissable en 25 ans	Fr. 81.363 75		
1 ^{er} amortissement en 1887	» 3.254 50		
Reste à amortir en vingt-quatre annuités fr. 3,254.50		78.109	25
Restitution de forces aux usiniers, amortissable en 25 ans	Fr. 47.256 83		
Amortissement au 31 Déc. 1887	» 3.476 25		
Reste à amortir en 23 annuités de fr. 1916 50		44.080	15
1887. Restitution de la force motrice aux usiniers, amortissable en 25 ans.	Fr. 28.321 30		
1 ^{er} amortissement en 1887	» 655 50		
Reste à amortir en vingt-quatre annuités de fr. 1153.—		27.665	80
Conduite d'alimentation supérieure, amortissable en 17 ans	Fr. 103.686 17		
<i>A déduire: Subvention de l'Etat.</i>	» 30.000 —		
Amortissement au 31 Déc. 1887	Fr. 73.686 17		
Reste à amortir en 15 annuités de fr. 4421 10	» 7.368 54		
		66.317	63
Conduite d'alimentation inférieure, amortissable en 50 ans	Fr. 16.247 25		
Amortissement au 31 Déc. 1887	» 543 74		
Reste à amortir en 48 annuités de fr. 327 10		15.703	51
Canalisation à haute pression, amortissable en 50 ans	Fr. 239.617 72		
Amortissement au 31 Déc. 1887	» 8.019 80		
Reste à amortir en 48 annuités de fr. 4824 90		231.597	92
	<i>A reporter.</i>	3.795.723	90

SERVICE DES EAUX (Suite)

1887

BILAN

Passif

	Francs	C.
<i>Report . . .</i>	4.391.469	45
<i>A reporter . .</i>	4 391.469	45

1887

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
		Francs	C.
	<i>Report</i> . . .	3.795.723	90
1887.	Canalisation nouvelle, amortissable en 50 ans Fr. 304.453 55		
	1 ^{er} amortissement en 1887. » 6.090 —		
	Reste à amortir en quatre annuités de fr. 6 090.—	298.363	55
1887.	Canalisation. Rachat de la Société des Eaux du Rhône, Rive droite, amortissable en 50 ans . Fr. 255 600 —		
	1 ^{er} amortissement en 1887 » 5.112 —		
	Reste à amortir en quarante-neuf annuités de fr. 5.112.—	250.488	—
1887.	Canalisation. Rachat de la Société des Eaux du Rhône, Rive gauche, amortissable en 50 ans . Fr. 47.500 —		
	1 ^{er} amortissement en 1887 » 950 —		
	Reste à amortir en quarante-neuf annuités de fr. 950.—	46.550	—
	Débiteurs divers.	344	—
<i>Genève, le 4 avril 1888.</i>			
		4.391.469	45

$$\begin{array}{r} 255\ 600 \\ 47\ 500 \\ \hline 303\ 100 \end{array}$$

SERVICE DES EAUX (Suite)

1887

BILAN	Passif	
<i>Report . . .</i>	Francs 4.391.469	C 45
	4.391.469	45

CHAPITRE IX

VOIRIE

Chef de service : M. VAUCHER-GRASSET.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 50 à 55.		Vente de ruclons et établissement de trottoirs.	
Voté	Fr. 256,450 —	Prévu	Fr. 50,000 —
Dépendé . . .	» 306,471 15	Reçu	» 48,334 80
Dépendé en plus	<u>Fr. 50,021 15</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 1,665 20</u>

La vente des ruclons a donné le résultat prévu et même une petite augmentation. La différence en moins aux recettes provient seulement d'une diminution sensible sur l'établissement des trottoirs. Les dépenses pour le même objet sont, par ce fait, en diminution notable.

Aux dépenses, nous passons successivement en revue les diverses rubriques dont ce chapitre se compose, en donnant pour chacune d'elles les indications nécessaires pour expliquer l'augmentation qui s'est produite sur les prévisions budgétaires.

SECTION I

Administration.

Budget n° 50, lettres a à c.	
Voté.	Fr. 7,050
Dépendé	» 7,050

Le personnel n'a subi aucune modification; il se compose du chef de la voirie, du sous-chef et d'un commis.

SECTION II

Entretien des rues.

Budget n° 51, lettres *c* à *h*.

Voté	Fr. 225,700 —
Dépensé	» 258,755 10
Dépensé en plus	<u>Fr. 33,055 10</u>

I

Rues pavées et asphaltées.

Budget n° 51, lettre *c*.

Voté	Fr. 40,000 —
Dépensé	» 38,612 10
Dépensé en moins.	<u>Fr. 1,387 90</u>

Ce chapitre ne donne lieu à aucune remarque spéciale; l'entretien de nos rues a suivi son cours normal. Il est à noter, toutefois, qu'à l'occasion des fêtes du Tir fédéral, l'Administration municipale a fait ce qui était possible pour mettre les principales artères de notre ville dans un état satisfaisant de viabilité.

Les travaux spéciaux exécutés en 1887 sont :

La pose des bordures de granit avec rigoles pavées le long du trottoir du boulevard de Plainpalais.

L'achèvement de la passerelle dallée en ciment de la promenade des Bastions. On peut espérer que, dans les conditions actuelles, ce dallage se maintiendra en bon état durant de longues années.

Le quai du Mont-Blanc a été réparé à neuf après l'exécution du collecteur de [la rive droite; ce travail n'a grevé le compte « rues pavées, » que pour la différence du coût du neuf au vieux. La chaussée mixte, qui paraît donner de bons résultats, a été conservée.

Un refuge circulaire, dallé en ciment et éclairé au gaz, a été créé sur la place de Cornavin, dans le voisinage de la station des voitures de places.

La chaussée du cours de Rive, dont le nivellement était absolument défectueux depuis de longues années, a été relevée ensuite d'un accord intervenu avec la Compagnie des tramways, qui a effectué à ses frais le relevage de ses voies. La Compagnie a profité de cette occasion pour doubler le nombre de ses traverses, opération qui a déjà été opérée sur la majeure partie du parcours de la ville, et rend beaucoup moins onéreux l'entretien des rangs de pavés contigus aux rails. Enfin, il a été établi huit passerelles pavées sur divers points de la ville.

II

Entretien spécial pour la voie ferrée Rive-Plainpalais.

Budget n° 51, lettre *d*.

Voté	Fr. 8000
Dépensé	» 8000

Les réfections de la chaussée pavée des voies du tramway, combinées avec le doublement des traverses, ont embrassé la voie côté Est de la rue du Conseil Général et le Cours de Rive, de la rue Pierre-Fatio à l'octroi de Rive.

III

Rues macadamisées.

Budget n° 51, lettre *e*.

Voté	Fr. 35,000 —
Dépensé	» 52,664 45
Dépensé en plus	Fr. 17,664 45

La substitution du macadam au pavé rond dans les rues de la vieille ville s'effectue progressivement et rencontre l'approbation

du public. Elle a été opérée, en 1887, dans les rues Rousseau, Verdaine, Tabazan, des Chaudronniers et des Terreaux-du-Temple, ainsi que sur la zone centrale de la place du Bourg-de-Four.

Ces transformations ne laissent pas que de se traduire par une dépense assez importante, principalement par le fait des travaux accessoires qui en sont la conséquence, comme établissement de rigoles, pavés, gouffres, etc. Nous rappellerons aussi que ce compte se trouve, en fait, supporter les frais d'entretien d'un nombreux personnel d'employés et que des considérations sur lesquelles il est superflu d'insister ici empêchent de réduire temporairement. C'est là la cause principale de l'excédent de dépenses que présente cet article de notre budget.

IV

Entretien des trottoirs.

Budget n° 51, lettre *f*.

Voté	Fr. 8,000 —
Dépensé	» 15,147 85
Dépensé en plus	<u>Fr. 7,147 85</u>

L'entretien des trottoirs asphaltés a été, en 1887, particulièrement dispendieux, à la suite d'un hiver exceptionnellement rigoureux.

Il est à observer, en outre, que les trottoirs asphaltés construits sur une large échelle dans une période plus prospère de nos finances municipales, ont actuellement atteint l'extrême limite de leur durée et doivent être refaits à neuf; il ne faut pas chercher ailleurs le chiffre élevé des dépenses absolument indispensables faites sous cette rubrique en 1887.

V

Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.

Budget n° 51, lettre *g*.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 10,000 —	Prévu	Fr. 5,000 —
Dépendé	» 7,647 20	Reçu	» 2,994 80
Dépendé en moins	<u>Fr. 2,352 80</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 2,005 20</u>

Des trottoirs neufs ont été construits avec la participation des propriétaires au-devant de treize immeubles.

VI

Sablage et arrosage.

Budget n° 51, lettre *h*.

Voté	Fr. 10,000 —
Dépendé	» 13,264 95
Dépendé en plus	<u>Fr. 3,264 95</u>

Nous ne pouvons que répéter ici ce que nous avons eu l'occasion de dire dans les comptes-rendus des années précédentes, à savoir que la dépense de cette rubrique est toujours dépassée dans une assez forte proportion. Le crédit est évidemment insuffisant.

VII

Nettoisement des rues.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget N° 51 lettre <i>i</i>		Budget Ch. IX lettre <i>a</i>	
Voté	Fr. 105,000 —	Prévu	Fr. 45,000 —
Dépendé	» 113,401 70	Reçu	» 45,340 —
Dépendé en plus	<u>Fr. 8,401 70</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 340 —</u>

Le règlement concernant le nettoyage des rues a été modifié en ce sens qu'il est maintenant interdit de déverser sur la voie publique les immondices et résidus de ménage, comme cela avait lieu précédemment. Nous avons ainsi suivi l'exemple de la plupart des villes de quelque importance, soucieuses des questions d'hygiène, de propreté et disons-le, d'économie ; car en temps de neige, tous ces résidus étaient perdus comme engrais, et contribuaient en outre à souiller et contaminer les eaux de notre rade.

Nous avons donc lieu de nous féliciter de cette mesure, quoique nous ayons eu, dès l'abord, à lutter contre une certaine hostilité de la part d'une partie de la population, comme c'est le cas, en général, lorsqu'il s'agit de changer d'anciennes habitudes par une innovation quelconque.

Si la mesure en elle-même était bonne, la pratique nous a démontré que ce nouveau règlement était cependant encore susceptible d'amélioration. C'est ainsi que nous avons jugé devoir imposer aux propriétaires l'obligation de fournir les récipients nécessaires pour recevoir les résidus de leurs immeubles. Un article dans ce sens a donc été introduit, qui supprime, sur la voie publique, cette quantité de petites caisses aux multiples formes et à l'aspect peut-être pittoresque, mais infiniment peu esthétique. Cette disposition a eu, en outre, l'avantage de remédier à un inconvénient des plus réels ; nous voulons parler de l'embarras dans lequel se trouvaient les personnes forcées de quitter de bonne heure leur domicile et ne pouvant attendre le passage des tombereaux de la voirie.

Ajoutons que, dans le but de faciliter l'exécution de cette mesure, nous avons apporté au règlement une deuxième modification, aux termes de laquelle, pour les immeubles n'ayant pas de concierge, les employés du service de la voirie sont chargés de prendre les récipients dans l'intérieur des bâtiments, au niveau des rues, et cela jusqu'à une distance de 40 mètres de la voie publique.

A la suite d'une réunion convoquée par les soins de M. le Conseiller d'Etat chargé du Département de Justice et Police, et où se sont rencontrés M. le Conseiller Administratif délégué à la voirie et les représentants de MM. les régisseurs, ces différents changements ont été acceptés, soit par le Conseil d'Etat, soit par les propriétaires et régisseurs.

Nous avons ainsi fait droit aux observations qui avaient été formulées, donné satisfaction à la population et accompli ce que nous estimons être un réel progrès.

VIII

Entretien des passages, escaliers et grilles de clôture.

Budget n° 51, lettre j.	
Voté.	Fr. 1,500 —
Dépensé	• 2,005 25
Dépensé en plus	Fr. <u>505 25</u>

Un certain nombre de travaux d'utilité publique ont été classés sous cette rubrique; citons entre autres, la reconstruction en granit d'un escalier de la place du Bourg de Four; cette amélioration devra être étendue aux autres rampes qui réclament des réparations fréquentes et n'offrent plus toute sécurité pour les passants.

Deux bancs hexagonaux ont été placés autour des arbres de la Cour de St-Pierre; cette installation paraît appréciée des habitants du quartier et des étrangers qui visitent le temple.

Deux bancs en fer ont aussi été établis, conformément au désir exprimé par la Compagnie des Tramways, sur le quai de la rive gauche voisin du pont du Mont-Blanc.

IX

Entretien des latrines publiques et urinoirs.

Budget n° 51, lettre k.	
Voté.	Fr. 8,000 —
Dépensé	• 7,065 40
Dépensé en moins	Fr. <u>934 60</u>

Les établissements de cet ordre, dont la nécessité, au point de vue des convenances, ne peut être contestée, constituent, par contre, pour les propriétaires, un voisinage incommode et donnant lieu à des réclamations souvent fondées.

La Ville cherche à améliorer ces installations de façon à les rendre moins gênantes pour les voisins ; plusieurs d'entre elles ont été protégées par des couverts et des écrans.

Deux grands urinoirs pourvus d'eau et de gaz ont été placés, l'un au jardin Anglais, l'autre à l'angle des rues de la Navigation et de Neuchâtel. Un autre établissement de ce genre, de dimensions plus modestes, a été placé rue de la Tour-Maitresse en remplacement d'un urinoir adossé au grenier à blé et qui a dû être enlevé ensuite de réclamations persistantes.

X

Noms de rues.

Budget n° 51, lettre l.

Voté	Fr.	200 —
Dépensé	»	126 20
Dépensé en moins .	Fr.	<u>73 80</u>

Le Conseil Administratif a donné à diverses rues de la ville les noms suivants :

A la rue tendant de la rue Gevray au quai des Pâquis, au nord du Kursaal, le nom de *rue de la Cloche* ;

A la rue dite rue Berger, le nom de *rue de la Faucille* ;

A la rue tendant de la rue de la Pépinière à la rue de la Cité de la Corderie, le nom de *rue des Amis*, qu'elle avait déjà reçu de ses habitants ;

A la rue tendant du boulevard Helvétique à la rue Pierre-Fatio, entre les n°s 11 et 13 de cette rue, le nom de *rue Ami-Lullin* ;

A la rue tendant de la rue St-Jean à la rue Neuve du Temple, au levant de la voie ferrée, le nom de *rue du Mandement*.

L'indication de ces noms de rues a été approuvée par le Conseil d'Etat.

SECTION II.

Ponts et quais.

Budget n° 52.

Voté.	Fr. 5,200 —
Dépensé	5,938 95
Dépensé en plus	<u>Fr. 738 95</u>

L'augmentation de ce numéro est surtout représentée par une dépense de 600 fr. environ que la Ville a remboursée au Département des Travaux publics pour la part de la Ville dans la pose de chaînes de sauvetage le long des quais.

Le Conseil Municipal a voté le crédit nécessaire à l'établissement d'une plateforme reliant les ponts de l'île sur le bras droit du Rhône; ce travail a été notablement simplifié par la mise à sec du fleuve. On peut espérer qu'abstraction faite des facilités nouvelles apportées à la circulation sur ce point, la dépense effectuée trouvera un corrélatif dans la perception provenant des nouveaux emplacements utilisés par les marchés périodiques.

Notons aussi qu'une construction en encorbellement a permis de prolonger vers l'aval la voie charrière du quai des Bergues, ce qui améliore notablement la situation du quai du Seujet, jusqu'ici d'un abord un peu difficile.

La Compagnie du tramway a donné suite au projet de consolidation de la voie du pont du Mont-Blanc par l'interposition de fers à T placés en longrines sous chaque file de rails; malgré quelques imperfections dans le nivellement du côté de la rive droite, cette modification constitue une notable amélioration de l'état de choses antérieur.

L'état général de cet ouvrage d'art est loin d'être satisfaisant; la flèche d'un certain nombre de travées est très apparente, et paraît s'être accentuée depuis peu pour quelques-unes d'entre elles. En outre, la faible épaisseur donnée au tablier rend l'entretien de la chaussée particulièrement onéreux. Sans être précisément inquié-

tant, l'état de ce pont, dans la construction duquel on paraît avoir trop sacrifié au coup d'œil, exige des observations attentives et pourrait ménager pour l'avenir des déceptions à l'administration municipale.

La peinture du pont de la Coulouvrenière a été refaite entièrement, ce qui en améliore l'aspect.

SECTION III.

Entretien des Egouts.

Budget n° 53.

Voté	Fr. 8,500 —
Dépendé	10,834 05
Dépendé en plus .	<u>Fr. 2,334 05</u>

Le Conseil Municipal a voté le 15 Novembre 1887 une somme de 30,500 fr., à porter au compte de Rescriptions, sur laquelle il a été dépensé, à fin 1887, 6,289 fr. 90; mais, les travaux visés par l'arrêté n'étant pas encore arrivés à leur terme, on ne peut indiquer dès à présent le coût total de la dépense.

Outre les travaux d'entretien proprement dit, les améliorations suivantes ont été apportées à ce service.

Les bouchons en granit des gouffres de trottoirs présentent l'inconvénient de se briser rapidement par suite de l'obligation où l'on est de les enlever fréquemment en vue de la vidange des sacs; en cas de rupture, il n'est souvent pas possible de les remplacer de suite, ce qui constitue alors des chances d'accidents.

Pour obvier à cet inconvénient, il a été adopté un type uniforme de bouchon en fonte, lequel offre toute sécurité et présente de tout autres garanties de durée.

L'égout de la rue des Voirons et de la rue du Fossé-Vert, exécuté avec la participation des intéressés, conformément à l'arrêté du Conseil Municipal du 15 Novembre 1887, a été établi au printemps de 1887 et raccordé au collecteur de la rive droite.

De même il a été donné suite à la prolongation projetée du canal de la rue d'Italie jusqu'au cours de Rive.

Sur la demande des propriétaires intéressés, la Ville a fait remblayer la voûte de l'égout qui a pris la place du Nant de la Servette, afin de faire disparaître le dos d'âne qui déparait des propriétés d'agrément. Cette mesure se justifiait également au point de vue de la conservation de la maçonnerie de béton.

La construction d'un canal d'égout dans la rue de l'Arquebuse par les soins de la commune de Plainpalais, a permis de placer dans cette rue trois gouffres d'eaux pluviales, ce qui fera disparaître les eaux stagnantes qui envahissaient en temps de pluie cette voie de communication.

A l'occasion de la révision générale du règlement concernant les travaux sur la voie publique, le Conseil d'Etat insista auprès du Conseil Administratif pour qu'une disposition du règlement contraignît les propriétaires à introduire dans les égouts publics, non-seulement les eaux de leurs immeubles, mais encore les matières fécales. Le Conseil d'Etat invoquait, à l'appui de cette obligation, des considérations se rattachant à l'hygiène et à la salubrité pour imposer aux habitants un système de vidange jusqu'alors appliqué exceptionnellement et autorisé à titre d'essai par l'administration municipale.

Après de longues négociations, le Conseil Administratif crut pouvoir accepter l'obligation de recevoir dans les égouts les matières fécales, qui étaient jusqu'alors extraites des fosses d'aisance par les soins des propriétaires et emmenées au loin; mais il fit valoir que cette nouvelle destination donnée aux égouts municipaux était de nature à entraîner pour la Ville une aggravation de ses charges, en l'obligeant à réviser son système d'égouts, et à augmenter les dépenses de curage. En contre-partie de ces charges nouvelles, des facilités et de l'économie qu'en retireraient les propriétaires, le Conseil Administratif obtint du Conseil d'Etat l'autorisation de percevoir une taxe proportionnelle au revenu locatif des immeubles desservis par les égouts municipaux. Le Conseil Municipal n'a pas autorisé la perception de cette taxe; la question demeure donc en suspens.

Les collecteurs des deux rives, bien que fonctionnant dans de bonnes conditions, exigent une certaine surveillance et quelques opérations de curage sur certains points où le débouché des égouts secondaires occasionne des dépôts; la dépense qui en résulte est, en somme, de minime importance.

SECTION IV

Dépôts.

Budget n° 54.

Voté.	Fr. 5,000 —
Dépensé	» 4,874 75
Dépensé en moins	<u>Fr. 125 25</u>

SECTION V

Enlèvement des neiges.

Budget n° 55.

Voté.	Fr. 5,000 —
Dépensé	Fr. 57,054 85
A mettre en recouvrement par l'Etat 2/3 de la somme	» <u>38,036 55</u>
A la charge de la ville	» <u>19,018 30</u>
Soit dépensé en plus à la charge de l'exercice de 1887	<u>Fr. 14,018 30</u>

Une chute de neige considérable s'est produite au mois de mars, plusieurs autres de moindre importance ont aussi occasionné des frais en janvier, février et décembre.

CHAPITRE X

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 56.			
Voté.	Fr. 131,000 —	Redevance de la C ^{ie} du Gaz sui-	
Dépendé	438,262 05	vant convention .	F. 30,000
Dépendé en plus.	<u>Fr. 7,262 05</u>		

L'éclairage public n'a pas subi de changement notable dans le cours de l'année 1887. La pose de quelques becs nouveaux a été compensée par la suppression de sept candélabres d'un ancien modèle qui existaient le long de la barrière de la promenade du Lac. Ces becs paraissaient faire double emploi avec la brillante rangée de candélabres placée dans l'allée contiguë, et leurs supports faisaient d'ailleurs mauvais effet à côté des nouveaux.

Désireuse d'introduire à Genève de nouveaux becs intensifs perfectionnés, la Compagnie du Gaz a proposé à la Ville de faire placer, sur les points que l'administration lui désignerait, soixante lanternes Krausé consommant cinq cents litres par heure, la Ville entrant pour moitié dans le coût des lanternes, dont elle resterait propriétaire à l'expiration de la concession, et la Compagnie ne réclamant d'ailleurs aucune augmentation de prix pour l'accroissement des frais d'éclairage.

Le Conseil Administratif, appréciant l'avantage résultant pour la Ville de cette proposition de la Compagnie, s'est empressé de l'accepter. Les soixante lanternes ont été placées sur les points désignés par l'Administration, et mises en service avant les fêtes du Tir fédéral.

Ensuite d'un accord intervenu entre le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif, la Ville s'est chargée de faire éclairer d'office et aux frais des propriétaires un certain nombre de chemins privés qui restaient, la nuit venue, dans une obscurité à peu près complète. Cette mesure n'a été prise qu'après que les intéressés eurent été invités à assurer un éclairage suffisant de ces voies, qui, étant ouvertes au public, deviennent souvent le théâtre de désordres, quand elles ne sont pourvues d'aucun moyen d'éclairage.

Les frais résultant de l'installation du gaz et de l'éclairage ont été, conformément à la loi sur les chemins privés, répartis entre les propriétaires au prorata du développement de leurs propriétés à front des dits chemins.

L'éclairage public comprenait à la fin de 1887 :

- 562 becs à nuit entière.
- 684 » de minuit.
- 92 » d'éclairage supplémentaire d'été.
- 14 » phares.

1,352 becs.

CHAPITRE XI

POLICE ET SURVEILLANCE

Chef des inspecteurs municipaux : M. F. ROLLER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 57.		Contraventions de police.	
Voté. . . .	Fr. 25,040 —	Prévu	Fr. 1,500 —
Dépensé	24,858 75	Reçu	789 50
Dépensé en moins.	<u>Fr. 181 25</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 710 50</u>

L'entretien des cygnes a un peu dépassé la somme allouée pour ce service ; par contre, les frais d'habillement des inspecteurs sont restés au-dessous des prévisions.

L'allocation aux propriétaires des bains publics a été portée à 400 fr. pour chacun, c'est une augmentation de 200 francs sur cette rubrique.

Pendant l'année 1887, la police municipale a relevé 829 contraventions, soit 92 de moins qu'en 1886. En voici le détail :

- 113 dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
- 121 dépôts de balayures aux heures interdites.
- 37 enseignes placées sans autorisation.
- 15 dépôts de matériaux non autorisés.
- 2 lavages dans les fontaines.
- 42 travaux sur la voie publique non autorisés.
- 28 travaux non ou mal éclairés.

358 à reporter.

358 *report.*

- 26 travaux négligés.
- 27 stationnements d'ânes, chevaux et chars.
- 72 embarras sur la voie publique.
- 73 malpropreté des cours, allées et latrines.
- 18 transports de fumier aux heures interdites.
- 64 tapis secoués sur la voie publique.
 - 6 linge étendu hors des fenêtres.
 - 6 voitures et chars non éclairés.
- 27 vases sans barrières sur les fenêtres.
- 37 circulation de voitures et chars dans le marché.
 - 4 feux divers sur la voie publique.
 - 7 objets divers prohibés tels que : poules, lapins, pigeons.
 - 7 affichages interdits.
 - 5 allures défendues.
- 20 jets de pierres sur la voie publique.
 - 4 pour avoir uriné sur la voie publique.
- 10 ponts mobiles sans barrières ou rebords.
 - 8 travaux sans écriteaux.
- 26 neige et dépôts sur la voie publique.
 - 2 glissoires sur la voie publique.
- 22 eaux répandues depuis les fenêtres sur la voie publique.

829 contraventions.

Ces contraventions ont été réglées comme suit :

Annulées	156
Transmises à la Justice de Paix	12
Réglées au Bureau de la Police municipale	661
	<hr/>
Nombre égal	829

Il y a eu, en outre, 38 mises en fourrière d'objets divers abandonnés sur la voie publique : chars, chevaux, ânes, etc.

Il n'y a pas eu de mutation dans le personnel en 1887.

CHAPITRE XII

**HALLES ET MARCHÉS
ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 9,000 —	Prévu	Fr. 404,400 —
Dépensé	» 8,984 60	Reçu	» 424,260 95
Dépensé en moins	<u>» 15 40</u>	Reçu en plus . . .	<u>» 49,860 95</u>

Les dépenses concernent uniquement le service des Halles et Marchés; les recettes, par contre, outre le produit spécial de ce service, comprennent le produit des places mises en location lors des fêtes du nouvel-an, qui est perçu par l'inspecteur des halles et marchés, et celui des anticipations et locations sur la voie publique, dont le percepteur des loyers et redevances soigne la rentrée.

L'inspecteur des halles et marchés a versé	Fr. 71,892 15	Prévu	Fr. 67,100
Le percepteur des loyers et redevances a versé	» 52,368 80	»	» 37,300
Sommes égales à celles portées ci-dessus	<u>Fr. 124,260 95</u>		<u>Fr. 104,400</u>

I

Halles et Marchés.

Inspecteur : M. E. GUIGNARD.

Le produit de chaque halle se répartit comme suit :

Halle de Rive.

Cases et magasins	Fr.	8,608	15	
Caves	"	903	40	
Les 3/8 des jetons vendus dans les emplacements libres	"	1,562	50	Fr. 11,073 75

Halle de l'Île.

Cases	Fr.	8,380	—	
Greniers	"	659	—	
Les 5/8 des jetons vendus dans les emplacements libres	"	2,604	40	
Loyer à l'année des dits.	"	2,175	—	Fr. 13,818 40
				<hr/>
		Total général		Fr. 24,891 85

La plus-value qui s'est produite sur les recettes des halles provient de deux causes : rentrée de loyers arriérés à la halle de Rive et augmentation du prix des emplacements libres loués à l'année, portés de fr. 30 à fr. 40.

La recette totale des marchés périodiques dépasse de 3,211 fr. 80 les prévisions du budget, malgré l'augmentation faite de 2,500 fr. sur l'évaluation du budget précédent. Cet accroissement dans le rendement de ce service a pour cause une augmentation apportée au tarif pour diverses catégories de places. En outre, la location des places sur la nouvelle plateforme établie entre les ponts de l'Île, sur le bras droit du Rhône, nous a donné une moyenne de fr. 35 à fr. 40 par marché.

La somme totale des jetons vendus en 1887, s'élevant à la somme

de 29,830 fr. 30, et représentant 90,903 jetons vendus, se décompose comme suit :

Dans les marchés périodiques	Fr. 25,663 70
Dans les halles et leurs abords directs	4,166 60
Total général.	<u>Fr. 29,830 30</u>
Eu ajoutant la somme de	Fr. 4,166 60
pour jetons vendus dans les halles, aux loyers perçus à l'année pour emplacements libres, soit	Fr. 2,175 —
Produit des emplacements libres	<u>Fr. 6,341 60</u>

II

Locations sur la voie publique.

Percepteur : M. TRIMOLET.

	<i>Prévu.</i>	<i>Reçu.</i>
Saillies fixes et mobiles.	Fr. 41,000 —	Fr. 12,979 65
Places devant les cafés	» 40,000 —	» 13,691 50
Emplacements des kiosques	» 6,800 —	» 6,865 80
Places pour travaux sur la voie publique	» 2,500 —	» 4,952 05
Stationnement des voitures	» 1,500 —	» 2,165 —
Droit d'attache des bateaux à vapeur et à laver.	» 1,500 —	» 1,290 70
Redevances diverses	» 4,000 —	» 6,024 20
	<u>Fr. 37,300 —</u>	<u>Fr. 47,968 90</u>

Autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique.

Les autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique accordées en 1887 ont été au nombre de 3,706, soit 670 de plus qu'en 1886. Elles se répartissent de la manière suivante :

Enseignes nouvelles	Fr.	284
» restaurées	»	45
» déplacées	»	49
Inscriptions sur murs et vitrages	»	45
Cadres, tableaux, vitrines	»	3
Lanternes à gaz	»	13
Attributs de commerce	»	20
Tentes fixes ou mobiles	»	84
Réparations de faces.	»	97
Fermetures de magasins	»	26
Canaux, réparations des dits, descentes, ren- vois d'eau.	»	119
Trottoirs, marches, seuils	»	12
Terrasses, balcons, marquises.	»	1
Dépôts de matériaux	»	13
Soupiraux, abat-jour, stores, volets	»	4
Murs, clôtures	»	13
Arcades, portes, fenêtres	»	18
Sonnettes et autres saillies.	»	15
Constructions, reconstructions, surélévations, dont dix-sept avec saillies	»	26
Constructions de hangars	»	6
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique	»	2,813
Nombre égal.	Fr.	<u>3,706</u>

L'augmentation sensible des autorisations délivrées porte principalement sur des travaux de peu d'importance qui se font journellement et pour lesquels le bureau des loyers et redevances a organisé un service spécial.

La Compagnie du chemin de fer de Genève à Veyrier a été autorisée à établir au Cours de Rive un kiosque d'attente, pour la concession duquel elle paye à la Ville une redevance annuelle de 200 francs.

CHAPITRE XIII

SECOURS POUR LES INCENDIES

Conservateur du matériel: M. F. GIRON.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget N° 59.			
Voté	Fr. 24,750 —	Prévu	Fr. 2,500 —
Dépensé	» 31,284 30	Reçu	» 1,617 65
Dépensé en plus .	<u>Fr. 6,534 30</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 882 35</u>

La recette indiquée ci-dessus se rapporte à l'année 1886, elle n'a été encaissée que tardivement par la Ville. Nous rappelons ici que c'est l'Etat qui tient les comptes de cette répartition; les comptes de 1887 n'étaient pas établis lors de la clôture de notre exercice.

L'augmentation des dépenses se rapporte à presque toutes les rubriques, mais principalement à celle de la lettre F, *frais d'incendies et de veilles*.

SERVICE.

Il y a eu, en 1887, 75 alertes, qui se répartissent comme suit;

	<i>Feux dans la Ville,</i>		<i>Feux à la Campagne</i>	
	<i>de jour</i>	<i>de nuit</i>	<i>de jour</i>	<i>de nuit</i>
Inquiétants	4	4	1	2
Peu graves	7	4	—	—

Il y a eu, de plus, dix feux *dans la banlieue*.

Feux de cheminée.

	<i>de jour</i>	<i>de nuit</i>
Inquiétants	4	3
Peu graves	25	8

Enfin, le nombre des fausses alertes a été de 3, dont une de jour et deux de nuit, une de ces dernières à la campagne.

Le service s'est réparti comme suit pour les 2257 hommes employés aux feux :

<i>Situation des sinistres</i>			
1 ^{re} Compagnie	538 sapeurs	Rive gauche	370 sapeurs
2 ^{me} »	531 »	Rive droite	1007 »
3 ^{me} »	632 »	Banlieue	695 »
4 ^{me} »	556 »	Campagne	185 »
	<u>2,257 sapeurs</u>		<u>2,257 sapeurs</u>

Trois incendies ont présenté un caractère de gravité :

Bâtiment des postes, feu occasionné par le pétrole. La fumée avait bloqué le personnel des étages supérieurs, en particulier les employés du téléphone.

Grenier à blé, chez un fabricant de meubles ; accès très difficile.

Rue Grenus, à la pharmacie Meyer, explosion.

Le *service de garde* se récapitule comme suit :

238 gardes au théâtre.

24 gardes aux arènes de taureaux établies à l'occasion du Tir fédéral.

15 veilles de nuit, dont 14 à l'occasion du Tir fédéral.

Les exercices ont eu lieu suivant l'usage.

PERSONNEL.

L'effectif du bataillon comprend 300 hommes, savoir :

Etat-Major 7 ; docteurs 6 ; officiers et sapeurs 287 : en diminution de 8 sur l'effectif de 1886.

MATÉRIEL.

L'échelle Porta a été réparée. En outre, une nouvelle échelle de sauvetage, fournie par la maison Magirus, d'Ulm, a été confiée à la Compagnie N° 4. Les exercices qui ont eu lieu avec cet engin ont démontré qu'il est très bien établi, d'un emploi commode, et qu'il pourra rendre de réels services.

CAISSE DE SECOURS.

L'avoir de la Caisse de secours des sapeurs pompiers, qui était, au 1 ^{er} janvier 1887, de	Fr. 184,826 62
s'élevait au 31 décembre à	» 186,461 80
Augmentation sur 1886	Fr. <u>1,635 18</u>
Les dons et legs ont donné un total de	Fr. 1,962 50
Les intérêts du fonds capital se sont montés à	» 7,408 23
Il faut y ajouter la part de la caisse dans les recettes d'assurance pour 1886	» <u>1,617 65</u>
Ensemble	Fr. 10,988 38
Il a été accordé des secours pour une somme totale de	Fr. 8,878 60
Les frais d'administration, primes d'assurance, etc. ont coûté	» <u>474 60</u>
Ensemble	» <u>9,353 20</u>
Somme égale	» <u><u>1,635 18</u></u>

CHAPITRE XV

CONVOIS FUNÈBRES

Chef de bureau : M. J. BOUET.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 60.			
Voté.	Fr. 68,400 —	Prévu	Fr. 90,000 —
Dépensé	» 66,640 15	Reçu.	» 88,835 15
Dép. en moins . .	<u>Fr. 1,759 85</u>	Reçu en moins . .	<u>» 1,164 85</u>

L'économie se répartit sur plusieurs rubriques, mais principalement sur celles relatives au personnel.

Pendant l'année 1887, le Bureau des pompes funèbres a organisé 1,316 convois, soit 29 de moins qu'en 1886.

Ils se répartissent comme suit :

Convois de classe	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	7 ^{me}	Total
Bureau central . .	12	31	35	80	157	143	40	498
» Rive droite	0	7	15	34	45	69	7	177
Total.	12	38	50	114	202	212	47	675

	Bureau central	Bureau Rive droite	Total
Report des totaux ci-dessus	498	177	675
Hospice général et Département de Justice et Police.	330	7	337
Enfants de 0 à 4 an	121	100	221
» de 4 à 13 ans	60	23	83
Total.	1009	307	1316

Convois dont notre Bureau n'a reçu que le prix de la fosse. 305

Total général des convois inscrits au Bureau. 1621

qui se répartissent ainsi dans les différents lieux d'inhumation :

- 21 dans le cimetière de Plainpalais.
- 471 » de Châtelaine.
- 1065 » de Saint-Georges.
- 64 en d'autres lieux.

Total 1621 convois

Il y a eu, sur l'année précédente, une diminution de 46 convois pour le compte de l'Hospice général et du Département de Justice et Police.

CHAPITRE XV

CIMETIÈRES

Chef de bureau : M. J. BOUET.

Dépenses.

Budget n° 61.

	Voté	Dépensé.
Cimetière de Plainpalais	Fr. 1,500 —	Fr. 2,302 80
• de Châtelaine	• 3,900 —	• 2,658 60
• de Saint-Georges	• 8,150 —	• 8,779 65
	<hr/> Fr. 13,550 —	<hr/> Fr. 13,741 05
Dépensé en plus. . . .	Fr. 491 05	
Somme égale. . . .	<hr/> Fr. 13,741 05	

Les dépenses n'ont pas été conformes aux prévisions du budget ; à Plainpalais, l'enlèvement de gros arbres et les précautions qui ont été nécessaires pour ne pas endommager les tombes situées auprès de l'endroit où cette opération avait lieu ont absorbé une forte somme, qui a contre-balancé la diminution des dépenses concernant le cimetière de Châtelaine. A Saint-Georges, la nature du terrain oblige à de grands frais ; le crédit pour l'entretien a été insuffisant, et nous avons dû allouer une indemnité au fossoyeur, dont le travail est particulièrement pénible.

Recettes.

Prévu.	Fr. 40,000 —
Reçu :	
Cimetière de Plainpalais	Fr. 33,200 —
» de Châtelaine	» 6,775 —
» de Saint-Georges	» 7,020 —
	Fr. 46,995 —
	<hr/>
Reçu en plus	Fr. 6,995 —
	<hr/>

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS.

Il y a eu dans ce cimetière, pendant l'année 1887, 21 inhumations.
Sur ce nombre, une a eu lieu dans une place concédée.
Il a été concédé des réserves de 20 ans pour dix places.
Enfin il y a eu un seul renouvellement de concession.
Ces vingt-une inhumations sont toutes d'adultes, et se divisent ainsi quant aux lieux des décès :

Plainpalais	4
Ville	16
Autres lieux	1
	<hr/>
Total.	21
	<hr/>

CIMETIÈRE DE CHATELAINE

Il y a eu dans ce Cimetière 471 inhumations.
Sur ce nombre, 5 ont eu lieu dans des places concédées.
En outre, il a été concédé trois places comme réserve, dont une pour 99 ans et deux pour 20 ans.
Ces inhumations se divisent ainsi :

Adultes.	301
Enfants de 3 à 13 ans.	24
» de 0 à 3 ans	134
Fœtus	12
	<hr/>
Total.	471
	<hr/>

qui se répartissent comme suit quant au lieu du décès :

Lieux des décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève.	277	23	133	12	445
Plainpalais . . .	13	1	1	0	15
Eaux-Vives . . .	3	0	0	0	3
Autres lieux. . .	8	0	0	0	8
Total.	301	24	134	12	471

CIMETIÈRE DE SAINT-GEORGES

Durant l'année 1887, il y a eu dans ce Cimetière 1,065 inhumations, qui se divisent ainsi :

Adultes	804
Enfants de 3 à 13 ans . . .	56
de 0 à 3 ans.	198
Fœtus.	7
Total.	1065 inhumations,

dont 8 ont eu lieu dans des places concédées.

Il a été aussi concédé six places comme réserves, dont une pour 99 ans, une pour 30 ans et quatre pour 20 ans.

Ces inhumations se répartissent comme suit quant au lieu du décès:

Lieux des décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève.	230	11	77	4	325
Plainpalais . . .	501	32	81	2	616
Eaux-Vives . . .	69	10	38	1	118
Autres lieux . . .	4	0	2	0	6
Total.	804	56	198	7	1065

Résumé des inhumations dans les trois Cimetières.

Cimetières	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Plainpalais . . .	21	0	0	0	21
Châtelaine . . .	301	24	134	12	471
Saint-Georges . .	804	56	198	7	1065
Total.	1126	80	332	19	1557
Inhumés en d'autres lieux.					64
Total général.					1621

Provenances.

Cimetières	Genève	Plainpalais	Eaux-Vives	Autres lieux	Total
Plainpalais . .	16	4	0	1	21
Châtelaine . .	445	15	3	8	471
Saint-Georges .	325	616	118	6	1065
Total.	786	635	121	15	1557
Inhumés en d'autres lieux					64
				Total général.	<u>1621</u>

dont 1316 ont été organisés par notre bureau
et 305 par d'autres entreprises.

Total 1621 inhumations.

Le Conseil Administratif a adopté, en date du 10 mai 1887, un règlement pour les chambres mortuaires du Cimetière de Plainpalais.

Le règlement des cimetières de la Ville de Genève a, en outre, été révisé en date du 4 novembre. Les tarifs en ont été revus; une quatrième classe a été créée pour les convois d'enfants: ses prix, très réduits, correspondent à ceux de la septième classe pour les adultes.

Ce règlement a été, comme le précédent, approuvé par le Conseil d'Etat. Vous les trouverez tous deux insérés à leur date dans le recueil annuel des arrêtés municipaux.

CHAPITRE XVI.

DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget N° 62.			
Voté	Fr. 23,000 —	Prévu	Fr. 2,500 —
Dépensé	26,902 —	Reçu	4,972 25
Dép. en plus. . .	<u>Fr. 3,902 —</u>	Reçu en moins . .	<u>Fr. 527 75</u>

L'augmentation des dépenses porte sur le crédit (c) affecté au Tir fédéral. Ce crédit était de fr. 15,000; il en a été dépensé de ce chef :

Pour décoration des édifices	Fr. 14,549 45
Prix offerts par la Ville	5,357 05
Ensemble	<u>Fr. 19,906 50</u>

Nous avons eu, par contre, une diminution sur les lettres *a* et *b*. *assurances des employés et dépenses imprévues.*

Les recettes de 1887 sont restées au dessous des prévisions; elles se composent de la vente de documents et formulaires administratifs, de la bonification accordée par la Compagnie du gaz sur la consommation faite par les divers services autres que le théâtre, et d'un reliquat de comptes de 1886 concernant la taxe municipale.

CHAPITRE XVII.

RECETTES ET CRÉDITS EXTRA-BUDGÉTAIRES

Il n'a pas été effectué de recettes extra-budgétaire en 1887.

Un seul crédit extra-budgétaire a été voté le 8 Juillet 1887 pour un secours en faveur des victimes de la catastrophe de Zug,

Fr. 2,000 —

CONSEIL ADMINISTRATIF

ÉLU LE 23 MAI 1886

MM. TURRETTINI, Théodore, *Président*.
COURT, Louis, *Vice-Président*.
DIDIER, Alfred.
PICTET, Arthur-Edward.
DUPONT, François.

Tableau de la répartition des fonctions entre MM. les Membres du Conseil Administratif.

- M. COURT, suppléant M. PICTET.
Voirie. — Promenades. — Eclairage. — Police. — Halles et Marchés. — Jardin Botanique. — Herbarier Delessert.
- M. TURRETTINI, suppléant M. DIDIER.
Propriétés municipales. — Travaux. — Utilisation des forces motrices du Rhône. — Service des eaux. — Secours contre les incendies. — Caisse de secours des sapeurs-pompiers. — Horloges.
- M. DIDIER, suppléant M. TURRETTINI.
Finances et comptabilité. — Taxe Municipale. — Contentieux. — Redevances diverses. — Locations des immeubles. — Octroi. — Abattoirs et Marché au bétail.
- M. PICTET, suppléant M. DUPONT.
Ecoles primaires. — Ecoles enfantines. — Ecoles des Beaux-Arts. — Musée historique genevois. — Musée archéologique. — Musée Fol. — Musée des Arts Industriels et Décoratifs. — Fondation Bouchet.
- M. DUPONT, suppléant M. COURT.
Théâtre et concerts. — Bibliothèque publique. — Musée Rath. — Musée d'histoire naturelle. — Collection de numismatique. — Etat civil. — Pompes funèbres. — Cimetières. — Ecole d'horlogerie.
-

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
I FINANCES	4
Résultats généraux	8
Elargissement de rues	8
Mouvement des rescriptions	9
Emprunt de 1887	9
Situation des emprunts	10
Taxe municipale	10
II ADMINISTRATION	15
IV. Rapports avec le Conseil municipal	16
II Rapports avec les autorités fédérales et cantonales	18
1. Autorités fédérales	18
2. Autorités cantonales	20
III. Divers	22
IV. Utilisation des forces motrices du Rhône et régularisation du Lac	35
V. Etat-Civil	40
III OCTROI ET ENTREPOT DE LA RIVE DROITE	46
IV ABATTOIRS ET MARCHÉ AU BÉTAIL	56
V INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX ARTS ET INDUSTRIE	60
I. Ecoles Infantines	62
II. Ecoles primaires et Ecoles du soir	64
III. Ecole industrielle	67
IV. Ecole complémentaire des jeunes filles	68
V. Ecole d'Horlogerie	69
VI. Ecoles d'art	72
VII. Ecole de gymnastique	75
VIII. Collège de Genève	75
IX. Académie professionnelle	79

CHAPITRES	PAGES
X. Fondation Diday	82
XI. Legs et dons	84
XII. Musée Rath	86
XIII. Musée d'Histoire naturelle	89
XIV. Musée des Arts décoratifs	96
XV. Collections diverses	99
XVI. Collections Fol	104
XVII. Bibliothèque publique	105
XVIII. Herbier Delessert et Conservatoire botanique	115
XIX. Jardin botanique	117
VI THÉÂTRE ET CONCERTS	119
Bibliothèque du théâtre	121
VII PROPRIÉTÉS MUNICIPALES	124
I. Entretien des bâtiments	124
II. Promenades et Jardins	128
III. Horloges	129
VIII SERVICE DES EAUX	130
IX VOIRIE	184
X ECLAIRAGE DE LA VILLE	196
XI POLICE ET SURVEILLANCE	198
XII HALLES ET MARCHÉS	200
XIII SECOURS POUR LES INCENDIES	204
XIV CONVOIS FUNÈBRES	207
XV CIMETIÈRES	209
I Cimetière de Plainpalais	210
II » de Châtelaïne	210
III » de Saint-Georges	211
XVI DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES	213
XVII RECETTES ET CRÉDITS EXTRA-BUDGÉTAIRES	214
CONSEIL ADMINISTRATIF	215



